

TRIGANO



Constructeur
de libertés

2019 - 2020
rapport annuel

Sommaire

- 1** - Présentation du Groupe
- 14** - Gouvernement d'entreprise
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise
- 32** - Déclaration de performance extra financière
- 52** - Activités et Résultats du Groupe
- 121** - Gestion des risques
- 132** - Capital et actionnariat
- 136** - Assemblée Générale du 8 janvier 2021
- 142** - Tables de concordance
- 144** - Trigano en bourse
- 145** - Calendrier prévisionnel 2021

Profil

Trigano est une société européenne spécialisée dans la conception et la fabrication de Véhicules de loisirs.

A l'origine distributeur de matériel de camping, la Société a ensuite étendu son activité à la fabrication et la commercialisation de tentes, de caravanes, puis de camping-cars et de résidences mobiles.

Trigano a deux activités : les Véhicules de loisirs (plus de 90% des ventes cette année) – caravanes, camping-cars, résidences mobiles – et les équipements de loisirs – remorques, équipement du jardin et matériel de camping.

Après son entrée en bourse en 1998 suivie d'acquisitions principalement dans le secteur du camping-car, Trigano s'est hissé au rang de leader européen du véhicule de loisirs.

La Société emploie aujourd'hui près de 9 000 personnes dans 14 pays.

TRIGANO en quelques dates

2020	Acquisitions de Gimeg et Martins of Exeter	 
2017	Acquisitions d'Auto-Sleepers, Adria , Hubière et Michael Jordan	    
2015	Acquisition de Luano Camp	
2013	Acquisition de SEA	
2012	Acquisitions de Notin, OCS, Lider et Gaupen-Henger	  
2006	Acquisition de Grove	
2005	Acquisition d'Eura Mobil	
2004	Création de Trigano Van Acquisitions de Périgord VDL et Mecanorem	 
2002	Acquisition de Benimar	
2001	Acquisitions d'Arca et Caravanes La Mancelle	 
1999	Acquisitions de Caravans International et Auto-Trail	
1998	Introduction en Bourse Acquisition d'Autostar	
1993	Prise de contrôle de Camping-cars Chausson	
1992	Acquisition d'AMCA NOVAL	 
1987	Privatisation de Trigano	
1985	Lancement de la marque Challenger Création d'Euro-Accessoires	 
1984	Fabrication de camping-cars sous la marque Chausson	
1981	François Feuillet rejoint Trigano	
1974	Prise de contrôle par le Crédit Lyonnais Acquisition de Sterckeman	
1971	Acquisition de la SEMM (Caravelair)	
1956	Fabrication de tentes	
1935	Lancement de la marque Trigano	

 Camping-cars
  Caravanes
  Résidences mobiles
  Distribution véhicules
  Accessoires Véhicules de loisirs
 Remorques
  Équipement du jardin / Matériel de camping

Stéphane Gigou

Président du Directoire depuis le 30 septembre 2020

François Feuillet

Actionnaire majoritaire

Président du Directoire jusqu'au 30 septembre 2020

Vous avez récemment passé le relais de la direction de Trigano à Stéphane Gigou, cette transmission se déroule-t-elle comme prévu ?

François Feuillet : J'ai annoncé depuis plusieurs années ma décision de quitter mon poste de Président du Directoire en 2020. Depuis cette annonce, j'ai entrepris un long processus pour trouver la personne compétente qui saurait reprendre les rênes du Groupe et pérenniser son activité. Le recrutement de Stéphane Gigou est donc une décision mûrement réfléchie.

J'ai appris à connaître Stéphane Gigou et à apprécier ses méthodes de travail alors qu'il dirigeait Fiat Professional, premier fournisseur de Trigano. C'est un homme jeune de 48 ans qui a déjà fait une belle carrière dans l'industrie automobile. Du fait de ses contacts avec le monde du camping-car en tant que fournisseur majeur, il apporte aussi une excellente connaissance de notre industrie et de ses acteurs. Je pense donc avoir fait un choix gagnant en désignant Stéphane Gigou comme successeur et dépositaire de la société que j'ai développée depuis 1981. Je resterai avec ma famille actionnaire majoritaire de Trigano et, à ce titre, continuerai à m'impliquer et à m'associer avec Stéphane Gigou pour les orientations et décisions stratégiques.

Monsieur Gigou, après quelques mois chez Trigano, pouvez-vous partager vos premières impressions ? Êtes-vous optimiste ?

Stéphane Gigou : Trigano est une société fantastique qui, sur les dernières décennies, a montré une dynamique de croissance exceptionnelle. Son fonctionnement est lean, construit autour d'un central fort en charge de la stratégie et de l'animation des filiales et, dans toute l'Europe, d'équipes locales en charge des opérations. Ces équipes, expertes dans leur marché et réglementations, disposent d'une grande capacité de décision autonome.

Mon arrivée dans le Groupe à la succession de François Feuillet représente un changement de génération, un regard nouveau sur les perspectives d'avenir du Groupe. Je ferai usage de mon savoir-faire pour l'amélioration de la performance du groupe ainsi que son développement, Trigano continuera à être *constructeur de libertés*.

Le camping-car dispose de fondamentaux solides : liberté, économie et respect de l'environnement, auxquels s'est greffé l'atout sécurité sanitaire puisque le camping-car permet de maîtriser ses contacts et de se déplacer en étant partout chez soi. Nous avons assisté à un engouement pour le camping-car dans l'ensemble des marchés en Europe après la première vague de coronavirus qui ne se dément pas puisque Trigano est hors-ventes sur la plupart des marques. Il va falloir trouver des solutions pour produire plus en conservant le bon niveau de qualité de nos produits.

Vous avez annoncé des carnets de commandes en forte hausse, assistez-vous à une évolution de la clientèle ?

François Feuillet : Lors du 1^{er} confinement, en mars 2020, la profession s'est posé beaucoup de questions sur l'avenir du camping-car qui reste un bien de consommation discrétionnaire et dont l'achat peut être différé. Les réseaux de distribution et les constructeurs ont craint de devoir faire face à des niveaux de stocks élevés. Le redémarrage de l'activité n'était donc pas assuré et pour mettre tous les atouts de notre côté, les syndicats de constructeurs de Véhicules de loisirs de plusieurs pays européens ont lancé des campagnes de communication percutantes. Nous avons alors assisté partout en Europe à un engouement massif et totalement inattendu pour le camping-car. Au sein de ce flux de clients, nous observons qu'un grand nombre d'entre eux ne font pas reprendre un véhicule d'occasion aux distributeurs. Il s'agit donc de nouveaux clients. Cet élargissement de notre clientèle s'oriente bien sûr vers nos gammes traditionnelles mais aussi vers les fourgons aménagés qui connaissent depuis plusieurs années une croissance importante de leurs ventes.



Stéphane Gigou : Nous retrouvons aussi notre clientèle traditionnelle qui, dans la première phase du confinement, a fait l'impasse sur le renouvellement de son véhicule. Ces clients traditionnels reviendront dans les concessions dans les prochains mois. Nous assistons à une évolution favorable de la démographie, en particulier en Allemagne, mais aussi en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie. Dans les cinq prochaines années, nos populations vont connaître un pic dans la tranche d'âge des 55/60 ans qui correspond à l'âge moyen du premier achat d'un camping-car en Europe. Les perspectives et les fondamentaux du camping-car sortent renforcés de la crise sanitaire.

Pouvez-vous faire un point sur vos capacités de production à ce jour ?

Stéphane Gigou : Nos carnets de commandes sont à un niveau historique et nous avons ouvert deux nouvelles usines, une en Italie qui apportera, sur une année complète, une capacité de 4400 fourgons ainsi qu'une usine de vans en Espagne de plus petite dimension. Bien entendu, nos usines de fourgons et vans aménagés vont progressivement monter en puissance, mais ce sujet concerne aussi les autres usines qui produisent déjà à plein régime. Dans chacune d'elles, nous allons augmenter les capacités au jour le jour, en augmentant le temps de travail, nous allons aussi embaucher du personnel, le former et adapter nos modes de fabrication pour réduire le takt time et satisfaire la demande tout en maintenant le bon niveau de qualité de nos produits. Ces augmentations de capacités seront graduelles et ne nécessiteront que peu d'investissements. Les filiales de Trigano resteront attentives à l'évolution des marchés européens et s'attacheront à adapter leurs capacités de production en permanence.

Pensez-vous profiter de l'explosion de la demande pour augmenter vos prix et améliorer votre marge ?

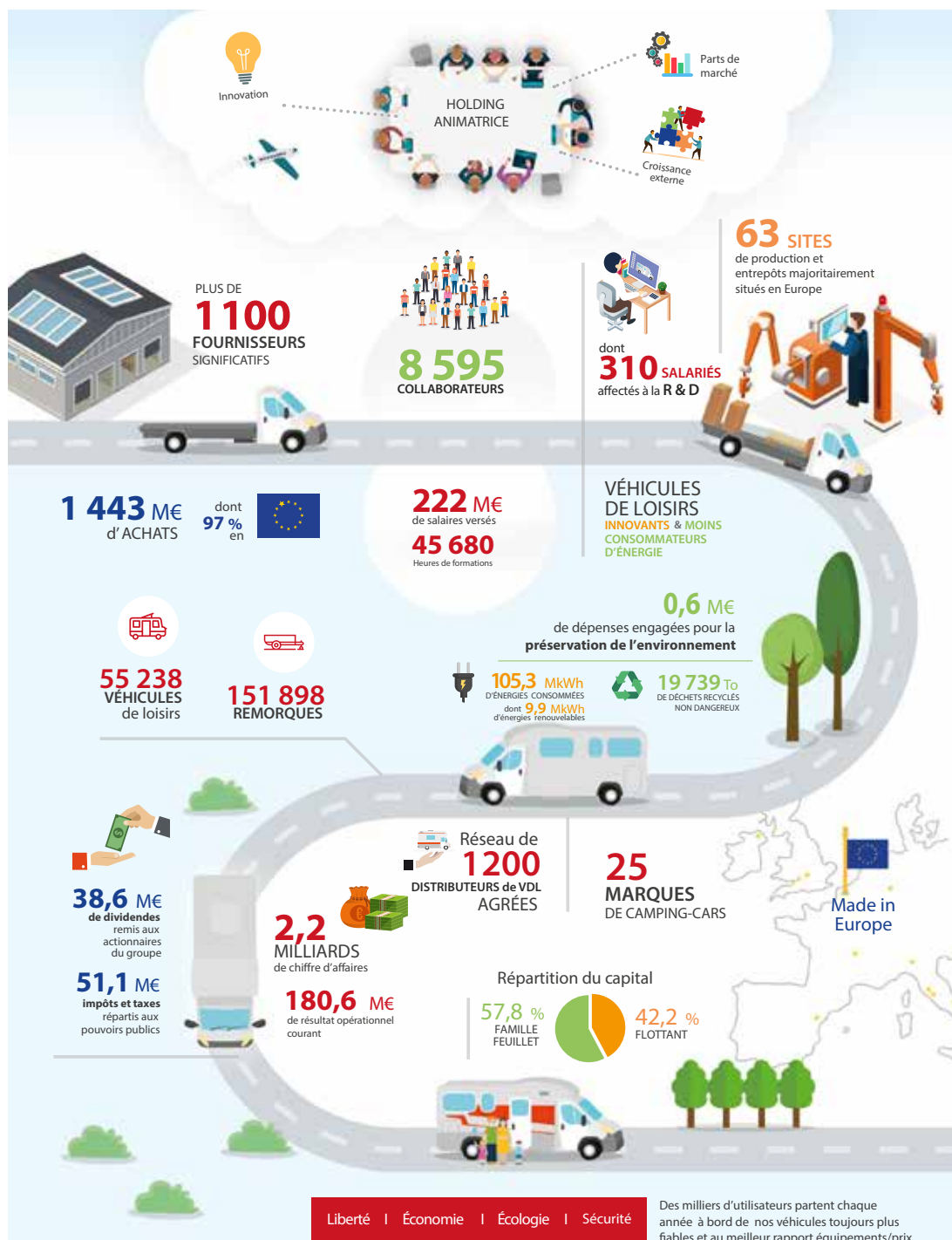
François Feuillet : Toutes les commandes ont déjà été passées pour la saison 2020/2021 et donc nous les livrerons au tarif actuel. Nous améliorerons substantiellement notre marge grâce à la progression de nos volumes de production qui permettra un meilleur amortissement de nos frais fixes. Bien entendu les efforts importants des femmes et des hommes qui œuvrent pour Trigano engendreront aussi une meilleure productivité, une meilleure qualité des produits et une réduction des coûts donc là aussi une meilleure rentabilité.

Avec votre niveau de trésorerie en fin d'année, envisagez-vous des opérations de croissance externe ?

Stéphane Gigou : La croissance externe est envisageable, nous avons acquis Adria fin 2017, nous avons pris le temps d'intégrer ce groupe slovène au sein de Trigano et récemment, nous avons repris notre croissance externe avec des opérations de moindre envergure. Trigano est aujourd'hui en ordre de marche pour saisir les opportunités de croissance horizontale ou verticale qui se présenteront dans les domaines du camping-car, de l'accessoire pour Véhicules de loisirs et de la remorque.

Présentation du Groupe

1.1. Modèle d'affaires et stratégie



Trigano, constructeur de libertés

Trigano, holding animatrice

Trigano, société mère du Groupe, a pour activité la conduite de la politique du Groupe, le contrôle de ses filiales et, à titre purement interne, la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers.

Dans le cadre de cette activité de holding animatrice, Trigano :

- définit une stratégie de croissance pour ses filiales et établit les programmes d'investissements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés et assurer la rentabilité du Groupe et son indépendance ;
- prend en charge la coordination de la stratégie commerciale de l'activité Véhicules de loisirs pour les principaux pays européens ;
- pilote les achats des composants stratégiques ;
- recherche des programmes d'amélioration industrielle ;
- met en place des politiques de prévention des risques et le suivi des plans d'actions ;
- participe à la définition des lignes de crédit clients dans le cadre des «Comités de Crédit» ;
- met à la disposition de ses filiales des bases de données d'informations financières et commerciales mises à jour en permanence ;
- gère la mise en place et le suivi de politiques de gestion des risques de change et matières premières adaptées à chaque entité ;
- négocie les contrats d'assurance et en particulier les contrats d'assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation pour les filiales ;
- mène une stratégie de croissance externe.

Ethique et loyauté des pratiques

L'éthique est au cœur des activités de Trigano et de la manière dont la Direction Générale s'attache à conduire les affaires du Groupe.

Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques en place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses. Chaque business unit applique le Code éthique de Trigano.

Ce code éthique interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Il définit également le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Stratégie

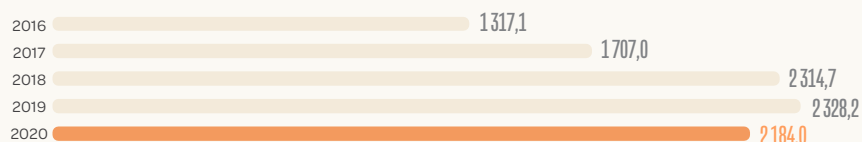
Trigano est un groupe européen multilocal, avec une implantation homogène sur l'ensemble des marchés européens, qui commercialise ses produits dans chaque pays en poursuivant une stratégie de gains de parts de marché. Des programmes d'investissements matériels et humains sont destinés à améliorer les conditions de travail, à mieux servir la clientèle et à renforcer la productivité des usines et la rentabilité du Groupe.

L'actionnariat majoritaire de Trigano est familial, gage de stabilité et de soutien à la vision de long terme. Trigano croit en l'avenir du camping-car, un mode de loisirs qui apporte aux utilisateurs liberté et économie d'usage avec un impact sur l'environnement inférieur à la plupart des autres modes de loisirs.

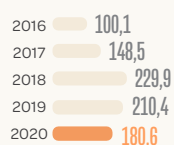
1.2. Chiffres clés

au 31 août 2020

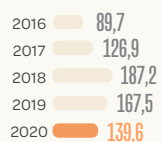
Chiffre d'affaires (M€)



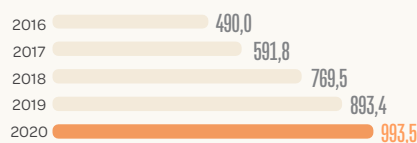
Résultat opérationnel courant (M€)



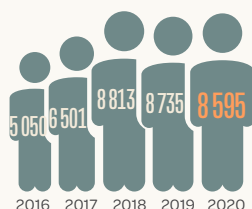
Résultat net (M€)



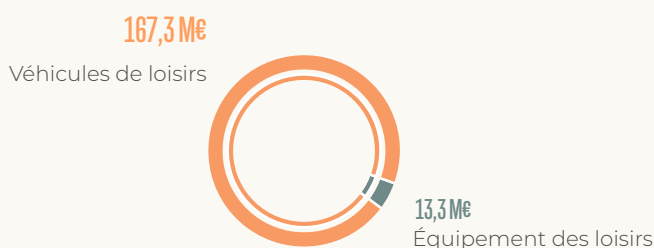
Capitaux propres (M€)



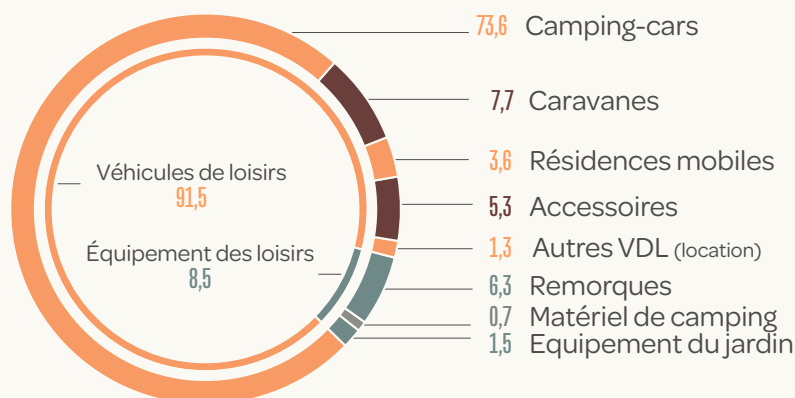
Collaborateurs



Résultat opérationnel courant par activité

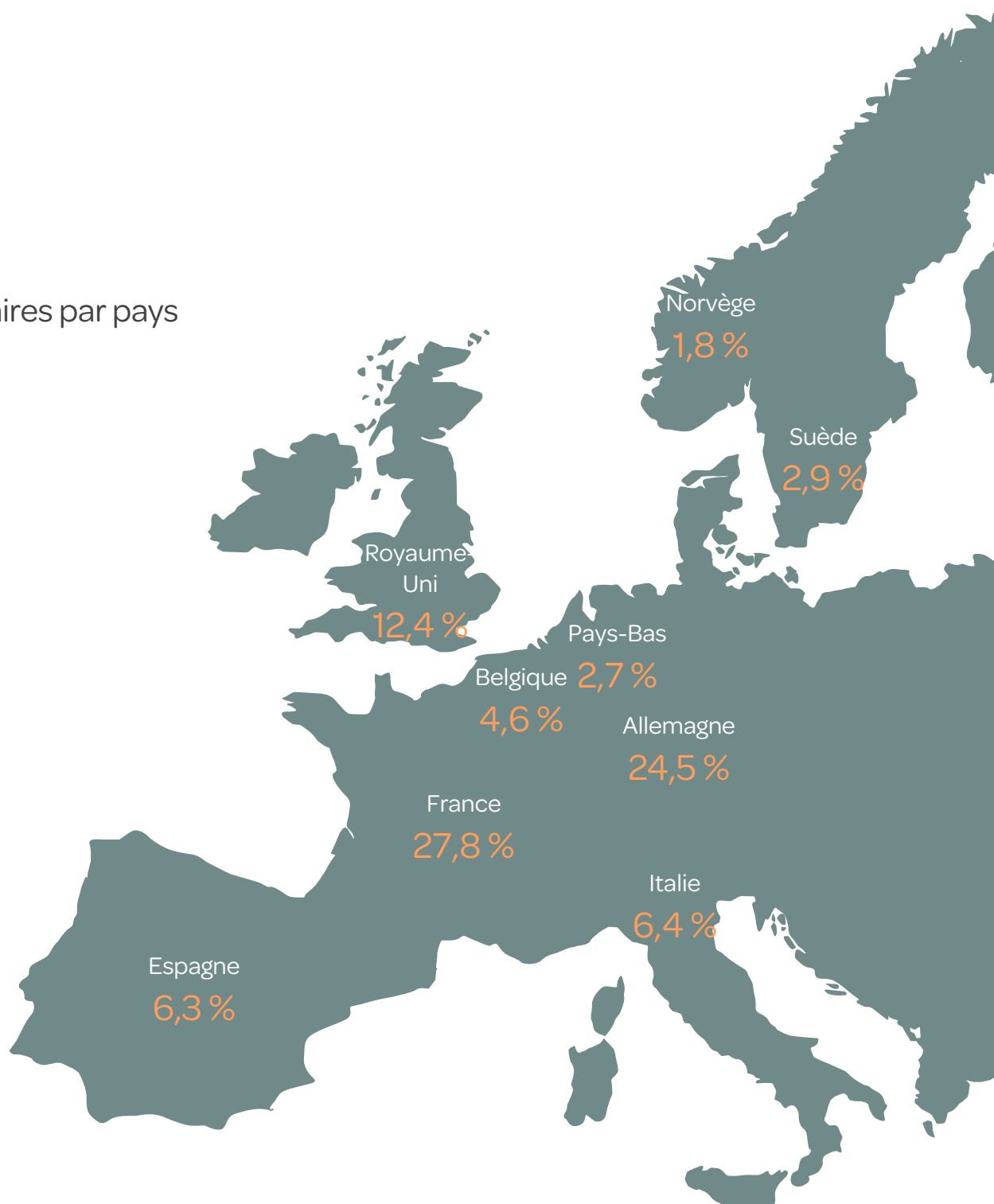


Chiffre d'affaires par activité (%)



Chiffre d'affaires par pays

Autres pays
10,6 %



1.3. Activités



Véhicules
de loisirs

91,5 %
du CA



38 935
Camping-cars

12 371
Caravanes

3 932
Résidences mobiles

Le camping-car

Le camping-car est la première activité de Trigano. Il représente près des trois quarts du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Acteur majeur en Europe, Trigano propose des gammes de véhicules innovantes et toujours orientées vers le meilleur rapport équipement/ prix.

Avec des unités de production basées dans 6 pays (France, Italie, Allemagne, Angleterre, Espagne et Slovénie), Trigano dispose d'un portefeuille de 25 marques distribuées par l'intermédiaire de réseaux de distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Une clientèle solide et motivée

Composée principalement de jeunes seniors (55-65 ans), la clientèle du camping-car est une clientèle de qualité disposant de temps libre et de revenus lui permettant de profiter pleinement de ce mode de loisirs. Séduite par les valeurs véhiculées par le camping-car (liberté, indépendance, convivialité, authenticité, économie, écologie), elle a pour habitude de partir fréquemment, de préférence hors saison et en dehors des circuits touristiques traditionnels.

La croissance démographique de cette clientèle cœur de cible, qui devrait se poursuivre encore plusieurs années sous l'effet du « papy-boom », constitue un socle solide pour le développement du marché du camping-car et des autres Véhicules de loisirs.

Une présence sur tous les segments du marché et dans tous les niveaux de gamme.

Du fourgon compact au liner, Trigano propose des véhicules pour tous les budgets.



fourgon compact



fourgon



profilé



capucine



intégral

La caravane

Trigano bénéficie d'une expertise dans la fabrication de caravanes depuis plus de 50 ans. La Société est présente sur tous les segments du marché : caravanes rigides de tourisme et d'habitation, caravanes pliantes, avec 6 marques principales : Adria, Caravelair, Sterckeman, La Mancelle, Jamet et Trigano.

La résidence mobile

Trigano présente un large choix de modèles alliant équipements de série nombreux, haute technicité des matériaux et esthétique contemporaine. La clientèle est composée de terrains de campings, de tour-opérateurs et de particuliers.

Les services

L'offre de services proposée par Trigano comprend la location de camping-cars, le financement de tous les Véhicules de loisirs ainsi qu'une offre de séjours locatifs en résidences mobiles.

Les accessoires pour Véhicules de loisirs

Implanté dans 6 pays et présent commercialement dans 10 pays, Trigano propose une offre large et diversifiée d'accessoires et de pièces détachées pour compléter l'aménagement de l'équipement de loisirs et l'entretenir au quotidien.

La Société tient une solide position de leader sur le marché européen de l'accessoire au travers de 10 sociétés et de plusieurs enseignes. Elle propose à ses partenaires des outils et des services de premier plan : logistique, formation, présence online, merchandising, financement, marketing opérationnel.



Equiperment des loisirs : 8,5 % du CA

La remorque

Premier fabricant de remorques en Europe, Trigano conçoit, fabrique et commercialise des remorques bagagères et utilitaires destinées aux particuliers et aux professionnels. Avec huit sites de production et un vaste réseau de revendeurs (distributeurs, concessionnaires, internet), Trigano offre une large gamme de modèles innovants et compétitifs.

Volumes commercialisés en 2020

Rem. bagagères	126 050
Rem. utilitaires	17 338
Rem. porte-bateaux	8 510



L'équipement du jardin

Trigano commercialise une palette étendue de produits : jeux de plein-air (portiques, balançoires, toboggans), piscines hors-sol, barbecues et abris de jardin auprès de la grande distribution et sur internet.



Le matériel de camping

Avec une expérience de plus de 50 ans dans la fabrication de matériel de camping, Trigano propose une gamme complète de tentes et de mobilier de camping destinée aux particuliers, mais aussi aux collectivités et à l'hôtellerie de plein-air.

Sur son site de vente en ligne [Triganostore.com](https://www.triganostore.com), Trigano propose une offre d'équipement de jardin et de tentes commercialisée tout au long de l'année à des prix attractifs.



Marques

Camping-cars



Caravanes & Résidences mobiles



Accessoires & Services



Remorques



Matériel de camping & Équipement de jardin



Implantations industrielles & commerciales



2. Gouvernement d'Entreprise

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

2.1.	La Gouvernance	15
2.1.1.	Le Directoire	15
2.1.2.	Le Conseil de Surveillance	18
2.2.	Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux	22
2.3.	Rémunération des mandataires sociaux	25
2.4.	Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	31
2.5.	Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire	31
2.5.1.	Comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 et rapport de gestion du Directoire	31
2.5.2.	Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires	31

2.1. Gouvernance de Trigano

Depuis 2016, Trigano a adopté le mode dualiste de direction et d'administration de l'entreprise en se dotant d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance. Ce mode de gouvernance permet une séparation claire entre la direction de la Société, de la compétence du Directoire, et le contrôle de cette direction, assuré par le Conseil de Surveillance. Trigano dispose ainsi d'une direction réactive, efficace et pluridisciplinaire agissant dans le respect des prérogatives du Conseil de Surveillance. La composition du Conseil de Surveillance garantit l'indépendance du contrôle et l'équilibre des pouvoirs, ainsi que la parité hommes/femmes.

2.1.1. Le Directoire

2.1.1.1. Composition du Directoire au 31 août 2020

Les statuts prévoient que le Directoire est composé de deux membres au moins, et de sept au plus. Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

Au 31 août 2020, le Directoire est composé de quatre membres :

	Mandat	Age	Nationalité	Première nomination	Année(s) de présence au Directoire	Échéance du mandat	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Taux de présence individuelle aux séances du Directoire
François Feuillet	Président du Directoire	72	française	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%
Marie-Hélène Feuillet	Directeur général	72	française	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%
Michel Freiche	Directeur général	60	française	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%
Paolo Bicci	Membre du Directoire	63	italienne	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%

Les mandats des membres du Directoire ont été reconduits par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2020.

2.1.1.2. Evolutions intervenues dans la composition du Directoire depuis le 31 août 2020

Depuis le 30 septembre 2020, le Directoire est composé de cinq membres :



M. Stéphane Gigou, Président du Directoire, 48 ans, diplômé de l'université de La Sapienza de Rome en économie et commerce. Il a fait carrière dans l'industrie automobile, d'abord au sein du groupe Renault, puis chez Fiat Chrysler où il occupait le poste de Directeur Général de Fiat Professional avant de rejoindre Trigano. Il a été nommé Président du Directoire le 30 septembre 2020. Il ne détient aucune action Trigano.



M. Michel Freiche, Directeur Général, 60 ans, diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). Il détient 2 000 actions Trigano.



M. François Feuillet, Membre du Directoire, 72 ans, diplômé de HEC, il a pris la Direction Générale de Trigano en 1981, après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de direction générale (groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). Il détient 7 310 814 actions Trigano.



Mme Marie-Hélène Feuillet, Membre du Directoire, 72 ans, diplômée de HECJF, elle a rejoint Trigano en 1994 après une carrière au sein du groupe Banque Populaire. Elle détient 169 actions Trigano.



M. Paolo Bicci, membre du Directoire, 63 ans, diplômé de l'université de Pise en ingénierie nucléaire. Il a rejoint Trigano en 2008, après avoir dirigé la division cooking Europe d'Electrolux. Il ne détient aucune action Trigano.

Composition du Directoire à la date de publication du rapport annuel 2020 :

	Mandat	Age	Nationalité	Première nomination	Année(s) de présence au Directoire	Échéance du mandat	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Taux de présence individuelle aux séances du Directoire
Stéphane Gigou	Président du Directoire	48	française	30/09/2020	-	31/08/2024	1	-
Michel Freiche	Directeur général	60	française	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%
François Feuillet	Membre du Directoire	72	française	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%
Marie-Hélène Feuillet	Membre du Directoire	72	française	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%
Paolo Bicci	Membre du Directoire	63	italienne	01/09/2016	4	31/08/2024	1	100%

2.1.1.3. Evolution à venir dans la composition du Directoire

M. François Feuillet a informé le Conseil de Surveillance de sa décision de démissionner de son mandat de membre du Directoire à effet du 31 décembre 2020.

2.1.1.4. Comité stratégique attaché au Directoire

Le règlement intérieur du Directoire, défini par le Conseil de Surveillance, a institué un Comité Stratégique. Ce Comité a pour objet d'enrichir la réflexion du Directoire sur l'animation du Groupe, la définition et la conduite de sa politique et de sa stratégie. C'est un organe d'échange qui, par l'émission d'avis consultatifs, éclaire le Directoire sur les orientations à préconiser aux filiales, et sur

les indicateurs à mettre en place afin de veiller au respect par ces dernières de la politique et de la stratégie du Groupe, compte tenu de l'évolution de son environnement et de ses marchés. Il est composé des dirigeants des activités majeures du Groupe, ainsi que des directeurs achats, finance et coordination commerciale :



Sonja Gole
Directeur Général
Adria



Olivier Marduel
Directeur Général
Trigano VDL



Dave Thomas
Directeur Général
Auto-Trail V.R.



Fernando Ortiz
Directeur Général
Benimar



Simone Niccolai
Directeur Général
Luano Camp



Michel de Verneuil
Directeur Activité
Remorques



David Bernard-
Cuisinier
Directeur Activité
Accessoires



Jérôme Durand
Directeur Achats



Cédric Ratouis
Directeur Financier



Bertrand Noguès
Directeur Coordination
Commerciale

2.1.2. Le Conseil de Surveillance

2.1.2.1. Composition du Conseil de Surveillance au 31 août 2020

Les statuts prévoient que le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins, et de six au plus. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Ils sont rééligibles.

Au 31 août 2020, le Conseil de Surveillance est composé de cinq membres, dont un membre représentant les salariés désigné par le Comité de Groupe en application des dispositions de l'article L 225-79-2 du Code de commerce. Pour l'évaluation des critères de parité et d'indépendance, le membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés n'est pas pris en compte. Le Conseil de Surveillance est composé à parts égales d'hommes et de femmes, et compte 50 % de membres indépendants.

Deux femmes représentant l'actionnaire majoritaire :

- Mme **Alice Cavalier Feuillet**, 38 ans, diplômée de l'ESCP, est associée et co-responsable de la stratégie Capital Solutions au sein de Arcmont Asset Management, après avoir été Senior Vice-Président European Corporate Opportunities au sein de PIMCO (fonds d'investissement), Director chez H.I.G. Capital et analyste en fusion-acquisition chez Morgan Stanley. Elle détient 966 816 actions Trigano (1 directement et 966 815 via la société ROMAX Participations).
- Mme **Séverine Soummer Feuillet**, 43 ans, Pneumologue, diplômée des Hôpitaux de Paris (Praticien Hospitalier). Elle détient 966 825 actions Trigano (10 directement et 966 815 via la société PARSEV).

Deux membres indépendants compétents dans le secteur d'activité de la Société :

- M. **Guido Carissimo**, 64 ans, diplômé de la Bocconi (Milan) et de l'université de Boston. Il gère un fonds de Private Equity, après avoir dirigé Trigano S.p.A. de 1997 à 2003, et avoir occupé diverses fonctions de direction financière et opérationnelle au sein du groupe Pirelli de 1982 à 1997. Il détient 1 000 actions Trigano.
- M. **Jean-Luc Gérard**, 65 ans, diplômé de Paris Dauphine et de l'université Duke. Il a effectué sa carrière au sein du groupe Ford, où il a occupé différentes fonctions de direction générale grâce auxquelles il a acquis une connaissance fine des réseaux de distribution. Il détient 1 action Trigano.

Conformément à l'article L. 225-79-2 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance comprend un membre représentant les salariés. Il a été nommé par le Comité de Groupe le 2 juin 2018, et renouvelé pour une nouvelle période de deux ans le 8 octobre 2020:

- M. **Tony Cherbonnel**, 51 ans, salarié de la société LIDER depuis 2000. Il bénéficie d'un programme de formation régulière dispensé par un organisme externe portant notamment sur le rôle et le fonctionnement du Conseil de Surveillance, les droits et obligations de ses membres et leur responsabilité. Il ne détient aucune action Trigano.

	Mandat	Age	Nationalité	Indépendance	Première nomination	Année(s) de présence au Directoire	Échéance du mandat	Nombre total de mandats exercés dans des sociétés cotées	Taux de présence individuelle aux séances du Directoire
Alice Cavalier Feuillet	Président du Conseil de Surveillance	38	française	non	26/07/2016	4	AG comptes 2020	1	100%
Séverine Soummer Feuillet	Vice-Président du Conseil de Surveillance	43	française	non	26/07/2016	4	AG comptes 2020	1	80%
Guido Carissimo	Membre du Conseil de Surveillance	64	italienne	oui	26/07/2016	4	AG comptes 2020	1	100%
Jean-Luc Gérard	Membre du Conseil de Surveillance	65	française	oui	26/07/2016	4	AG comptes 2020	1	100%
Tony Cherbonnel	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (art L 225-79-2)	51	française	n/a	02/10/2018	2	08/10/2022	1	100%

Le Conseil de Surveillance se réfère au code de gouvernement d'entreprise établi par l'association Middlednext (consultable sur le site www.middlednext.com). Il n'en a écarté aucune disposition.

Par référence à ce code de gouvernance, l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance est évaluée au regard des cinq critères suivants :

- critère 1 : ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié, ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
- critère 2 : ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc) ;
- critère 3 : ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droits de vote significatif ;
- critère 4 : ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- critère 5 : ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance a adopté une politique de diversité visant à maintenir la complémentarité des expertises et des expériences de ses membres, ainsi qu'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, retenant un critère d'âge identique à celui des statuts (le nombre de membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 80 ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction). La représentation des salariés au sein du Conseil est organisée conformément aux dispositions légales et statutaires. Après évaluation, le Conseil a jugé que le nombre de membres indépendants et la taille actuelle du Conseil sont appropriés à une société ayant un actionnaire de contrôle.

	Mandat	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Qualification retenue par le Conseil
Alice Cavalier Feuillet	Président du Conseil de Surveillance	✓	✓	X	X	✓	non indépendant
Séverine Soummer Feuillet	Vice-Président du Conseil de Surveillance	✓	✓	X	X	✓	non indépendant
Guido Carissimo	Membre du Conseil de Surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant
Jean-Luc Gérard	Membre du Conseil de Surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant

Les femmes représentent 25,5% de l'effectif total du Groupe. Parmi elles, 6,0 % occupent des postes d'encadrement, et 13,2 % des dirigeants de business units sont des femmes. Dans sa politique de recrutement et de promotion interne, Trigano s'attache à faire croître le pourcentage de femmes dans les positions clés.

2.1.2.2. Evolutions à venir dans la composition du Conseil de Surveillance

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Mmes Alice Cavalier Feuillet et Séverine Soummer Feuillet, et de MM. Guido Carissimo et Jean-Luc Gérard prendront fin à l'issue de la l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020.

Sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance proposera à l'Assemblée Générale du 8 janvier 2021 de renouveler les mandats de Mme Alice Cavalier Feuillet et de MM. Guido Carissimo et Jean-Luc Gérard pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance proposera à cette même assemblée de nommer en qualité de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2024, monsieur François Feuillet, dirigeant et actionnaire de référence, celui-ci ayant démissionné de son mandat de membre du Directoire à effet du 31 décembre 2020, ainsi que madame Valérie Frohly, dont la nomination permettra de renforcer la diversité des compétences et d'accroître le nombre de membres indépendants.

	Futurs Mandat	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Qualification retenue par le Conseil
François Feuillet	Membre du Conseil de Surveillance	X	✓	X	X	✓	non indépendant
Valérie Frohly	Membre du Conseil de Surveillance	✓	✓	✓	✓	✓	indépendant

2.1.2.3. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner le rapport d'activité du Directoire, et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ses membres sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie du Groupe. Ils reçoivent les documents et informations détaillées nécessaires à l'exercice de leurs mandats. Ils peuvent entendre toute personne utile à l'accomplissement de leurs missions.

2.1.2.4. Comités spécialisés attachés au Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté de trois comités :

Le Comité d'Audit et des Comptes :

Il assure le suivi et informe le Conseil sur les missions suivantes :

- le processus d'élaboration de l'information financière, l'examen et l'évaluation des documents financiers diffusés par la Société dans le cadre des arrêtés de comptes ;
- l'examen de l'exposition aux risques de la Société et du Groupe ;
- la surveillance du contrôle externe de la Société en évaluant les propositions de nomination des commissaires aux comptes et leur rémunération, et en procédant chaque année avec les commissaires aux comptes à un examen de leurs plans d'intervention, de leurs conclusions, de leurs recommandations et des suites qui leur sont données ;
- l'évaluation des systèmes de contrôle interne avec les personnes qui en ont la charge au sein du Groupe.

Ce comité est composé des deux membres indépendants du Conseil de Surveillance, M. Jean-Luc Gérard, qui en assure la présidence, et M. Guido Carissimo, disposant tous deux d'une expertise en matière financière.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations :

Il formule des recommandations sur la nomination des membres du Directoire, du Comité Stratégique et des membres du Conseil de Surveillance, sur l'évaluation annuelle de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance, le respect par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance des règles légales et déontologiques auxquelles ils ont souscrit en acceptant leurs mandats, et sur l'équilibre de la composition du Conseil de Surveillance. Ce comité rend également des avis sur la politique de rémunération des membres du Directoire, du Président, du Vice-Président et des membres du Conseil de Surveillance, ainsi que des principaux dirigeants du Groupe.

Il se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués aux membres du Directoire, et le cas échéant, au

Président et au Vice-Président du Conseil de Surveillance. Ses préconisations s'appuient sur des études comparatives publiées par des experts indépendants.

Les recommandations sur les modalités de répartition de la somme annuelle fixe allouée aux membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité par l'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, sont formulées en veillant à ce que les membres du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein des comités techniques.

Ce comité est composé d'un membre indépendant, M. Guido Carissimo, qui en assure la présidence, et d'un membre représentant l'actionnaire majoritaire, Mme Alice Cavalier Feuillet.

Le Comité Stratégique attaché au Conseil de Surveillance :

Le Comité Stratégique, composé du Président et du Vice-Président du Conseil, a vocation à enrichir la réflexion du Conseil de Surveillance sur les orientations stratégiques de la Société.

2.1.2.5 Autres informations

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ne bénéficient d'aucun prêt ou garantie.

Aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, où l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société dont Trigano possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

2.2. Mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les mandataires sociaux

2.2.1. Les membres du Directoire

M. François Feuillet

Président du Directoire

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL d.o.o.	D.o.o.	Président du Conseil de Surveillance
ATELIER TRIGANO	SARL	Gérant
AUTOSTAR	SAS	Président
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS LIMITED	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Chairman of the Board of directors
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Président du Conseil d'administration et administrateur délégué
BRUAND DEVELOPPEMENT	SAS	Président
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur
CAMPING PROFI GmbH	GmbH	Gérant
CARAVANES LA MANCELLE	SARL	Gérant
C.M.C. FRANCE	Société Civile	Gérant
CLAIRVAL	SASU	Président
C.V.C. S.R.L.	SRL	Président du Conseil d'administration
DELWYN ENTERPRISES LIMITED	Ltd	Director
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant
E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED	Ltd	Director
ECIM	SASU	Président
EURO ACCESSOIRES	SASU	Président
EUROP'HOLIDAYS	SARL	Gérant
GAUPEN-HENGER AS	AS	Chairman of the Board
GAUPEN-HENGER EIENDOM AS	AS	Director
GROUPE REMORQUES HUBIERE	SASU	Président
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd	Director
LE HALL DU CAMPING CAR	SASU	Président
LIDER	SASU	Président
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance, représentant permanent de la société Trigano,
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	Président du Conseil d'administration
MAITRE EQUIPEMENT	SASU	Président
MECANOREM	SARL	Gérant
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
NOTIN	SASU	Président
OCS Recreatie Groothandel B.V.	BV	Directeur
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	SASU	Président
PLSA	SASU	Président
POLYTEX	SARL de droit tunisien	Gérant
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Director
REMORQUES HUBIERE	SASU	Président
RIVIERA FRANCE	SARL	Gérant
RULQUIN	SA	Président du Conseil d'administration
S.E.A. Societ� Europea Autocaravan S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'administration
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Prezes Zarzadu / Gérant
TECHWOOD	SARL	Gérant
TRIGANO	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Directoire
TRIGANO CAMP	SASU	Président
TRIGANO DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant
TRIGANO GmbH	GmbH	Geschäftsführer / Gérant
TRIGANO REMORQUES	SASU	Président
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'administration
TRIGANO SERVICE	SARL	Gérant
TRIGANO SERVIZI S.R.L.	SARL de droit italien	Président du Conseil d'administration
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Président du Conseil d'administration
TRIGANO VDL	SASU	Président
TROIS SOLEILS	SARL	Gérant

M. François Feuillet

Président du Directoire

Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
ADB VIN	SAS	Président du comité de surveillance
BANQUE CIC OUEST	SA	Administrateur
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANÇOIS FEUILLET	GFA	Gérant
PARSEV	SAS	Directeur général
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général
SEVAL	SAS	Président
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	SCI	Gérant

Mme Marie-Hélène Feuillet

Directeur Général

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL d.o.o.	D.o.o.	Membre du Conseil de Surveillance et membre du Comité d'Audit
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS Limited	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd - Private limited company	Director
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Administrador
C.M.C. DISTRIBUTION FRANCE	SASU	Président
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur
CAMPING-CARS CHAUSSON	SASU	Président
DELWYN ENTERPRISES LIMITED	Ltd	Director
E.T. RIDDIUGH (SALES) LIMITED	Ltd	Director
GAUPEN-HENGER AS	AS	Director
GAUPEN-HENGER EIENDOM AS	AS	Chairman of the Board
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd	Director
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Président du Conseil de Surveillance
LOISIR IBERICA VDL S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
LUANO CAMP S.R.L.	SARL de droit italien	consigliere
MEDITERRANEO VDL SL	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
OUEST VDL	SASU	Président
PROTEJ d.o.o.	d.o.o.	Membre du Conseil de Surveillance
RESIDENCES TRIGANO	SASU	Président
RULQUIN	SA	Administrateur, représentant permanent de Trigano
S.C.I. CMC	SCI	Gérant
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	S.p.A.	Consigliere
SOCIETE CIVILE DU PRESIDENT ARNAUD	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'AMIRAL LEBRETON	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	SCI	Gérant
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL	SCI	Gérant
TRIGANO	SA - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire et Directeur Général
TRIGANO JARDIN	SASU	Président
TRIGANO MDC	SASU	Président
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Consigliere
TRIGANO SERVIZI SRL	SARL de droit italien	Consigliere
TRIGANO VAN S.r.l.	SARL de droit italien	Consigliere
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
PARSEV	SAS	Président
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Président
SEVAL	SAS	Directeur Général

M. Michel Freiche

Directeur Général

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
ADRIA MOBIL d.o.o.	D.o.o.	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit
AUTO-SLEEPERS INVESTMENT Limited	Ltd	Director
AUTO-TRAIL V.R. LIMITED	Ltd	Director
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Administrateur et secrétaire du Conseil d'administration
E.T. RIDDIOUGH (SALES) LIMITED	Ltd	Company secretary
GAUPEN-HENGER AS	AS - La Aksjeselkap	Director
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd	Director & Company secretary
HTD PARTICIPATIONS	SARL	Gérant
LOISIRS FINANCE	SA - Société Anonyme Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire - Dirigeant responsable L 511-13 Code monétaire et financier
LUANO CAMP SRL	SARL de droit italien	Consigliere
PROTEJ d.o.o.	D.o.o.	Président du Conseil de Surveillance
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	S.p.A.	Consigliere
TRIGANO	SA à Directoire et Conseil de Surveillance	Membre du Directoire et Directeur Général
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Consigliere

M. Paolo Bicci

Membre du Directoire

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
C.V.C. S.R.L.	SRL	Amministratore Delegato - Consigliere
LUANO CAMP S.R.L.	SRL	Consigliere
S.E.A. Società Europea Autocaravan S.p.A.	S.p.A.	Amministratore Delegato - Consigliere
CAMPER IBERICA S.L.	SARL de droit espagnol	Administrateur solidaire
TRIGANO	SA	Membre du Directoire
TRIGANO S.p.A.	S.p.A.	Amministratore Delegato - Consigliere
TRIGANO SERVIZI S.R.L.	SRL	Amministratore Delegato - Consigliere
TRIGANO VAN S.r.l.	SRL	Amministratore Delegato - Consigliere

2.2.2 Les membres du Conseil de Surveillance

Mme Alice Cavalier Feuillet

Président du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	SA	Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations Président du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
HOMEFIRST LIMITED	Ltd - Private limited company	Director
ROMAX PARTICIPATIONS	SAS	Directeur général délégué

Mme Séverine Soummer Feuillet

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	SA	Vice-Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
PARSEV	SAS	Directeur général délégué

M. Guido Carissimo

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	SA	Membre du Conseil de Surveillance, Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et Membre du Comité d'Audit
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité
200kW	SrL	Président et Administrateur
BMB Manifatturiera Borse	S.p.A.	Président et Administrateur
Coltibuono Holding	SrL	Président et Administrateur
Lucart	S.p.A.	Administrateur
CarusVinì Società Agricola	SrL	Président et Administrateur
VELA IMPRESE	SrL	Président et Administrateur

M. Jean-Luc Gérard

Membre du Conseil de Surveillance

Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité
TRIGANO	SA	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit

2.3. Rémunération des mandataires sociaux

2.3.1. Politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021

La politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2021 est établie par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, conformément aux dispositions des articles L 225-82-2 et R 225-56-1 du Code de commerce, en prenant en compte les principes figurant dans le code de gouvernement d'entreprise Middlenext : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles et mesure.

2.3.1.1. Objectifs et principes de la politique de rémunération

Le Conseil de Surveillance veille à ce que la politique de rémunération respecte l'intérêt social de la Société, soit adaptée à la stratégie et au contexte dans lequel la Société évolue, assure sa performance et sa compétitivité sur le long terme, en restant en ligne avec les pratiques de marché pour des sociétés comparables.

Les principes directeurs de la politique de rémunération 2021 restent fondamentalement inchangés par rapport à 2020 :

- une rémunération équilibrée respectueuse de l'intérêt social et cohérente avec la stratégie commerciale de la Société ;
- une rémunération s'inscrivant dans la continuité de la politique de rémunération des cadres dirigeants ;
- un niveau de rémunération compétitif afin d'attirer et retenir les talents ;
- une rémunération créatrice de valeur à moyen et long terme.

2.3.1.2. Processus de décision pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pour mener à bien leur mission, et s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des mandataires sociaux avec les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe, et de l'atteinte des critères de performance conditionnant l'attribution de la rémunération variable, les membres du Comité reçoivent toutes les informations utiles de la direction financière et du service des ressources humaines de la Société.

La politique générale de rémunération des mandataires sociaux ne fait pas l'objet d'une révision annuelle ; la politique de rémunération variable est revue régulièrement afin de refléter au

mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné.

Le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, peut déroger à la politique de rémunération du Président du Directoire, des Directeurs Généraux des membres du Directoire, ou des membres du Conseil de Surveillance, en cas de survenance de circonstances exceptionnelles, si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil de Surveillance conformément aux résolutions votées par l'Assemblée Générale des actionnaires.

2.3.1.3. Structure de la politique de rémunération des membres du Directoire

■ Rémunération fixe : elle est déterminée en fonction du niveau de responsabilité, de l'expérience des fonctions de direction et des pratiques de marché, en recherchant une cohérence avec la rémunération des autres dirigeants du Groupe. Le Conseil de Surveillance revoit cette rémunération à des échéances espacées, en lien avec l'évolution et le développement de l'activité de la Société.

■ Rémunération variable annuelle : elle est déterminée en fonction de critères retenus afin de refléter au mieux la stratégie et les ambitions fixées pour un exercice donné (e. g. : critères quantitatifs : niveau de chiffre d'affaires, niveau de marge brute, évolution de l'EBIT, évolution du Free Cash Flow ; critères qualitatifs : développement et gestion des équipes). Il n'est pas prévu la possibilité de demander la restitution de la part variable de la rémunération.

■ Rémunération exceptionnelle : le versement éventuel de primes exceptionnelles peut être décidé par le Conseil de Surveillance en cas d'atteinte de résultats exceptionnels par la Société non prévisibles au moment de la détermination de la rémunération annuelle fixe.

■ Somme allouée en rémunération d'activité au sein d'organes de gouvernance : les membres du Directoire perçoivent des sommes en rémunération de leur activité au sein des conseils d'administration ou de surveillance des autres sociétés du Groupe.

■ Rémunération au titre des autres mandats exercés au sein du Groupe :

• outre les sommes perçues en rémunération de leur activité au sein d'organes de gouvernance, les membres du Directoire peuvent également percevoir une rémunération au titre d'un mandat social exercé dans des sociétés au sein du Groupe.

• autres rémunérations : les membres du Directoire ne bénéficient pas de rémunération variable à long terme (stock-options, actions de performance). Ils ne bénéficient ni d'indemnité de bienvenue, ni d'indemnité de départ, ni d'indemnité de non-concurrence, ni de retraite chapeau.

■ Autres avantages : les membres du Directoire bénéficient du même régime de santé et de prévoyance que les salariés de la Société. Ils ne bénéficient pas d'un régime de retraite spécifique. Les membres du Directoire disposent d'un véhicule de fonction.

2.3.1.4. Structure de la politique de rémunération du Président du Directoire

La politique de rémunération du Président du Directoire repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et comprend

les éléments applicables aux membres du Directoire.

2.3.1.5. Structure de la politique de rémunération des Directeurs Généraux

La politique de rémunération des Directeurs généraux repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et comprend

les éléments applicables aux membres du Directoire.

2.3.1.6. Structure de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux.

Sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Conseil de Surveillance effectue une répartition entre ses membres de la somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale en rémunération de leur activité.

Cette répartition tient compte des responsabilités particulières exercées par certains membres du Conseil de Surveillance : présidence du conseil, vice-présidence du conseil, présidence d'un

comité, appartenance à un comité.

Le Conseil de Surveillance se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération spécifique à un membre du Conseil dans le cadre d'une mission particulière qui lui serait confiée.

Faisant suite aux recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations, le Directoire du 13 novembre 2020 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires d'allouer une somme annuelle fixe de 214 500 € à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité pour l'exercice 2021.

2.3.1.7. Structure de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance

La politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance repose sur les principes communs à l'ensemble des mandataires sociaux et

comprend les éléments applicables aux membres du Conseil de Surveillance.

2.3.1.8. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération en cas de changement dans la gouvernance

En cas de changement dans la gouvernance (e.g. nomination d'un nouveau dirigeant mandataire social), il sera fait application des principes de la politique en vigueur, le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations et des

Rémunérations, se réservant la possibilité d'adapter le niveau, ainsi que la structure de la rémunération afin de tenir compte de la situation et des responsabilités du nouveau dirigeant mandataire social.

2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020

2.3.2.1. Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à M. François Feuillet, Président du Directoire (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	560 357	560 357	68,8%	543 955	543 955	67,9%
Rémunération variable	néant	néant		néant	néant	
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	249 018	393 018	30,5%	250 910	109 910	31,3%
Avantages en nature	5 472	5 472	0,7%	5 472	5 472	0,8%
TOTAL	814 847	958 847	100,0%	800 337	659 337	100,0%

2.3.2.2. Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à Mme Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	289 543	289 543	72,5%	280 927	280 927	72,2%
Rémunération variable	néant	néant		néant	néant	
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	104 896	176 057	26,3%	103 210	39 210	26,6%
Avantages en nature	4 704	4 704	1,2%	4 704	4 704	1,2%
TOTAL	399 143	470 304	100,0%	388 841	324 841	100,0%

2.3.2.3. Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à M. Michel Freiche, Directeur Général (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	406 555	406 555	68,1%	396 545	396 545	68,2%
Rémunération variable	100 000	90 000**	16,8%	90 000	100 000*	15,5%
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	89 660	154 160	15,1%	81 360	16 860	15,3%
Avantages en nature	381	381	0,0 %	6 100	6 100	1,0%
TOTAL	596 596	651 096	100,0%	574 005	519 505	100,0%

*au titre de l'exercice 2018 - **au titre de l'exercice 2019

Rémunération annuelle variable à verser en 2021 au titre de 2020

Objectifs	Niveau d'atteinte de l'objectif	Montant de la rémunération variable cible (€)	Montant à verser (€)
EBIT ≥ 8% et génération d'un Free Cash Flow positif (hors cessions ou croissance externe)	100 %	100 000	100 000

2.3.2.4. Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à M. Paolo Bicci, membre du Directoire (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Rémunération fixe	146 000	146 000	29,2%	225 000	225 000	40,6%
Rémunération variable	50 000	45 000*	9,9%	45 000	65 000*	8,1%
Rémunération exceptionnelle	néant	néant		néant	néant	
Rémunération au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance (ex jetons de présence)	304 002	304 002	60,7%	281 000	276 000	50,8%
Avantages en nature	1 055	1 055	0,2%	2 752	2 752	0,5%
TOTAL	501 057	496 057	100,0%	553 752	568 752	100,0%

*au titre de l'exercice 2018 - **au titre de l'exercice 2019

Rémunération annuelle variable à verser en 2021 au titre de 2020

Objectifs	Niveau d'atteinte de l'objectif	Montant de la rémunération variable cible (€)	Montant à verser (€)
EBIT ≥ 8% et génération d'un Free Cash positif (hors cessions ou croissance externe)	100 %	50 000	50 000

2.3.2.5. Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à Mme Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de Surveillance (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	0	63,3%	25 000	25 000	63,3%
Présidence du conseil	8 500	0	21,5%	8 500	8 500	21,5%
Membre de comité(s)	6 000	0	15,2%	6 000	6 000	15,2%
TOTAL	39 500	0	100,0%	39 500	39 500	100,0%

2.3.2.6. Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à Mme Séverine Soummer Feuillet, Vice-Président du Conseil de Surveillance (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	0	79,4%	25 000	25 000	79,4%
Vice-Présidence du conseil	6 500	0	20,6%	6 500	6 500	20,6%
TOTAL	31 500	0	100,0%	31 500	31 500	100,0%

2.3.2.7 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à M. Guido Carissimo, membre du Conseil de Surveillance (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	0	63,3%	25 000	25 000	63,3%
Présidence de comité	2 500	0	6,3%	2 500	2 500	6,3%
Membre de comité(s)	12 000	0	30,4%	12 000	12 000	30,4%
TOTAL	39 500	0	100,0%	39 500	39 500	100,0%

2.3.2.8 Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à M. Jean-Luc Gérard, membre du Conseil de Surveillance (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	0	74,6%	25 000	25 000	74,6%
Présidence de comité	2 500	0	7,5%	2 500	2 500	7,5%
Membre de comité(s)	6 000	0	17,9%	6 000	6 000	17,9%
TOTAL	33 500	0	100,0%	33 500	33 500	100,0%

2.3.2.9. Rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 ou attribuées au titre de l'exercice 2020 à M. Tony Cherbonnel, membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés (avant charges sociales et impôts)

Eléments de rémunération soumis au vote	2020 - Montants en €			2019 - Montants en €		
	attribués	versés	% montant attribué	attribués	versés	% montant attribué
Présence séances	25 000	0	100,0%	25 000	25 000	100,0%
TOTAL	25 000	0	100,0%	25 000	25 000	100,0%

2.3.2.10. Mise en perspective de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux avec les performances de la Société et les rémunérations moyenne et médiane des salariés

Conformément aux termes de l'ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019, sont présentées ci-dessous les évolutions depuis 2016 du ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Les ratios ont été calculés sur la base de la rémunération fixe, variable, exceptionnelle, au titre d'activité au sein d'organes de gouvernance et des avantages en nature attribués au cours des exercices mentionnés.

	2016	2017	2018	2019	2020
Performance de la Société					
Résultat net consolidé du Groupe (M€)	89,7	126,9	187,2	167,5	139,6
Evolution par rapport à l'exercice précédent	50,70%	41,60%	47,50%	-10,50%	-16,70%
Rémunération des salariés					
Rémunération moyenne des salariés en € (BU France - base équivalent temps plein autres que mandataires sociaux)	26 575	26 406	26 479	27 011	27 745
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	-0,6	0,3	2,0	2,7
Rémunération médiane des salariés en € (BU France - base équivalent temps plein autres que mandataires sociaux)	23 399	23 712	23 787	24 220	24 027
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	1,3	0,3	1,8	-0,8
Président du Directoire					
Rémunération de M. François Feuillet (€)	669 592	764 849	777 080	800 337	814 847
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	14,2	1,6	3,0	1,8
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	25,2	29,0	29,3	29,6	29,4
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	15,0	1,3	1,0	-0,9
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	28,6	32,3	32,7	33,0	33,9
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	12,7	1,3	1,1	2,6
Directeurs Généraux					
Rémunération de Mme Marie-Hélène Feuillet (€)	316 490	378 248	377 476	388 841	399 143
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	19,5	-0,2	3,0	2,6
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	11,9	14,3	14,3	14,4	14,4
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	20,3	-0,5	1,0	-0,1
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	13,5	16,0	15,9	16,1	16,6
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	17,9	-0,5	1,2	3,5
Rémunération de M. Michel Freiche (€)	443 920	512 858	568 845	574 005	596 596
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	15,5	10,9	0,9	3,9
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	16,7	19,4	21,5	21,3	21,5
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	16,3	10,6	-1,1	1,2
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	19,0	21,6	23,9	23,7	24,8
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	14,0	10,6	-0,9	4,8
Membres du Directoire					
Rémunération de M. Paolo Bicci (€)	0	502 679	551 733	553 752	501 057
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	n/a	9,8	0,4	-9,5
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	0	19,0	20,8	20,5	18,1
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	n/a	10,5	-2,4	-20,5
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	0	21,2	23,2	22,9	20,9
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	n/a	9,4	-1,4	-8,8
Président du Conseil de Surveillance					
Rémunération de Mme Alice Cavalier Feuillet (€)	20 000	30 000	35 000	39 500	39 500
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	50,0	16,7	12,9	0,0
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	0,8	1,1	1,3	1,5	1,4
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	51,0	16,3	10,6	-2,6
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
Evolution par rapport à l'exercice précédent (%)	n/a	48,0	16,3	10,8	0,8

2.4. Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Le Conseil de Surveillance du 30 septembre 2019 a adopté une procédure d'évaluation des conventions passées par la Société portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cette procédure de contrôle de la qualification des conventions conclues par la Société s'applique aux conventions nouvellement conclues, ainsi qu'aux conventions poursuivies ou renouvelées.

Le caractère courant et les conditions normales des conventions sont appréciées au cas par cas par la Direction juridique, dès qu'elles sont portées à sa connaissance, en concertation avec les Directions financière, comptable, et immobilière, en se référant à l'étude sur les conventions réglementées et courantes publiée par la Compagnie Nationale

des commissaires aux comptes en février 2014, et en recueillant si besoin l'avis des commissaires aux comptes. Toute convention qui, après analyse, ne peut être qualifiée d'opération courante conclue à des conditions normales, est soumise à la procédure de contrôle des conventions réglementées.

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation.

Le Conseil de Surveillance est susceptible d'adapter cette procédure afin de prendre en compte les résultats de l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution se poursuit dans le temps.

2.5. Observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020 arrêtés par le Directoire, et sur le rapport de gestion du Directoire

Les comptes 2020 et le rapport de gestion du Directoire ont été communiqués au Conseil

de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

2.5.1. Comptes de l'exercice clos au 31 août 2020 et rapport de gestion du Directoire

Après examen et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2020 tels qu'arrêtés par le Directoire, du rapport de gestion établi par le Directoire, et connaissance prise des observations du Comité d'Audit et

des commissaires aux comptes, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler. En conséquence, il vous demande d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020.

2.5.2. Ordre du jour et projet de résolutions proposées à l'Assemblée Générale des actionnaires

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour proposé à votre assemblée, ainsi que les projets de résolutions soumises à vos suffrages par le Directoire. Ceux-ci n'appellent pas de commentaires.

En conséquence, le Conseil de Surveillance vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont proposées.

L'amélioration des indicateurs clés de performance (ICP) constitue en soi un objectif pour toutes les entités du Groupe.

Les informations contenues dans la DPEF concernent l'ensemble des entités du Groupe, à l'exclusion de GIMEG (53 ETP - Équivalent Temps Plein), acquise le 27 août 2020, quelques jours avant la clôture de l'exercice.

3.1. Enjeux sociaux et sociétaux

3.1.1 - Informations relatives à l'emploi et aux conditions de travail

Emploi

Au 31 août 2020, Trigano emploie 8 595 salariés (Équivalent Temps Plein, intérimaires inclus), soit une diminution des effectifs de 140 personnes sur l'exercice (-1,6 %).

Date	Effectifs fin de période	Variation
2017 / 2018	8 813	+35,5 %
2018 / 2019	8 735	-0,9 %
2019 / 2020	8 595	-1,6 %

L'effectif moyen avec intérim est de 8 771 personnes, hors intérim de 8 150 ETP (Équivalent Temps Plein). Au 31 août 2020, 85,1 % des effectifs sont titulaires d'un CDI. Le recours à l'intérim permet de garantir la flexibilité nécessaire à l'activité saisonnière des différentes entités.

Répartition des effectifs

Par zone géographique

Les effectifs de Trigano sont répartis dans 14 pays avec un ancrage en France qui compte plus d'un tiers de l'effectif (3 102 salariés, soit 36,0 %) lié à l'historique du Groupe.

Par activité

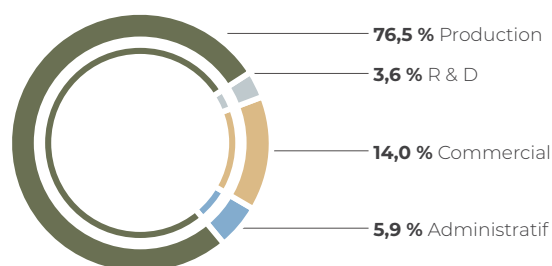
L'activité Véhicules de Loisirs emploie 6 620 personnes au 31 août 2020 (77,0 % des effectifs), l'activité Équipement des loisirs compte 1 916 salariés (22,3 % de l'effectif) et la Société mère, 60 salariés (0,7 %).

Par catégorie socioprofessionnelle

Compte-tenu de la nature des activités du Groupe, le personnel ouvrier est majoritaire : il représente 65,6 % de l'effectif total. Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent ensemble 26,2 % de l'effectif et le taux d'encadrement est de 7,5 %. Les stagiaires et apprentis représentent 0,7 % des effectifs du Groupe.

Par fonction

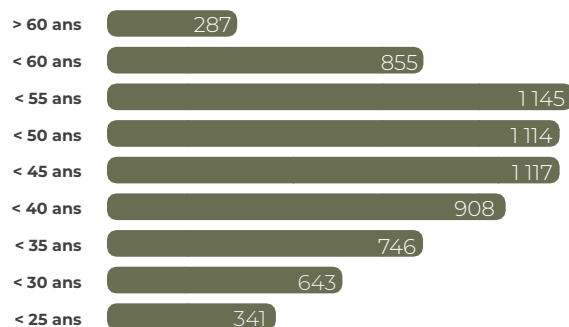
76,5% des effectifs travaillent en production (59,5% en main d'œuvre directe et 17,0 % en structure de production).



Par âge

La pyramide des âges, calculée sur la population en contrat à durée indéterminée (CDI), montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 40 et 55 ans. Les salariés de moins de 30 ans représentent 13,5 % de l'effectif ; les plus de 50 ans près d'un tiers du personnel (31,3 % soit 2 287 personnes, dont 1 142 de plus de 55 ans).

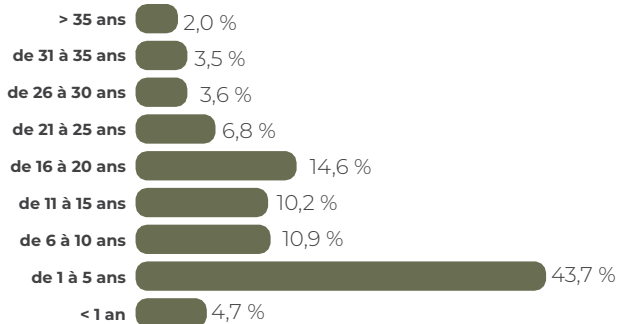
L'âge moyen est de 43,0 ans (42,8 ans l'an dernier).



Par ancienneté

L'ancienneté moyenne est de 10,6 ans (contre 10,7 ans l'année précédente).

48,4 % des effectifs ont une ancienneté inférieure ou égale à 5 ans, 21,1% une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans et 30,5% une ancienneté supérieure à 15 ans.



Par sexe

Trigano emploie 2 194 femmes (soit 37 de plus qu'au 31 août 2019), représentant 25,5 % de l'effectif total, soit une progression de plus d'un point de base par rapport à l'exercice précédent. La proportion d'emploi de femmes chez Trigano est supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (21%) (Source : UNEDIC – Insee). D'une manière générale, les femmes sont encore peu présentes dans les métiers de montage de Véhicules de loisirs ou de fabrication de remorques (plombier, menuisier, électricien, soudeur, mécanicien...).

Embauches et licenciements

Au cours de l'exercice 2019/2020, 1 250 nouveaux salariés ont rejoint le Groupe, soit 15,4% de l'effectif moyen hors intérim.

Dans le même temps, Trigano a enregistré 1 266 départs soit 15,5% de son effectif moyen. Les fins de contrats à durée déterminée restent la cause la plus fréquente des départs de l'entreprise (50,0%), suivie par les démissions (27,6%), les départs en retraite (7,9%) et les licenciements pour motif personnel ou économique (12,5%).

Évolution des rémunérations

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) représentent plus de 80% des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations s'échelonnant de 0% à 3,5%.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée par des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

Dans la plupart des filiales étrangères, les évolutions de salaire ont été similaires.

Organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaires de journée. Toutefois, pour faire face à la saisonnalité de l'activité, et à des surcroîts de commandes de mises en gamme et de réassorts, certaines entités ont ponctuellement recours au travail en équipes ou de nuit.

La moyenne hebdomadaire d'horaire de travail est généralement comprise entre 39 et 40 heures en Europe. En France, elle est de 35 heures avec des accords de modulation du temps de travail.

Plus de 333 000 heures supplémentaires ont été réalisées au cours de l'exercice (2,2% des heures travaillées). Ce volume d'heures est principalement lié aux surcroîts ponctuels d'activité.

Par ailleurs, à partir de la mi-mars 2020, date à laquelle des mesures de confinement ont été décrétées par les gouvernements de différents pays, les usines ont dans leur grande majorité fermé leurs portes pour des durées comprises entre 2 et 4 semaines. Au Royaume-Uni, les fermetures se sont prolongées jusqu'en juillet. Les sites ont eu recours aux dispositifs de chômage partiel ou d'aides gouvernementales, au télétravail pour les emplois qui le permettent, à la prise de reliquat de congés ou de congés par anticipation, ce qui a entraîné dans certaines business units une fermeture estivale moins longue qu'habituellement.

La mise en place du télétravail pour plusieurs centaines de collaborateurs dans un temps relativement court a nécessité des investissements conséquents en accompagnement à la mise en place, en accès informatiques et matériels adaptés.

Relations sociales

Organisation du dialogue social

Au-delà du strict respect de la législation, Trigano veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés au travers des différentes instances présentes sur les sites.

Le management de proximité est sensibilisé sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

Bilan des accords collectifs

Le dernier exercice a enregistré la négociation de 51 nouveaux accords collectifs (rémunération, temps de travail...) qui viennent compléter les 60 signés antérieurement et toujours en vigueur. Ces accords sont de nature à maintenir de bonnes conditions de travail et contribuent à la performance économique de l'entreprise. De plus, des réunions à la demande des représentants du personnel avec la Direction Générale permettent de développer des relations constructives.

3.1.2. Informations à caractère sociétal

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Trigano est un groupe européen avec la majorité de son effectif hors de France (64,0 %).

Trigano reste néanmoins fortement ancré en France avec 32 sites de production et de logistique (sur un total de 63). Les activités y demeurent concentrées sur deux pôles géographiques majeurs (région Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de la Loire).

Le Groupe s'est notamment implanté en Auvergne-Rhône-Alpes avec le transfert en 1974 de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche). Ce site s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars et compte 930 personnes au 31 août 2020. Il est le deuxième site de Trigano en termes d'effectifs. Trigano a développé son activité dans cette région avec 9 sites de production et de logistique totalisant un effectif de 1 395 personnes (soit 16,2% de l'effectif total au 31 août 2020) en progression de 34 ETP au cours de l'exercice.

Dans la région Pays de la Loire, Trigano s'est déployé à partir du site de Mamers (Sarthe) avec 10 sites de production et un effectif de 913 personnes (10,6% de l'effectif total).

À l'étranger, Trigano est implanté sur 31 sites de production et de logistique. Trigano est notamment implanté en Italie (en Toscane principalement) représentant un effectif de 1 430 personnes (soit 16,6% de l'effectif total). Il est à noter que le site de Trigano Van (implanté dans les Abruzzes) a fortement progressé passant de 179 à 241 ETP, compte-tenu de la nécessité d'adapter la capacité de production de l'usine aux commandes en forte croissance.

L'effectif au Royaume-Uni est de 717 personnes (8,4 % de l'effectif total) réparti sur deux sites de production, deux sites de distribution d'accessoires, treize points de vente et une agence commerciale. Cet effectif a été réduit de 48 personnes au cours de l'exercice en raison de problèmes économiques liés au Brexit et à la mise en place d'une taxe sur les camping-cars.

Trigano, via sa filiale Adria, est un des principaux employeurs de Slovénie. Le Groupe y est implanté sur trois sites de production (une usine de

fabrication de camping-cars et caravanes, une usine de fabrication de résidences mobiles et une importante menuiserie industrielle). L'effectif d'Adria est de 1 778 personnes (1 720 en Slovénie) dont 1 102 employés pour Adria Mobil, site le plus important de Trigano.

La quasi-totalité des salariés en France et à l'étranger, y compris les managers, est issue des populations locales.

Trigano privilégie les achats dans des pays proches de ses sites de production pour une plus grande flexibilité d'approvisionnement : 97% des achats du Groupe sont réalisés au sein de l'Union européenne.

Prise en compte des enjeux sociétaux dans la politique achat du Groupe

Le Groupe s'inscrit dans des partenariats durables avec ses fournisseurs et sous-traitants du fait des contraintes réglementaires applicables aux composants et notamment le poids et les normes de sécurité des véhicules. Ainsi, des contrats d'achat à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles, la durée de vie d'un modèle de châssis étant d'environ 14 ans.

Des contrats cadres sont signés au niveau du Groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs fournisseurs majeurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption de Trigano. L'ensemble des fournisseurs a été sensibilisé à ses principes de probité et d'éthique et il leur a été demandé d'adhérer à la charte éthique et au code de conduite anti-corruption (4 255 envois effectués). En outre, les fournisseurs ont été informés de la mise à disposition d'un dispositif d'alerte sécurisé.

Les clauses du contrat d'achat ont été renforcées dans le cadre du dispositif anti-corruption et les contrôles du respect de ces clauses sont désormais effectués par le Directeur des Achats à minima deux fois par an. À ce titre, les questionnaires annuels de vérification des engagements des fournisseurs ont été enrichis en mettant l'accent sur la politique environnementale, les valeurs de l'entreprise (lutte contre la corruption), l'éthique et le développement

durable, et adressés aux fournisseurs représentant plus de 80 % des achats. Le taux de réponse des questionnaires par les fournisseurs est satisfaisant.

Les fournisseurs de châssis, qui représentent un peu plus de 40% des achats globaux, sont très impliqués en matière d'engagement RSE. Ils communiquent leur code de conduite et informent régulièrement de leurs engagements en matière d'éthique, d'environnement et de lutte contre la corruption.

Leurs adhésions à des index internationaux et leurs évaluations par des organismes indépendants sont un gage du respect de leurs engagements.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Trigano est un acteur économique important dans les principaux pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de Véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). Monsieur François Feuillet assurait la présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation) et du syndicat français UNI VDL jusqu'en septembre 2020. A l'étranger, certains directeurs des filiales Trigano assument également des fonctions au sein des syndicats nationaux, notamment en Italie (APC - Associazione Produttori Caravan e Camper), en Angleterre (NCC - National Caravan Council) et en Allemagne (CIVD - Caravaning Industrie Verband).

En France, les responsables qualité et/ou production des filiales participent activement aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR relatives aux produits fabriqués ou distribués sur leurs sites.

Enfin, les différents sites sont en relation avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement et entretiennent des contacts réguliers avec les pouvoirs publics (Préfectures, Mairies, Conseils Départementaux et Régionaux).

Ainsi, des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant les activités du Groupe.

Trigano VDL est membre actif du pôle de compétitivité des véhicules industriels et de loisirs. A ce titre des actions de benchmark des meilleures pratiques sont régulièrement mises en œuvre. Elles ont notamment permis d'accélérer la mise au point des protocoles sanitaires dans le cadre de la pandémie Covid-19.

Plusieurs sites industriels du Groupe organisent régulièrement des visites de site gratuites, guidées et animées par des employés à destination d'élèves, de clients potentiels, de clubs de camping-caristes ou de touristes.

Celles-ci permettent de faire découvrir les outils de production de Trigano avec passion, sincérité, simplicité et convivialité en ouvrant les « coulisses » des marques de Trigano. Elles permettent ainsi aux visiteurs de mieux comprendre le processus de fabrication d'un véhicule de loisirs.

En raison de la pandémie, les différents sites de Trigano ont adapté leur production afin de protéger leurs employés ; les programmes de visites ont été suspendus et reprendront dès que les conditions sanitaires le permettront.

Au cours de l'année 2019/2020, Adria a accueilli 680 visiteurs incluant des étudiants, des membres d'associations professionnelles slovènes, et des partenaires.

Trigano VDL en qualité d'organisme de formation agréé dispense des formations destinées aux personnels des distributeurs ainsi qu'aux experts d'assurance automobile. 12 sessions de formation ont été réalisées en 2019/2020 réunissant 112 stagiaires.

Les filiales italiennes (Trigano S.p.A. et SEA principalement) basées en Toscane organisent également des sessions de formation du personnel des distributeurs.

Trigano S.p.A. a par ailleurs développé des contacts réguliers avec les universités et écoles locales. La société a participé, à nouveau, en 2019/2020 à des réunions organisées par des écoles pour présenter les activités de Trigano et susciter l'intérêt des étudiants pour nos métiers.

3.1.3. Principaux risques sociaux

Cartographie des risques

Lors du précédent exercice, une cartographie des risques sociaux et sociétaux avait été réalisée par le biais d'entretiens avec les membres du management des principaux sites de production représentatifs de la localisation géographique de Trigano.

Les principaux risques sociaux identifiés sont les suivants :

- la perte de compétence suite au départ en retraite / démission de personnes clés ;
- la pénurie de main d'œuvre ;
- la difficulté à attirer et à conserver les talents ;
- la sécurité et la santé au travail ;
- l'absentéisme.

La revue de ces risques n'a pas mis en évidence de modification significative par rapport au constat réalisé lors de l'exercice précédent. Sur la base des procédures et actions en place, la cartographie des risques avait fait ressortir une exposition limitée de Trigano aux risques sociaux et sociétaux.

Les indicateurs clés de performance définis et suivis par Trigano couvrent les domaines suivants : le développement des compétences, la santé et la sécurité au travail, et l'absentéisme.

Développer les compétences

Trigano attache une grande importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences de son personnel comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quel que soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Les objectifs sont les suivants :

- répondre aux exigences des marchés et de la stratégie du Groupe dans les domaines de la production, la sécurité, l'amélioration continue et la qualité ;
- poursuivre les formations sur les métiers ;
- améliorer les parcours professionnels ;
- favoriser l'intégration des nouveaux embauchés ;
- sensibiliser le personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

En 2019/2020, les efforts envisagés en matière de formation ont toutefois été freinés par l'arrêt des activités dû au confinement imposé par les gouvernements, de mars à mai 2020. Les conditions dégradées de la reprise - notamment avec parfois un absentéisme élevé - n'ont pas permis, dans la plupart des cas, de reprogrammer des actions de formation avant les congés d'été et la fin de l'exercice.

L'école de formation interne ouverte chez Trigano VDL a continué son activité afin de former le personnel et les nouveaux entrants aux produits et techniques de montage (2 sessions avec 16 opérateurs formés). L'école a permis également de réaliser des formations de mise à niveau et d'évolution des compétences des salariés de l'entreprise. Lors de ces formations animées par des formateurs internes, 349 salariés ont été formés sur différents sujets (autocontrôle qualité, pose d'adhésifs, communication, homologation, gerbeur/transpalette, pont roulant). L'école dispose d'ailleurs depuis juillet 2020 de son propre pont roulant. Ainsi, sur ce thème comme sur celui des gerbeurs/transpalettes, grâce aux investissements faits en matériel et sur la formation de formateurs internes, ces formations ne seront désormais plus assurées par un organisme externe mais en interne, ce qui permet une plus grande souplesse et une formation au plus près des besoins de l'entreprise.

D'autres sessions de formation ont été mises en œuvre en partenariat avec les pouvoirs publics et diverses collectivités locales afin de disposer de main-d'œuvre formée sur certains métiers en pénurie ou en tension (couturières, caristes, soudeurs, techniciens, etc.).

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés juniors et seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Enfin, Trigano a poursuivi jusqu'en mars 2020 sa contribution à l'intégration des jeunes sur le

marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Un indicateur clé de performance relatif au nombre d'heures de formation par personne, calculé sur l'effectif moyen hors intérim, permettant de mesurer les efforts faits en termes de formation,

est suivi avec attention. En 2019/2020, compte-tenu du contexte sanitaire, il est de 6 heures par personne, à comparer à 9 heures en 2018/2019. Sur cet exercice, près de 46 000 heures de formation ont été dispensées (72 558 heures en 2018/2019) auprès de 4 611 salariés (56,6% des effectifs moyens hors intérim contre 87,4% lors du dernier exercice).

Garantir la sécurité et la santé au travail

Les business units, en collaboration avec les partenaires sociaux et les organismes extérieurs concernés, sont chargées de veiller à la santé et à la sécurité de chaque salarié. Les sociétés françaises qui sont soumises à l'obligation de mise en place de Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), remplissent leurs obligations et font vivre activement ces instances. Des dispositions similaires existent dans la plupart des pays où Trigano opère.

Les actions réalisées visent notamment l'amélioration des conditions de travail, l'ergonomie des postes, l'aménagement des équipements. Sur les lignes de production, l'accent est mis sur l'installation d'engins de levage, la surveillance renforcée du port des EPI (Équipements de Protection Individuelle), l'analyse des causes des accidents du travail et la mise en place d'actions correctives, la formation des équipes.

En 2019/2020, 737 accidents du travail ont été répertoriés dans le Groupe dont 307 n'ont entraîné aucun arrêt de travail. Ces accidents ont généré 83 076 heures d'arrêt soit 7,6% des heures d'absence. Le nombre d'accidents du travail est en baisse de 30 % par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse est nettement inférieure à celle du nombre d'heures travaillées pendant le confinement.

En France, l'attention des business units a été particulièrement attirée sur la déclaration des causes d'accidents du travail afin de mieux contrôler les sinistres et d'éviter le renouvellement.

Afin de mesurer l'incidence des politiques déployées depuis plusieurs années, le Groupe accorde une attention toute particulière à 2 indicateurs clés de performance : les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.

Le taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles) s'élève à 28,8 (42,4 en 2018/2019) et à 49,5 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt (69,4 lors de l'exercice précédent).

Le taux de gravité (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles), qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 0,70 sur l'exercice (1,14 pour

l'exercice précédent).

Dans les business units où le taux de fréquence est supérieur à la moyenne de l'indicateur clé de performance, des investigations plus poussées sont menées pour comprendre les causes et mener les actions correctives permettant de le réduire de manière significative.

Une attention particulière est portée à la détection des cas de maladies professionnelles. En 2019/2020, 15 nouveaux cas ont été identifiés portant le nombre total de cas à 94.

L'aspect « sécurité & garantie de la santé au travail » a été tout particulièrement au cœur des préoccupations de Trigano depuis la crise Covid-19. Après la levée des mesures de confinement, la reprise des activités s'est faite dans les respects des consignes sanitaires édictées dans chaque pays. Les lignes de production ont été repensées et réaménagées pour tenir compte des distances minimum de sécurité à respecter entre les opérateurs. Ces règles de distanciation sociale ont été étendues dans toutes les activités et secteurs de l'entreprise. Des infographies sur les bonnes pratiques à adopter ont largement été déployées dans tous les locaux. Divers équipements de sécurité (masques, gel hydro alcoolique, séparations en plexiglass, etc.) ont été approvisionnés et mis à la disposition du personnel ; par ailleurs des mesures renforcées de nettoyage ont été mises en œuvre.

Limiter l'absentéisme

La lutte contre l'absentéisme est considérée comme une priorité par Trigano car les absences non planifiées du personnel sont source de désorganisation des ateliers, de pertes de productivité, et de détérioration de la qualité et de l'ambiance de travail.

Afin de lutter efficacement contre l'absentéisme, le taux d'absentéisme est considéré comme un indicateur clé de performance, il est régulièrement analysé par les directions des sites. Par ailleurs, une analyse annuelle des causes d'absentéisme est réalisée.

En 2019/2020, le taux d'absentéisme s'est élevé à 6,8% sur l'ensemble du Groupe (7,5% avec l'incidence des congés maternité) en légère progression par rapport aux exercices précédents (6,6% en 2018/2019 6,3% en 2017/2018). Cette détérioration est principalement imputable aux conséquences de la pandémie Covid-19 ayant entraîné une multiplication des arrêts maladies des personnels directement et indirectement touchés (cas contact, absences pour garde d'enfant comptabilisées en arrêt maladie conformément à la législation).

Ce taux reste supérieur au taux national constaté. Selon les chiffres connus pour 2019, le taux observé sur l'ensemble des secteurs en France était stable (5,1% en 2018 & 2019, source baromètre Ayming 2020).

Une politique d'amélioration des conditions de vie au travail continue à se mettre en place et se matérialise par les actions suivantes :

- l'aménagement des sites de production ;
- la réorganisation des postes de travail ;
- l'amélioration des locaux sociaux ;
- l'achat d'équipements visant à réduire la pénibilité sur les postes ;
- la formation de l'encadrement et des équipes au management ainsi qu'aux gestes et postures et à la sécurité.

Ces actions sont menées en concertation avec les représentants du personnel afin de réduire le taux d'absentéisme et de l'amener vers celui du secteur privé constaté au niveau national.

D'autres mesures sont prises par les entités pour réduire le volume d'heures perdues à cause de l'absentéisme :

- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus de l'impact sur les cycles de production des absences non anticipées ;
- des entretiens sont réalisés après absence de longue durée afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouvelles absences ;
- des visites médicales de contrôle sont organisées pour toute absence supérieure à 30 jours.

3.2. Enjeux environnementaux

La préservation de la nature et le respect de l'environnement font partie des valeurs fondamentales de Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité axée depuis plus de 70 ans sur les loisirs de plein air.

Les activités de fabrication de la Société consistent principalement en des opérations d'assemblage et de montage de composants impactant faiblement notre environnement. Trigano a également développé depuis plusieurs années la production de composants tels que les éléments de mobilier, les pièces métalliques, les coussins, rideaux et matelas ainsi que certaines pièces en polyester dont elle peut ainsi maîtriser les processus de production.

Trigano est attentif à l'impact environnemental de l'utilisation de ses produits et privilégie l'utilisation de châssis de camping-cars disposant des dernières technologies. Ainsi, depuis 2019, tous nos véhicules satisfont la norme Euro6d temp et produisent significativement moins d'oxydes d'azote (NOx) et de particules (PM) que les générations précédentes. Trigano s'investit également dans le recyclage de ses produits et a ainsi contribué à la création de la filière de déconstruction « Eco mobil home ».

Par ailleurs, comme l'ont démontré plusieurs études*, l'utilisation des Véhicules de loisirs est plus respectueuse de l'environnement que la plupart des modes de vacances ou de loisirs concurrents.

Ainsi, grâce aux produits de Trigano, ses clients, épris de nature et de liberté, peuvent vivre leurs loisirs en minimisant l'impact de leurs activités sur l'environnement.

*: « the climate impact of taking one's own cabin on holiday – a greenhouse gas account for motorhomes » Ostfoldforskning – sept 2018 ; "Mobile Lodging Unit: First Experimental Research in Italy on the Sustainability of the Recreational Vehicles" Paolo Fiamma Pisa university - juil 2015.

Politique générale en matière d'environnement

La politique de Trigano en matière de préservation de l'environnement se déploie sur deux axes principaux :

- le développement de produits toujours plus respectueux de la nature avec en particulier la recherche de la réduction du poids, de la consommation en énergie et de l'empreinte carbone des véhicules ainsi que la mise en œuvre de matériaux et d'emballages recyclés ou recyclables ;
- la recherche et la mise en œuvre des meilleures pratiques avec en particulier la diminution des impacts environnementaux liés aux différents rejets, la réduction de la production de déchets dangereux et non dangereux, le développement de l'utilisation d'énergies renouvelables.

Organisation de la Société pour mettre en œuvre sa politique environnementale

La politique environnementale est pilotée par la Direction Générale. Celle-ci s'appuie sur les responsables des sites dont certains disposent, pour les plus importants, d'une personne en charge des aspects environnement-sécurité-qualité et d'un bureau d'études conseil.

Le suivi de la réglementation en matière d'environnement est assuré par le service juridique de Trigano.

Des notes d'informations, des plans d'actions et des notes de performances environnementales sont transmis régulièrement à l'ensemble des responsables de sites en France et à l'étranger. Ils présentent les évolutions réglementaires en matière d'environnement, les bonnes pratiques, des actions d'amélioration de la gestion environnementale à mettre en œuvre, ainsi que l'évolution des indicateurs environnementaux représentatifs des activités de Trigano.

Des visites et des audits environnementaux sur les sites sont périodiquement réalisés par le bureau d'études conseil en vue de s'assurer de leur conformité par rapport aux obligations réglementaires environnementales locales.

Durant l'exercice 2019/2020, quatre sites français ont été concernés.

Les données environnementales sont suivies par la Direction Générale depuis 2002. Des reportings précisent les rôles des interlocuteurs, la liste des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et leurs définitions. Les données quantitatives recueillies, sont validées, consolidées et leur cohérence contrôlée par le bureau d'études conseil.

Des revues des données environnementales par le département d'Audit Interne de Trigano ont été réalisées durant l'exercice 2019/2020 sur les sites de Seclin, Bonchamps-lès-Laval et Cormenon.

3.2.1. Cartographie des risques

L'amélioration des indicateurs clés de performance (ICP) constitue en soi un objectif pour toutes les entités du Groupe.

Il est précisé que les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif, ne font pas partie du périmètre de ce rapport, de même que la société GIMEG acquise à la toute fin de l'exercice.

La cartographie des risques environnementaux a montré une exposition limitée en raison de la nature des activités de fabrication du Groupe.

Les indicateurs environnementaux identifiés sont les suivants :

- la consommation d'eau ;
- la consommation d'énergies ;
- la valorisation et le recyclage des déchets non dangereux.

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs doit prendre en compte le contexte particulier de l'exercice 2019/20. En effet, du fait de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, la production de Véhicules de loisirs a diminué de façon sensible par rapport à l'exercice précédent : camping-cars -10,1%, caravanes -15,4%, mobil homes -24,9%. La nécessité de maintenir en état les sites pour préparer leur redémarrage ainsi que les impacts sur la productivité des mesures de distanciation prises ont eu un effet défavorable sur l'évolution des indicateurs ramenée à la production.

Afin de mettre en perspective l'évolution des différents indicateurs environnementaux, la production de Véhicules de loisirs des deux derniers exercices est présentée ci-dessous :

- exercice 2018/2019 : 58 174 Véhicules de loisirs ;
- exercice 2019/2020 : 51 192 Véhicules de loisirs.

Les volumes fabriqués ont affiché une baisse globale de 12%.

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau a été retenue comme un enjeu environnemental principal par Trigano, compte-tenu de son impact environnemental et économique.

Un suivi régulier de cette consommation d'eau, de sa maîtrise, le développement du recyclage des eaux de lavage, des tests de vérification d'étanchéité des véhicules et de leurs réservoirs ainsi que des moyens d'économies pour les usages du personnel sont réalisés.

L'environnement local des sites ne présente pas en général de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel.

Résultats et indicateur clé de performance :

Grâce aux efforts réalisés pour détecter et traiter les fuites, la consommation totale d'eau pour l'ensemble des sites du Groupe s'est élevée à 109,3 milliers de m³ (fuites comprises) en 2019/20, soit une baisse de 7,7% par rapport à l'exercice précédent. La consommation totale d'eau corrigée (hors fuites) est de 98,3 milliers de m³ (en baisse de 4,3% par rapport à l'exercice précédent).

Trigano suit sa consommation d'eau par véhicule de loisirs produit.

En 2019/20, la consommation d'eau corrigée (hors fuites) des sites de production de Véhicules de loisirs s'est élevée à 79,4 milliers de m³, soit une baisse de 2,1% par rapport à l'exercice précédent.

Elle représente 1,55 m³/véhicule produit (usages du personnel et usages industriels cumulés). Elle est en hausse de 11,5% par rapport à l'exercice précédent. La décomposition par type d'usage est la suivante :

- usages industriels seuls : 0,69 m³/véhicule produit ;
- consommations du personnel : 0,86 m³/véhicule produit.

L'évolution de cet indicateur clé de performance est liée au contexte de crise sanitaire que nous avons connu cette année. En effet, conformément aux instructions reçues des autorités, Trigano a multiplié cette année les opérations de nettoyage et de désinfection de ses locaux et matériels.

Consommation d'énergies

La consommation d'énergies a été retenue comme un marqueur compte tenu de son impact environnemental et économique.

La politique mise en œuvre par Trigano consiste à réduire l'intensité énergétique, à améliorer l'efficacité énergétique et à augmenter le recours aux énergies renouvelables.

La consommation d'énergies des sites de production est liée à la fabrication, au chauffage, au transport, à l'éclairage et au nettoyage des produits.

Résultats et indicateur clé de performance :

Les sources d'approvisionnement extérieur des sites de Trigano sont le nucléaire, les énergies fossiles ou les énergies renouvelables. Une part non négligeable de la consommation des sites est d'origine interne et renouvelable (pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, réutilisation en interne de déchets bois pour alimenter des chaudières, etc.). Cette part d'énergie renouvelable représente 9,9 millions de kWh (environ 9,4% de la consommation d'énergies totales, soit une progression de 1,9% par rapport à l'exercice précédent).

Les Véhicules de loisirs produits sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et ainsi de leur empreinte carbone. Ainsi, Trigano développe par exemple l'éclairage LED dans la plupart de ses camping-cars et caravanes.

Energies	Consommation 2019/2020	Evolution vs 2018/2019
Electricité	43,5 Millions de kWh	-3,7 %
Gaz naturel	équivalent de 48,2 Millions de kWh	-11,1 %
Autres gaz (butane, propane)	équivalent de 4,4 Millions de kWh	-14,9 %
Fioul, Gasoil	équivalent de 14,4 Millions de kWh	-9,9 %
Energies totales	105,2 Millions de kWh	-8,3 %
Energies totales (Sites VDL uniquement)	80,3 Millions de kWh soit 1 570 kWh/VDL	-9,9 %

La consommation d'énergies totales correspond à la somme des quantités d'électricité (en kWh), de gaz naturel (en kWh), d'autres gaz (butane, propane) ou de gasoil et fioul (en kWh PCS) achetées et consommées par les sites.

Durant cet exercice, la baisse de la consommation des différentes sources d'énergies est légèrement

plus faible que celle de la production. Ceci s'explique par la nécessité de maintenir en état les sites de production pour préparer leur redémarrage à l'issue des périodes de confinement.

La consommation d'énergies totales, sur les seuls sites de production de Véhicules de loisirs (qui représentent 76,4% de la consommation totale), s'est élevée à 80,3 millions de kWh soit une baisse de près de 10% par rapport à l'exercice précédent.

Cette consommation, ramenée au véhicule produit, a été retenue comme indicateur clé de performance pour la gestion d'énergies par Trigano. Le ratio atteint cette année 1 570kWh par véhicule soit une légère hausse (+2,5%) par rapport à l'exercice précédent qui s'explique par le contexte particulier ayant affecté la production des Véhicules de loisirs au printemps. La consommation d'énergies totales n'est pas corrélée exclusivement au nombre de véhicules produits. Elle est liée aussi au fonctionnement de certains équipements et à l'utilisation de bâtiments.

Production des déchets non dangereux

- La production des déchets non dangereux est un enjeu principal compte tenu de son impact environnemental et économique.
- La politique d'amélioration de la gestion des déchets non dangereux mise en œuvre comprend :
 - des actions de formation et de sensibilisation du personnel y compris les intérimaires (tri sélectif poussé des déchets notamment) ;
 - la recherche de filières de valorisation recyclage nouvelles hors-site pour certains déchets ;
 - le suivi des commandes et du transport pour réduire la quantité des déchets ;
 - une meilleure information sur les actions de valorisation et de recyclage des déchets réalisées par les prestataires.

Résultats et indicateur clé de performance :

La production des déchets non dangereux pour Trigano a représenté 25 987 tonnes (bois, sciures de bois, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène, mousses, films, tissus, ferraille, déchets mélangés, tout venant ...), en baisse de 12,7% par rapport à l'exercice 2018/2019. Elle est de même ordre de grandeur que la baisse de la production.

Le taux de valorisation et de recyclage des déchets non dangereux (sur site et chez les prestataires) pour l'ensemble des sites atteint 76% pratiquement équivalent à celui de l'exercice 2018/2019. Ce paramètre a été retenu comme un indicateur clé de performance pour la gestion des déchets non dangereux sur l'ensemble des sites.

Ce taux de valorisation des déchets non dangereux a atteint un palier ces dernières années car certains types de déchets (chutes de panneaux ...) sont difficiles à recycler ou à valoriser. Des recherches de filières innovantes de recyclage et de valorisation ont été engagées.

3.2.2. Autres Informations

En dehors des risques principaux, Trigano consacre des moyens à la prévention des pollutions et à d'autres risques environnementaux.

Dispositifs de prévention

Evaluation et certification en matière d'environnement

Trigano n'a pas engagé une démarche de certification systématique de ses sites car les activités exercées présentent peu d'impacts sur l'environnement.

Aujourd'hui, cinq sites en Italie, en Slovaquie et en Espagne (Trigano S.p.A., CVC, SEA S.p.A., Adria Mobil et Benimar) sont certifiés ISO 14001.

Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Une sensibilisation régulière du personnel aux aspects environnementaux des activités exercées est réalisée par la mise en place de plans d'actions : tri des déchets, diminution des consommations d'eau et d'énergies, utilisation de produits chimiques peu nocifs.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains sont alloués, notamment une personne au niveau de la Direction Générale, des responsables environnement sur les principaux sites et des jours de prestation du bureau d'études conseil.

Des moyens financiers ont été mis en œuvre durant l'exercice 2019/2020 à hauteur de 641 k€ pour l'ensemble du Groupe. Ils concernent :

- des investissements en matière d'environnement (équipements spécifiques et matériels dédiés exclusivement à la protection de l'environnement...) pour 413 k€ ;
- des dépenses environnementales (études, audits divers, contrôles périodiques...) pour 228 k€.

Parmi les principaux investissements engagés au cours de l'exercice 2019/2020, figurent l'installation de panneaux photovoltaïques, la mise en place de double vitrage, la pose de portes à fermeture rapide, l'installation de leds, la rénovation de chaudières, l'achat de véhicules électriques et la mise en place d'équipements antibruit.

La réalisation d'études de gestion des eaux, des audits divers dont des certifications en matière d'environnement, des contrôles périodiques, d'audit d'énergie et la formation et la sensibilisation du personnel à la bonne gestion environnementale complètent les actions en terme de prévention.

Les moyens financiers alloués aux investissements et aux dépenses environnementaux durant cet exercice, sont en recul compte tenu des conditions particulières de son déroulement.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Trigano n'a pas comptabilisé de provisions ou de garanties pour les risques environnementaux en complément des garanties figurant dans ses contrats d'assurances, à l'exception d'une faible provision pour les contrôles semestriels de la nappe du site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité de ce site.

Au cours de cet exercice, aucun accident de pollution avec atteinte à l'environnement n'est survenu.

Mesures de lutte contre la pollution

Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

Les principaux rejets atmosphériques et liquides des sites sont bien identifiés, traités et contrôlés régulièrement.

Les contrôles réglementaires de ces rejets réalisés au niveau des sites soumis à cette obligation, n'ont pas révélé de non-conformité au cours de l'exercice 2019/2020.

Les risques d'impacts sur les sols et les eaux souterraines sont également bien appréhendés (rétentions, consignes organisationnelles d'exploitation...).

Prise en compte des nuisances sonores et autres formes de pollution

La nature des activités exercées par Trigano et l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activités limitent les nuisances sonores pour les populations riveraines.

Aucune plainte pour bruit n'a été enregistrée durant cet exercice.

Economie circulaire

Prévention et gestion des déchets dangereux

La production des déchets dangereux s'est élevée à 547,8 tonnes (boues d'hydroxydes, bains usés de traitement de surface, boues des décanteurs-déshuileurs, boues de curage, aérosols, contenants souillés, batteries, colles, encres, poudres de peintures, diluants, nettoyeurs, peintures, résines, liquides souillés, déchets d'équipements électriques et électroniques, aérosols...), en baisse de 19,2% par rapport à l'exercice 2018/2019. Cette baisse est due essentiellement à la variabilité de cette production selon les années due à l'activité de traitement de surface sur quelques sites.

Pour les déchets dangereux, le taux de valorisation et de recyclage (chez les prestataires) pour l'ensemble des sites s'élève à 16,3% (taux en légère amélioration de 0,7% par rapport à l'exercice précédent).

Le coût de traitement de l'ensemble des déchets dangereux et non dangereux du Groupe pour l'exercice 2019/2020 s'est élevé à 2 875,6k€ (-0,8% par rapport à l'exercice 2018/2019).

La réduction de la production des déchets dangereux et non dangereux ne se traduit pas par une baisse équivalente des coûts de traitement. Ceci s'explique par un renchérissement régulier des coûts pratiqués par l'ensemble des prestataires.

Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

Trigano n'a pas initié d'action particulière concernant le gaspillage alimentaire ou la lutte contre la précarité alimentaire, ceux-ci concernent peu ses activités.

Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sur les sites de production sont le bois et ses dérivés, les métaux, les mousses, le polystyrène, le polyester, les plastiques et les cartons alvéolaires. Ces matériaux entrent dans la composition de pièces telles que les châssis, les accessoires, les meubles ou l'isolation pour la fabrication des Véhicules et Equipements de loisirs.

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux et de produits de substitution est engagée afin de réduire l'empreinte écologique des Véhicules et des Equipements de loisirs produits.

Utilisation des sols

Les projets immobiliers réalisés durant l'exercice 2019/2020 n'ont pas entraîné d'artificialisation et d'imperméabilisation de surfaces nouvelles. Ceci a été rendu possible par l'optimisation de l'occupation de l'espace sur les sites existants ou par l'acquisition de nouvelles parcelles dans des zones déjà dédiées aux activités industrielles ou de stockages ou par l'achat d'entreprises existantes.

Changement climatique

Les émissions des gaz à effet de serre (GES) correspondent aux émissions liées à la consommation de toutes sources d'énergies (directes et indirectes) qui constituent les scopes 1-2 et les usages de Véhicules de loisirs mis sur le marché et leur fin de vie qui constituent le scope 3.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des bilans carbone réalisés à partir de 2010 sur les principaux sites de production de Véhicules de loisirs de Trigano en France, en Italie et en Espagne.

Sites		Trigano VDL	Autostar	Périgord VDL	SEA S.p.a.	Trigano S.p.a.	Benimar
Pays		France	France	France	Italie	Italie	Espagne
Nature précise de la production		CC profilés / Caravanes	CC profilés / Intégraux	Vans	CC profilés	CC profilés	CC profilés
Exercice de référence		2013-2014	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2017-2018	2018-2019
Production	Camping-cars	2 985	903	1 709	2 948 (*)	3 785 (*)	3 138
	Caravanes	3 001					
GES Total/VDL en TCO ₂ eq (Scopes 1-2-3)	Camping-cars	107	124	88	169	168	118
	Caravanes	21					
	Camping-cars & Caravanes	61					
GES Total/VDL en TCO ₂ eq		54	109	70	159	159	102
Scopes 3 - % Utilisation et fin de vie seules		90%	88%	88%	94%	95%	86%

CC : Camping-Cars

(*) les rejets moyens élevés de GES pour les sites italiens sont liés à des facteurs d'émission différents de ceux utilisés pour les sites français.

L'utilisation des Véhicules de loisirs sur route par les clients (camping-cars et caravanes) représente en moyenne 90% de l'empreinte carbone de Trigano tandis que la production ne représente que 10% de cette empreinte carbone.

Les modes de loisirs par véhicule (camping-cars et caravanes) sont néanmoins considérés comme peu polluants comparés à d'autres modes de loisirs.

La société Trigano a peu d'influence sur les fabricants de châssis des Véhicules de loisirs et donc sur la maîtrise de leur consommation d'énergie.

Sur la base des ratios moyens obtenus sur le site de Trigano VDL (21 tCO₂eq de rejet par caravane et de 107 tCO₂eq de rejet par camping-car de type profilés), la quantité de GES pour la production totale de Trigano en camping-cars et caravanes (36 480 camping-cars et 10 853 caravanes) pourrait être estimée à 4 131 273 tCO₂eq durant l'exercice 2019-2020 (en baisse de 10,5% par rapport à 2018/2019). Cette baisse s'explique par le recul de la production de caravanes et de camping-cars qui est plus marquée pour les caravanes.

La quantité de rejet de GES uniquement pour les sites de Trigano VDL, Autostar, Périgord VDL, SEA S.p.A., Trigano S.p.A. et Bénimar (ensemble camping-cars et caravanes) pour lesquels des bilans carbone ont été réalisés, représente globalement environ 46,6% du total des rejets de GES du Groupe.

Par conséquent, les émissions de GES/VDL n'ont pas été retenues comme un indicateur clé de performance de Trigano.

Trigano est néanmoins attaché à réduire l'empreinte carbone des VDL produits et a engagé un certain nombre d'actions:

- un plan pluriannuel de réalisation de bilan carbone visant à étendre cette approche à l'ensemble des sites principaux de production ;
- une recherche régulière de réduction de la consommation d'énergie des VDL en agissant sur leur structure et leurs équipements ;
- une recherche de meilleurs aérodynamismes des VDL afin de diminuer la prise au vent et ainsi la consommation de carburant ;
- une participation à des projets de recherche de réduction de l'empreinte carbone des VDL ;
- le développement de l'utilisation de la visioconférence pour limiter les émissions de GES liés à l'usage de voitures, trains et avions pour le déplacement du personnel.

L'évolution régulière des normes européennes pour les véhicules motorisés dont les camping-cars, a permis de réduire les différentes émissions dans l'air par l'usage des moteurs moins gourmands et plus économiques à l'usage.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

A ce jour, les sites de Trigano n'ont pas été affectés par des événements naturels exceptionnels provoqués par le changement climatique.

Protection de la biodiversité

Les sites du Groupe ne sont pas installés dans des zones présentant un intérêt faunistique ou floristique ou une richesse en biodiversité significatifs.

L'activité de Trigano n'implique pas de travail avec des animaux.

3.3. Enjeux relatifs au respect des droits de l'Homme

Conformément à la charte éthique, les collaborateurs sont appelés à s'interdire toute violation des Droits de l'Homme, et à veiller à ce que les parties prenantes avec lesquelles ils agissent en fassent de même. La nouvelle charte éthique adoptée en 2018 actualisant les standards élevés d'intégrité définis et véhiculés par celle adoptée en 2005, est venue réaffirmer la volonté de la Direction Générale d'accompagner la croissance de la Société dans le respect des lois et des meilleures pratiques.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Trigano, entreprise multiculturelle, reconnaît la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

La charte éthique insiste sur la nécessité de respecter la législation du travail et prohibe donc toute mesure de discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ethnique, à la religion ou aux convictions politiques. Elle interdit l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les entités du Groupe ou chez ses parties prenantes (fournisseurs, sous-traitants, clients). L'emploi de travailleurs en situation illégale est également prohibé.

Afin de promouvoir les initiatives prises en la matière, la communication interne s'attache à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des seniors. La liberté d'expression, d'association et d'adhésion à des syndicats est également préservée.

Trigano emploie 436 personnes en situation de handicap, dont 126 en France, répondant ainsi à 73% de ses obligations légales en métropole. En Serbie, Trigano emploie avec une organisation adaptée, 115 personnes handicapées sur un effectif de 239 personnes.

Protection des données à caractère personnel

Le respect de la protection des données à caractère personnel constitue un facteur de confiance, valeur à laquelle Trigano tient particulièrement. Aussi, depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD), Trigano et ses filiales ont poursuivi, avec le concours des Délégués à la Protection des Données, les démarches de sensibilisation des collaborateurs et des parties prenantes. Néanmoins, l'épidémie de la Covid-19 et les perturbations qu'elle a engendrées ont ralenti sensiblement l'ensemble des démarches que Trigano souhaitait entreprendre.

Initialement prévu en 2020, le déploiement de la charte de confidentialité destinée aux collaborateurs ayant accès aux données à caractère personnel, a ainsi été reporté à 2021.

Trigano et ses filiales, toujours soucieuses du respect des droits des individus sur leurs données à caractère personnel, ont par ailleurs poursuivi la régularisation d'avenants spécifiques à la protection des données à caractère personnel avec les parties prenantes. Des clauses particulières portant sur la protection des données personnelles ont été intégrées dans les matrices de contrats et dans les conditions générales de vente afin que tout contrat avec un nouveau partenaire intègre cette valeur et que ce nouveau partenaire s'engage sur son respect.

3.4. Enjeux relatifs à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Depuis toujours, Trigano développe ses activités dans le cadre de relations pérennes et respectueuses de ses partenaires en promouvant les meilleurs standards de probité et d'éthique.

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin 2) a été l'occasion pour Trigano d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption en réaffirmant les valeurs éthiques dont chaque collaborateur est le garant.

Le comité de pilotage anti-corruption et éthique présidé par Madame Marie-Hélène Feuillet, membre du Directoire, fédère les actions conjointes des équipes audit interne, juridiques et ressources humaines.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été élaborée selon quatre axes : organisation et secteur, management, relations avec les tiers et opérations, en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique. La synthèse de cette cartographie fait ressortir un faible degré d'exposition à la corruption de Trigano et de ses filiales. Cette cartographie est actualisée annuellement.

Sur cette base, le Groupe a élaboré un code de conduite anti-corruption fixant les principes à respecter par chaque collaborateur. Ce code s'applique dans toutes les filiales. Il prévoit que tout manquement à ses dispositions est sanctionné selon le régime disciplinaire applicable.

Le code de conduite anti-corruption, la charte éthique et le dispositif d'alerte anti-corruption reprenant les dispositifs de la loi Sapin 2 sont appliqués dans toutes les business units de Trigano en France et à l'étranger. Ils sont remis à chaque salarié ainsi qu'aux parties prenantes de Trigano et sont accessibles à tous sur son site internet.

L'appropriation par chaque collaborateur de ces principes anti-corruption et éthique est assurée par la formation régulière des salariés les plus exposés au regard de la cartographie des risques, en France et à l'étranger.

Les perturbations engendrées par l'épidémie de la Covid-19 ont sensiblement ralenti la poursuite du déploiement de la mise en œuvre des mesures de prévention de la corruption.

Néanmoins, des actions de prévention dans les relations avec les parties prenantes ont été engagées, notamment l'évaluation des tiers fournisseurs, et l'actualisation de la procédure achat.

Les actions de formation programmées dans le cadre du respect des obligations issues de la loi Sapin 2 ont pu se dérouler en e-learning : 329 personnes ont été formées pour un total de 658 heures de formation.

Dispositif général d'alerte

Afin de permettre à ses collaborateurs et à ses parties prenantes de remonter les cas de violation de la charte éthique et du code de conduite anti-corruption dont ils auraient connaissance, Trigano a mis en place un dispositif sécurisé d'alerte professionnelle organisant un recueil des signalements par gestion interne. Le contenu de ce dispositif d'alerte et son guide de fonctionnement sont remis à tous les collaborateurs de Trigano ainsi qu'à ses parties prenantes en même temps que la charte éthique et le code de conduite anti-corruption.

Evasion fiscale

Trigano veille à conduire ses activités en conformité avec les lois fiscales applicables. Les obligations déclaratives et le paiement de l'impôt sont réalisés dans les pays où le Groupe est présent.

Avis motivé de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière

Aux actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 août 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce. RSE France a la qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) accrédité par le Cofrac sous le n°3-1051 (portée disponible sur www.cofrac.fr).

Responsabilité de la Société

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les plans actions, les résultats des politiques incluant les

indicateurs clés de performance relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales applicables le cas échéant, [en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin 2 (lutte contre la corruption)] ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à l'arrêté du 14 septembre 2018 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions légales et réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du processus de collecte au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente, le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, au regard des informations prévues au I de l'article R. 225-105, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant les indicateurs clés de performance ;

- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225 105 ;
- nous avons apprécié le processus d'identification, de hiérarchisation et de validation des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16. Comme la Société le mentionne dans sa Déclaration, d'une part les sites d'activités administratives ne présentant pas d'impact environnemental significatif ne font pas partie du périmètre de ce rapport pour la partie concernant l'environnement, d'autre part la société GIMEG acquise à la toute fin de l'exercice a été exclue du périmètre.
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des résultats des politiques et des indicateurs clés de performance devant être mentionnés dans la Déclaration ;
- nous avons mis en oeuvre sur les indicateurs clés de performance liés aux risques principaux (consommation énergétique par véhicule, consommation d'eau par véhicule, taux de recyclage des déchets non dangereux, taux d'absentéisme, taux de fréquence et taux de gravité des accidents, nombre d'heures de formation par personne), et sur une sélection d'autres résultats que nous avons considérés les plus importants (effectifs, consommation d'électricité, volume des déchets dangereux, émissions de gaz à effet de serre) :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détails sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (Résidences Trigano, Trigano VDL, Trigano MDC, en France et Adria Mobil en Slovénie) et couvrent pour le volet social 20,14%, pour le volet environnemental entre 21,3% et

24,9% (hors GES), pour les autres volets 100% des données consolidées des indicateurs et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, résultats) que nous avons considérées les plus importantes (politique environnementale, maîtrise des risques dans la chaîne d'approvisionnement, lutte contre la corruption, protection des données personnelles) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ;

une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

Moyens et ressources

Nous avons mené 22 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, santé et sécurité, formation, environnement et achats. La mission a été effectuée entre septembre et novembre 2020 et a mobilisé sept jours/hommes. Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère

Paris, le 24 octobre 2020

Gérard SCHOUN



4.1. Commentaires sur l'exercice

Dans un contexte fortement impacté par la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, Trigano a réalisé en 2019/2020 un chiffre d'affaires de 2 184,0 M€, en baisse de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent.

L'activité de votre Société a été particulièrement marquée par :

- des perturbations des marchés européens des Véhicules de loisirs liées, non seulement à des décisions politiques défavorables (Brexit et mise en place de taxes élevées sur les émissions de CO₂ des camping-cars au Royaume-Uni et en Suède), mais aussi à l'introduction des nouvelles motorisations Euro 6d ayant entraîné des problèmes d'approvisionnement en bases roulantes et des retards d'homologation des nouveaux véhicules ;

- les mesures décidées par les pouvoirs publics à partir du mois de mars 2020 pour endiguer la pandémie covid-19 ;

Des programmes d'actions ont été mis en place avec pour priorités le respect de l'intégrité physique du personnel et l'intérêt de l'entreprise et de ses parties prenantes ; pendant plusieurs semaines, la production a ainsi été arrêtée ;

- une forte reprise de l'activité et des commandes à l'issue de la période de confinement.

Votre Société a mobilisé au maximum ses capacités de production dès la remise en route des lignes de fabrication afin de rattraper en partie les pertes de volume consécutives à l'arrêt temporaire des sites et de répondre à l'afflux de nouvelles commandes.

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'est élevé à 180,6 M€, et représente 8,3 % du chiffre d'affaires (9,0 % en 2018/2019). Le bénéfice net consolidé s'établit à 139,6 M€ contre 167,5 M€ en 2018/2019, soit 7,24 € par action.

Votre Société a renforcé à nouveau sa structure financière au 31 août 2020 : les capitaux propres (part du Groupe) se sont élevés à 992,7 M€ avec une amélioration de la trésorerie nette à 120,0 M€ (à comparer à un endettement net de 14,1 M€ au 31/08/2019). Grâce à ses résultats, votre Société a pu poursuivre son programme d'investissements à hauteur de 49,5 M€, verser un dividende de 38,6 M€ aux actionnaires du Groupe, et financer les acquisitions de Martins of Exeter et de la société Gimeg.

Au cours de l'exercice, la mise en place de la succession de monsieur François Feuillet et l'évolution de la gouvernance se sont poursuivies : monsieur Stéphane Gigou a rejoint Trigano le 1^{er} juillet 2020 en tant que Directeur Général Délégué pour en devenir Président du Directoire le 30 septembre 2020. Trigano a par ailleurs poursuivi son programme d'adaptation de ses structures et de ses systèmes de gestion en investissant dans la conception d'un système d'information destiné à l'ensemble des business units.

4.1.1. Activité commerciale

Les ventes de Véhicules de loisirs sont en recul (-6,4 %) par rapport à l'exercice précédent et atteignent 1 997,4 M€.

Le chiffre d'affaires de l'activité Equipement des loisirs (186,6 M€) est en baisse de 3,7 %.

Les ventes réalisées dans l'Union européenne et au Royaume-Uni se sont élevées à 2 047,1 M€ et représentent 93,7 % du chiffre d'affaires consolidé (94,0 % en 2018/2019). Les ventes en France ont représenté 27,8 % du chiffre d'affaires (contre 28,5 % en 2018/2019). La pandémie Covid-19 a particulièrement affecté les ventes au Royaume-Uni, en Italie, en Espagne et en France, pays dans lesquels Trigano a les plus fortes parts de marché.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

	2020	2019
France	27,8%	28,4%
Allemagne	24,5%	20,2%
Royaume-Uni	12,4%	15,1%
Europe du Nord	6,4%	8,6%
Benelux	7,3%	6,7%
Espagne	6,3%	6,6%
Italie	6,4%	6,5%
Autre pays	8,9%	7,9%
Total Europe	100,0%	100,0%

Véhicules de loisirs

	2019/2020	2018/2019	Evolution (%)	2019/2020 à périmètre et taux de change constants	Evolution à périmètre et taux de change constants (%)
Camping-cars	1 606,3	1 697,7	-5,4	1 601,1	-5,7
Caravanes	169,0	190,6	-11,3	168,7	-11,5
Résidences mobiles	78,4	89,3	-12,2	78,4	-12,1
Sous total Véhicules	1 853,7	1 977,6	-6,3	1 848,2	-6,5
Accessoires pour VDL	116,0	117,7	-1,4	115,9	-1,5
Autres	27,7	39,1	-29,2	33,5	-14,3
Total VDL	1 997,4	2 134,4	-6,2	1 997,6	-6,4

Camping-cars

En 2019/2020, les immatriculations de camping-cars en Europe ont connu à nouveau une progression avec une évolution contrastée entre les pays germaniques et le reste du continent.

L'Allemagne est restée, de loin, le premier marché avec 46,9 % des immatriculations de la zone géographique considérée, et a confirmé sa très forte dynamique avec une poursuite de la hausse des immatriculations (+24,4 %).

Au total, les autres pays ont enregistré un recul de 4,4 % : la baisse a été particulièrement marquée au Royaume-Uni (-25,8%) en raison des incertitudes sur sa sortie de l'Union européenne et la mise en place de taxes élevées sur les émissions de CO₂, qui ont été supprimées au second semestre.

Immatriculations	Saison 2019/2020	Saison 2018/2019	Evolution (%)
Allemagne	66 574	53 505	+24,4%
France	23 665	24 370	-2,9%
Royaume-Uni	11 402	15 376	-25,8%
Italie	6 245	6 182	+1,0%
Suisse	5 621	5 276	+6,5%
Espagne	5 531	6 239	-11,3%
Belgique	4 970	5 099	-2,5%
Suède	4 015	3 732	+7,6%
Norvège	3 416	3 707	-7,9%
Pays-Bas	2 356	2 046	+15,2%
Autriche	2 093	1 708	+22,5%
Finlande	1 878	1 741	+7,9%
Autres pays	4 108	3 290	+13,1%
Total Europe	141 874	132 081	+7,0%

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de camping-cars de Trigano sont en repli de 5,4 % par rapport à l'exercice précédent (5,7 % à périmètre et taux de change constants) traduisant des pertes de part de marché au cours de l'exercice.

Trigano ayant une présence géographique historique plus importante en dehors de l'Allemagne, ses ventes ont été plus impactées que celles de ses concurrents par l'évolution du marché.

Votre Société a été, de plus, défavorisée par l'implantation de ses principales usines dans des pays fortement affectés par des mesures de confinement des populations.

Au total, 38 935 camping-cars neufs ont été vendus au cours de l'exercice (42 264 en 2018/2019).

Caravanes

En 2019/2020, les immatriculations de caravanes en Europe ont connu une baisse de 5,7 %. L'Allemagne, principal marché également, a affiché une bonne dynamique à 4,4 %, mais celle-ci n'a pas suffi à compenser les forts reculs constatés au Royaume-Uni, en France et en Espagne.

immatriculations	Saison 2019/2020	Saison 2018/2019	Evolution (%)
Allemagne	27 459	26 305	+4,4%
Royaume-Uni	15 377	19 462	-21,0%
Pays-Bas	6 996	6 808	+2,8%
France	6 758	8 040	-15,9%
Suède	3 510	3 267	+7,4%
Danemark	2 791	2 532	+10,2%
Norvège	2 519	2 701	-6,7%
Espagne	1 724	2 151	-19,9%
Suisse	1 482	1 606	-7,7%
Autres pays	6 584	6 597	-0,2%
Total Europe	75 200	78 443	-5,7%

source : immatriculations enregistrées par les administrations publiques ou des associations des Véhicules de loisirs (inclut des estimations)

Les ventes de Trigano se sont élevées à 169,0 M€ (190,6 M€ en 2018/2019). La baisse en volume a été plus forte que celle du marché en raison de la faible part de marché du Groupe en Allemagne.

Les caravanes rigides, qui constituent l'essentiel des ventes de caravanes de Trigano, sont en recul de 15,6 % en volume ; les caravanes pliantes ont été particulièrement affectées par la fermeture des points de vente au printemps et ont reculé de 29 % au cours de la période.

Au total, 12 371 caravanes neuves ont été commercialisées (14 844 en 2018/2019).

Résidences mobiles

Le chiffre d'affaires diminue de 12,2 % et s'établit à 78,4 M€ (89,3 M€ en 2018/2019) : l'activité a subi des annulations de commandes liées aux incertitudes sur la fréquentation des terrains de camping durant l'été.

Au total, Trigano a commercialisé 3 932 résidences mobiles en 2019/2020 (4 547 en 2018/2019).

Équipement des loisirs

Le chiffre d'affaires de l'activité Equipement des loisirs (186,6 M€) est en baisse de 3,7%.

	2019/2020	2018/2019	Evolution (%)	2019/2020 à périmètre et taux de change constants	Evolution à périmètre et taux de change constants (%)
Remorques	138,1	138,1	0,0	139,3	0,9
Matériel de Camping	14,7	21,3	-31,0	14,7	-31,2
Equipement du Jardin	33,8	34,4	-1,7	33,7	-2,0
Total EDL	186,6	193,8	-3,7	187,7	-3,1

Hors effet devises, les ventes de remorques sont en progression de 0,9 %. La baisse de la production en France et en Norvège a pu être compensée par l'augmentation des capacités des usines polonaise et serbe peu touchées par les effets de la pandémie. Par famille de produits, les ventes de remorques ont connu des évolutions contrastées avec une hausse de volumes des porte-bateaux (+5,2%) et une baisse des utilitaires et des bagagères (respectivement -2,9% et -0,7%).

Au total, Trigano a commercialisé 151 898 remorques au cours de l'exercice (152 866 en 2018/2019).

Accessoires pour Véhicules de loisirs et pièces détachées

Les livraisons d'accessoires pour Véhicules de loisirs ont enregistré une baisse de 1,4 % avec un chiffre d'affaires de 116,0 M€ (117,7 M€ en 2018/2019) : le net recul constaté en France et au Royaume-Uni pendant la pandémie a été compensé en grande partie par le dynamisme des marchés allemands et néerlandais.

Activités de services

Le chiffre d'affaires des activités de service de 27,7 M€ (39,1 M€ en 2018/2019) est en repli de 29,2 %. Cette baisse est la conséquence, d'une part de la cession du fonds de commerce MisterCamp fin septembre 2019 (6,0 M€ de chiffre d'affaires en 2018/2019) et, d'autre part du recul du tourisme international (gestion de terrains de camping et location de camping-cars).

L'activité matériel de camping (-31,2%) a été fortement affectée par la conjoncture et par la baisse des marchés d'intendance, tandis que l'équipement du jardin (-1,4%) a bien résisté grâce au dynamisme des ventes sur Internet et à la forte demande d'abris de jardin au Royaume-Uni pendant la période de confinement.

4.1.2. Croissance externe

Acquisition de Martins of Exeter

Votre Société a acquis le 28 janvier 2020 la société Martins of Exeter, distributeur britannique de caravanes et de camping-cars d'occasion. Martins of Exeter emploie 24 personnes et a réalisé en 2019 (exercice à fin novembre) un chiffre d'affaires de 8,9 M€. Cette opération permettra d'améliorer les parts de marché de Trigano au Royaume Uni en complétant le maillage du réseau de distribution Marquis.

Acquisition de Gimeg

Votre Société a acquis, le 27 août 2020, 60 % des titres de la société Gimeg Holding B.V. Les 40 % restants sont conservés par l'équipe de management de Gimeg et pourront être acquis par Trigano dans les prochaines années. Implantée aux Pays Bas, Gimeg est un leader de la distribution en gros d'accessoires pour Véhicules de loisirs, de matériel de camping et équipements de loisirs au gaz. Elle s'appuie sur un réseau de 1 400 clients, composé de distributeurs de Véhicules de loisirs, de grossistes et d'enseignes d'articles de loisirs et de bricolage. Gimeg emploie 50 personnes, est bénéficiaire et a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 35 M€. Cette acquisition permettra à Trigano de consolider son leadership dans la distribution d'accessoires pour Véhicules de loisirs en Europe et devrait engendrer de nombreuses synergies.

4.1.3. Résultat consolidé de l'exercice

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'est élevé à 180,6 M€ et représente 8,3 % du chiffre d'affaires (9,0 % en 2018/2019).

Les résultats de la période ont été impactés principalement par :

- l'arrêt pendant plusieurs semaines de la production, conséquence de la pandémie Covid-19 ;
- un mix des ventes défavorable en termes de marge ;
- un niveau de productivité inférieur aux attentes dans les usines réimplantées en 2018/2019 et une augmentation des coûts de garantie constatés au premier semestre.

Le résultat financier de -3,8 M€ en 2019/2020, contre +4,5 M€ en 2018/2019, comprend les éléments suivants : un coût de l'endettement financier net réduit à -1,2 M€ (-2,2 M€ en 2018/2019) ; une réévaluation des engagements de rachat des actionnaires minoritaires ayant conduit à une diminution des dettes financières de 2,9 M€ (8,6 M€ en 2018/2019) et un résultat de change négatif de 5,2 M€ (-1,8 M€ en 2018/2019).

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 41,4 M€ et de la contribution positive des sociétés mises en équivalence (3,3 M€), le bénéfice net consolidé s'établit à 139,6 M€ (167,5 M€ en 2018/2019).

Ces résultats ont permis à votre Société de renforcer à nouveau sa structure financière : les capitaux propres (part du Groupe) s'établissent à 992,7 M€ contre 892,3 M€ au 31 août 2019. La trésorerie nette s'élève à 120,0 M€, contre un endettement net de 14,1 M€ au 31 août 2019, aidée par un niveau de stocks historiquement bas. La trésorerie nette est constituée essentiellement de liquidités et de dettes à moyen terme relatives à des engagements de rachats de minoritaires (113,8 M€) ; elle comprend aussi, depuis la mise en place de la norme IFRS 16 au 1^{er} septembre 2019, 20,5 M€ de dettes additionnelles, liées à des contrats de location.

Votre Société a poursuivi au cours de l'exercice son programme d'investissements destiné à améliorer ses capacités de production, sa compétitivité et les conditions de travail de ses salariés : 49,5 M€ ont été investis (44,9 M€ en 2018/2019). Enfin, votre Société a financé sur fonds propres les acquisitions de Martins of Exeter et de la société Gimeg.

4.1.4. Adaptation de l'outil de production

Les investissements réalisés depuis 2016 avaient permis d'atteindre une capacité de production adaptée au volume des commandes de Véhicules de loisirs reçues et aux perspectives du marché. En 2019/2020, votre Société a concentré ses investissements sur la progression de la compétitivité des usines, la mise à niveau des process informatiques et l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont :

- l'acquisition en septembre 2019 d'un bâtiment à Poggibonsi (Italie) d'environ 14 000 m² préalablement loué ;
- l'acquisition en octobre 2019 du bâtiment de 1 900 m², préalablement loué où est exercée une activité de distribution de camping-cars à Barcelone (Espagne) ;
- l'extension de l'usine de production de panneaux Adria Mobil à Novo Mesto (Slovénie) d'une surface de 4 000 m² ;
- le renouvellement de près de 30 % du parc machine de la menuiserie à Sentjernej (Slovénie) avec une réorganisation complète du process industriel ;

- l'acquisition en juin 2020 d'un terrain de stockage pour résidences mobiles à Portes-lès-Valence de 42 000 m², situé en face de l'usine de fabrication de résidences mobiles ;
- l'acquisition de la première usine de production de vans à Paglieta (Abruzzes – Italie) de 10 850 m² préalablement louée.

L'attractivité accrue et renouvelée du véhicule de loisirs à la fin de la période de confinement avec un volume de commandes en forte progression, entraîne la nécessité de réviser à la hausse la capacité de production, en particulier pour les usines de fourgons aménagés.

Ainsi votre Société a ouvert un nouveau site de production fabriquant exclusivement ce type de véhicules. Situé en Italie à Paglieta, à quelques kilomètres de l'usine actuelle, cette usine dispose d'une superficie de 10 000 m² avec une capacité de 4400 véhicules par an. La production a démarré le 31 août 2020.

4.1.5. Perspectives

Malgré le maintien de mesures sanitaires contraignantes pesant sur la performance des usines et en l'absence de ruptures d'approvisionnement majeures, Trigano devrait enregistrer une nette amélioration de son activité et de ses résultats en 2020/21.

En effet, dans le contexte de poursuite de la crise sanitaire que nous connaissons, le camping-car suscite un intérêt sans précédent. Privés de leur liberté de déplacement, de plus en plus de consommateurs européens sont en effet particulièrement sensibles aux valeurs de liberté, d'indépendance, de convivialité, d'authenticité, d'économie, et d'écologie traditionnellement véhiculées par le camping-car, valeurs auxquelles s'ajoute aujourd'hui la sécurité sanitaire.

Les principales évolutions du marché (fort différentiel de croissance entre l'Allemagne et le reste de l'Europe ; nette progression de la part de marché des vans et fourgons aménagés dans tous les pays) ont tendance à s'amplifier.

Les stocks de véhicules sont à un niveau anormalement bas en ce début de saison car, d'une part, les productions perdues au printemps n'ont pas pu être intégralement compensées et, d'autre part, la distribution doit satisfaire une

clientèle significativement plus nombreuse. Cette situation a pour conséquences une forte progression du portefeuille de commandes de Trigano et la nécessité d'augmenter rapidement et de façon sensible des capacités de production aujourd'hui saturées.

Face à ces défis, Trigano a mis en œuvre de nombreux programmes d'actions, en particulier :

- l'ouverture fin août 2020 d'un nouveau site de production de fourgons aménagés en Italie à proximité de l'usine FIAT/PSA (cf 4.1.4) ;
- la remise en ordre de marche des deux sites ayant été réimplantés en 2019 ;
- l'implantation d'une nouvelle usine de fabrication de vans en Espagne ;
- le lancement de la marque Benimar sur le marché allemand ;
- l'ouverture d'un hall d'exposition de camping-cars à Spremlingen en Allemagne.

S'appuyant sur une organisation décentralisée couvrant de manière homogène l'ensemble du territoire européen, Trigano poursuivra sa politique de gains de parts de marché grâce à des investissements ciblés permettant d'augmenter les capacités de production et saisira toute opportunité de croissance externe porteuse de synergies dans les secteurs du camping-car, des accessoires pour Véhicules de loisirs et de la remorque.

4.1.6. Activité de la Société mère sur l'exercice

En lien avec les activités de la Société mère vis-à-vis de ses business units, les actions suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice :

- le recrutement de monsieur Stéphane Gigou en tant que Directeur Général Délégué. Monsieur Stéphane Gigou a été nommé Président du Directoire le 30 septembre 2020 ;
- l'investissement dans la conception d'un système d'information destiné à être commun à toutes les business units ;
- le renforcement de la coordination commerciale ; la diffusion des meilleures pratiques actuelles relatives à l'amélioration de la performance industrielle ;
- la négociation de nouveaux contrats avec certains constructeurs automobiles.

Comptes sociaux

Le bénéfice net de l'exercice s'est établi à 65,1 M€ contre 83,2 M€ en 2018/2019:

en millions d'euros	2019/2020	2018/2019	Évolution
Résultat d'exploitation	25,8	29,6	-3,8
Résultat financier	47,2	58,7	-11,5
Résultat exceptionnel	-0,7	-2,0	1,3
Impôts sur les bénéfices	-7,2	-3,1	-4,1
Résultat net	65,1	83,2	-18,1

Le résultat d'exploitation de votre Société est de 25,8 M€, en baisse de 3,8 M€ par rapport à 2018/2019, en raison d'une diminution des produits liés aux activités des filiales.

Le résultat financier est en repli de 11,5 M€, du fait d'une moindre perception de dividendes (55,8 M€ contre 68,1 M€ en 2018/2019).

Le résultat exceptionnel (-0,7 M€) comprend essentiellement les amortissements dérogatoires de la période.

Grâce à ce résultat, votre Société conforte le niveau de ses capitaux propres et de sa trésorerie qui atteignent respectivement 353,5 M€ et 256,3 M€ (à comparer à 326,2 M€ et 142,5 M€ au 31/08/2019).

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs et créances clients par date d'échéance

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (art D 441-41)

Article D 441 I 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D 441 I 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	162					0	13					0
Montant total HT en € des factures concernées	803 758					0	61 138					0
Pourcentage des achats HT de l'exercice	7,63 %					0						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							0,15 %					0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues				0						0		
Montant total HT en € des factures exclues				0						0		
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français						Délais contractuels sans toutefois dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture pour les clients et fournisseurs français					

Les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 11 769 € et l'impôt correspondant est de 3 923 €.

Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui serait susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers.

4.2. Comptes consolidés

4.2.1. Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2019/2020	2018/2019
Chiffre d'affaires		2 184 019	2 328 155
Autres produits de l'activité		17 462	19 990
Variation des stocks de produits finis et d'encours		(50 478)	(2 482)
Achats consommés		(1 453 757)	(1 591 109)
Charges de personnel	4.2.6.4	(310 900)	(328 230)
Charges externes		(163 105)	(179 815)
Impôts et taxes		(9 709)	(9 898)
Amortissements et dépréciations	4.2.6.4	(32 877)	(26 208)
Résultat opérationnel courant		180 655	210 403
Autres produits opérationnels	4.2.6.4	1 030	-
Autres charges opérationnelles	4.2.6.4	(245)	(496)
Résultat opérationnel		181 440	209 907
Coût de l'endettement financier net		(1 211)	(2 201)
Autres produits et charges financiers		(2 547)	6 688
Résultat financier	4.2.6.7	(3 758)	4 487
Charge d'impôt	4.2.6.8	(41 350)	(49 805)
Quote-part du résultat net des entreprises associées		3 278	2 927
Résultat net		139 609	167 516
Part du Groupe		139 461	167 280
Intérêts ne donnant pas le contrôle		148	237
Résultat de base par action	4.2.6.9	7,24	8,69
Résultat dilué par action	4.2.6.9	7,24	8,69

4.2.2. Etat du résultat global consolidé

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Ecarts actuariels nets d'impôts	(307)	(1 396)
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(307)	(1 396)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	-	-
Ecarts de conversion	601	(1 418)
Eléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat	601	(1 418)
Total des éléments du résultat global	294	(2 814)
Résultat net	139 609	167 516
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	139 902	164 702
Dont part du Groupe	139 754	164 469
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	148	233

4.2.3. Bilan consolidé

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2020	31/08/2019
Immobilisations incorporelles	4.2.6.5	53 662	52 812
Ecart d'acquisition	4.2.6.5	280 715	252 323
Immobilisations corporelles	4.2.6.5	304 533	261 161
Participations dans les entreprises associées	4.2.6.2	28 150	24 873
Autres actifs financiers	4.2.6.7	3 484	5 570
Actifs d'impôts différés	4.2.6.8	33 502	34 170
Autres actifs non courants	4.2.6.4	609	150
Total Actifs non courants		704 655	631 059
Stocks et en-cours	4.2.6.4	401 170	453 370
Clients et autres débiteurs	4.2.6.4	212 098	216 384
Créances d'impôt		3 951	16 147
Autres actifs courants	4.2.6.4	79 303	92 601
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	330 324	206 911
Total Actifs courants		1 026 845	985 412
Actifs non courants destinés à être cédés		1 896	1 896
Total Actif		1 733 396	1 618 367

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2020	31/08/2019
Capital et primes		86 494	86 494
Réserves et résultats consolidés		906 171	805 811
Total Capitaux propres, part du Groupe		992 665	892 305
Intérêts ne donnant pas le contrôle		875	1 115
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	4.2.6.9	993 540	893 420
Passifs financiers non courants	4.2.6.7	151 188	178 442
Provisions à long terme	4.2.6.6	45 996	42 877
Passifs d'impôts différés	4.2.6.8	3 901	4 846
Autres passifs non courants		2 047	1 845
Total Passifs non courants		203 132	228 010
Passifs financiers courants	4.2.6.7	59 168	42 621
Provisions courantes	4.2.6.6	21 469	22 998
Fournisseurs et autres créditeurs	4.2.6.4	330 808	331 121
Dettes d'impôt		16 336	5 380
Autres passifs courants	4.2.6.4	108 942	94 817
Total Passifs courants		536 723	496 936
Total Passif		1 733 396	1 618 367

4.2.4. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
en milliers d'euros							
Capitaux propres au 31 août 2018 publiés	82 310	4 184	19 365	664 517	770 376	925	771 300
Retraitement lié à l'application d'IFRS 9	-	-	-	(1 828)	(1 828)	-	(1 828)
Capitaux propres au 31 août 2018 retraités	82 310	4 184	19 365	662 689	768 548	925	769 472
Opérations sur actions propres nettes d'impôt (1)	-	-	(2 510)	365	(2 145)	-	(2 145)
Dividendes versés	-	-	-	(38 601)	(38 601)	(8)	(38 609)
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	(2 811)	(2 811)	(3)	(2 814)
Résultat de la période	-	-	-	167 280	167 280	237	167 516
Autres mouvements	-	-	-	35	35	(35)	-
Capitaux propres au 31 août 2019	82 310	4 184	16 855	788 957	892 305	1 115	893 420
Retraitements liés à l'application d'IFRS 16 au 1 ^{er} septembre 2019	-	-	-	(694)	(694)	-	(694)
Opérations sur actions propres nettes d'impôt (1)	-	-	(182)	23	(158)	-	(158)
Dividendes versés	-	-	-	(38 567)	(38 567)	(364)	(38 931)
Produits et charges directement comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	294	294	-	294
Résultat de la période	-	-	-	139 461	139 461	148	139 609
Autres mouvements	-	-	-	24	24	(24)	-
Capitaux propres au 31 août 2020	82 310	4 184	16 673	889 497	992 665	875	993 540

(1) Actions auto-détenues : achat de 1 558 actions en 2019/2020 (achat de 20 000 actions en 2018/2019) ;
 Contrat de liquidité : cession de 2 653 actions en 2019/2020 (achat de 4 921 actions en 2018/2019).

4.2.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	2019/2020	2018/2019
Résultat net part du Groupe		139 461	167 280
Part des minoritaires dans le résultat		148	237
Ecart d'acquisition négatif		(785)	-
Elimination du résultat net des entreprises associées		(3 278)	(2 927)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	4.2.6.8	41 350	49 805
Elimination des amortissements et provisions		32 929	25 630
Elimination des résultats de cessions d'actifs		231	483
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisition		(2 883)	(8 557)
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		1 211	2 181
Marge brute d'autofinancement		208 385	234 132
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	96 168	(34 313)
Impôts encaissés (payés)		(18 250)	(64 844)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		286 303	134 975
Acquisition de filiales nette de trésorerie	(b)	(16 679)	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 224)	(2 236)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(47 260)	(42 705)
Prêts et avances consentis		(2 858)	(1 327)
Cession d'immobilisations incorporelles		54	-
Cession d'immobilisations corporelles		1 380	5 140
Remboursements reçus sur prêts		2 640	1 097
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(64 947)	(40 031)
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(182)	(2 510)
Emission d'emprunts		2 273	260
Remboursement d'emprunts		(38 249)	(44 386)
Remboursement de dettes de location		(8 694)	-
Intérêts versés		(2 576)	(3 522)
Intérêts encaissés		1 365	1 321
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(38 566)	(38 606)
Dividendes payés aux minoritaires		(360)	-
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle		(12 362)	(2 513)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(97 351)	(89 956)
Incidence de la variation des taux de change		486	(355)
Variation de la trésorerie		124 490	4 633
Trésorerie d'ouverture		205 777	201 144
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	206 911	201 425
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(1 134)	(281)
Trésorerie de clôture		330 267	205 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2.6.7	330 324	206 911
Concours bancaires courants	4.2.6.7	(57)	(1 134)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Stocks	59 430	(23 416)
Fournisseurs	1 594	(18 380)
Clients	10 358	17 218
Autres	24 786	(9 735)
Incidence de la variation du BFR	96 168	(34 313)

(b) Acquisitions de filiales nettes de trésorerie

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Acquisitions de filiales nettes de trésorerie	(16 679)	-
Principaux actifs et passifs intégrés		
Immobilisations	5 086	-
BFR	6 514	-
Trésorerie	1 486	-
Passifs financiers	(1 327)	-
Provisions	-	-
Ecart d'acquisition	28 101	-

4.2.6. Annexe aux comptes consolidés

Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 82 310 250 € dont le siège social est sis au 100 rue Petit - Paris 19^{ème} France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. Les titres de la Société sont cotés sur Euronext Paris, compartiment A.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la

commercialisation de Véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le Groupe»).

Les états financiers consolidés de Trigano ont été arrêtés par le Directoire le 13 novembre 2020 et examinés par le Conseil de Surveillance du 16 novembre 2020. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2021.

4.2.6.1. Principes comptables

Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2020 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), adoptées par l'Union européenne au 31 août 2020 et applicables à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} septembre 2019.

Ce référentiel, disponible sur le site internet de la Commission Européenne⁽¹⁾, intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

(1) https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr

Normes et interprétations applicables à l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 :

IFRS 16 – "Contrats de location"

La norme IFRS 16 « Contrats de location », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, remplace IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées. La norme impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs en reconnaissant un actif « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et un passif « Dettes de location ». L'actif est amorti et la

dette est désactualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé, ou sinon au taux d'emprunt marginal de la Société.

Au 1^{er} septembre 2019, Trigano a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée consistant à comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale comme un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture. En conséquence, les données des exercices antérieurs sont présentées conformément aux méthodes comptables appliquées précédemment.

Les contrats de location de Trigano portent essentiellement sur des actifs immobiliers, tels que des bâtiments industriels, des entrepôts ou des bureaux, mais aussi dans une moindre mesure sur des matériels et équipements.

Au 1^{er} septembre 2019, Trigano a comptabilisé :

- des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location pour un montant de 27,2 M€ ;
- un actif d'impôts différés de 0,1 M€ ;
- une dette de location pour 28,0 M€, correspondant au montant actualisé des paiements restant à effectuer sur les contrats de locations simples identifiés au 1^{er} septembre 2019 ;
- un ajustement sur les capitaux propres d'ouverture de -0,7 M€, lié à l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 16.

Les « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » et les « Dettes de location » sont respectivement présentés dans l'état de la situation financière consolidée en immobilisations corporelles et en passifs financiers. Les dotations aux amortissements et la charge d'intérêt qui en découlent sont respectivement comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et dans le

résultat financier. Les flux financiers présentés dans le tableau des flux de trésorerie ont été modifiés conformément aux préconisations de la norme : les charges de loyers précédemment reconnues en flux opérationnels sont annulées, les flux relatifs à la désactualisation et le remboursement des dettes locatives sont présentés en flux de financement.

IFRIC 23 – « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat »

La norme IFRIC 23, relative à la comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 : elle n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de Trigano au 31 août 2020.

Aucune autre norme ou amendement d'application obligatoire à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} septembre 2019 n'a eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'entreprise.

Bases de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations, et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- la dépréciation des stocks (cf. 4.2.6.4) ;
- les provisions (cf. 4.2.6.6) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. 4.2.6.5) ;
- les impôts différés (cf. 4.2.6.8) ;
- les actifs et passifs financiers (cf. 4.2.6.7).

4.2.6.2. Règles de consolidation et périmètre

Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le Groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Regroupement d'entreprises

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100%, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'identité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

L'option choisie pour une transaction ne préjuge pas du choix susceptible d'être fait pour les transactions ultérieures.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est

enregistré directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que celui-ci trouve son origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition et nouvellement portés à la connaissance de Trigano. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement. L'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'engendre pas la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition ; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives de pertes de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période ;
- les écarts de conversion résultant de la conversion des états financiers libellés en devises étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

Les taux de conversion des devises employées sur les exercices 2019/2020 et 2018/2019 sont les suivants :

	31/08/2020	31/08/2019
Livre sterling		
Cours de clôture	0,8961	0,9057
Cours moyen	0,8769	0,8842
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,3971	4,3812
Cours moyen	4,3786	4,2962
Dinar tunisien		
Cours de clôture	3,2527	3,1552
Cours moyen	3,1733	3,3327
Couronne norvégienne		
Cours de clôture	10,4550	10,0380
Cours moyen	10,4867	9,7117
Dinar serbe		
Cours de clôture	117,7301	117,2429
Cours moyen	117,6410	118,0371
Franc suisse		
Cours de clôture	1,0774	1,0909
Cours moyen	1,0758	1,1259
Kuna croate		
Cours de clôture	7,5280	7,4023
Cours moyen	7,4967	7,4154
Couronne danoise		
Cours de clôture	7,4439	7,4562
Cours moyen	7,4632	7,4634

Périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2020	31/08/2019
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	Société mère	Société mère
Adria Benelux	Pays-Bas	99,72	99,72
Adria Caravans APS	Danemark	99,72	99,72
Adria Concessionnaires	Royaume-Uni	99,72	99,72
Adria Distribution Spain	Espagne	99,72	99,72
Adria Dom	Slovénie	99,72	99,72
Adria Mobil	Slovénie	99,72	99,72
Adria Mobil GmbH	Suisse	98,72	98,72
Adria More	Croatie	99,72	99,72
Adria Plus	Slovénie	99,72	99,72
Adria Star	Croatie	99,72	99,72
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	100,00	100,00
Auto-Sleepers Group	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Holding	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Investments	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto-Sleepers Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Auto Trail VR	Royaume-Uni	100,00	100,00
Autostar	France	97,33	97,33
Benimar-Ocarsa	Espagne	100,00	100,00
Berkshire Motorcaravan Centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Bruand Développement	France	95,00	90,00
Camper Iberica	Espagne	100,00	100,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
CMC Distribution France	France	100,00	100,00
CMC France	France	100,00	100,00
CVC	Italie	100,00	100,00
Delwyn Entreprises	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs	Allemagne	100,00	100,00
Domerium	Espagne	99,72	99,72
E.T. Riddiough (sales)	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil Service	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
European Motorhomes	Allemagne	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
Gaupen-Henger	Norvège	100,00	100,00
Gaupen-Henger Eiendom	Norvège	100,00	100,00
Groupe Remorques Hubière	France	100,00	100,00
Grove Products (Caravan Accessories)	Royaume-Uni	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2020	31/08/2019
Sociétés consolidées par intégration globale :			
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs	Allemagne	100,00	100,00
Le Hall du Camping-car	France	95,00	90,00
Lider	France	100,00	100,00
Loisir Iberica	Espagne	99,00	99,00
Luano Camp	Italie	100,00	100,00
Luano Van	Italie	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Marquis Motorhome	Royaume-Uni	100,00	100,00
Marquis South Yorkshire	Royaume-Uni	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mediterraneo VDL	Espagne	99,00	99,00
Michael Jordan Caravans	Royaume-Uni	100,00	100,00
Notin	France	100,00	100,00
OCS Recreatie Groothandel	Pays-Bas	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
PLSA	France	100,00	100,00
Podgorje	Slovénie	99,24	99,24
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Protej	Slovénie	100,00	100,00
Remorques Hubière	France	100,00	100,00
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
S.C.I. CMC	France	100,00	100,00
S.C.I. de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50
S.C.I. du Colonel Petit	France	85,00	85,00
S.C.I. du Haut Eclair	France	100,00	100,00
S.C.I. du Président Arnaud	France	90,00	90,00
S.C.I. du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
S.C.I. Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
SEA Società Europea Autocaravan	Italie	100,00	100,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
South Cross Motor Caravan Centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Surrey Motor Caravan centre	Royaume-Uni	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Triganocamp	France	100,00	100,00
Trigano BV	Pays-Bas	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Prikolice	Serbie	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano S.p.A.	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00

Sociétés	Pays	% d'intérêt	
		31/08/2020	31/08/2019
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Sociétés consolidées par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (1)	France	49,00	49,00
Sociétés sorties du périmètre en 2020 :			
Mécadis (2)	France	100,00	100,00
Sociétés entrées dans le périmètre en 2020 :			
Gimeg Belgie NV/SA	Belgique	100,00	-
Gimeg Holding BV	Pays-Bas	100,00	-
Gimeg Nederland BV	Pays-Bas	100,00	-
Martins of Exeter	Royaume-Uni	100,00	-

(1)Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IFRS 10. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

(2)La société Mécadis a été fusionnée avec la société Mécánorem.

Evolution du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} septembre 2019

Martins of Exeter

Trigano a acquis le 28 janvier 2020 la société Martins of Exeter, distributeur britannique de caravanes et de camping-cars. Martins of Exeter emploie 24 personnes et a réalisé en 2019 (exercice à fin novembre) un chiffre d'affaires de 8,9 M£.

Cette opération permettra d'améliorer les parts de marché de Trigano au Royaume Uni en complétant le maillage du réseau de distribution Marquis.

A la date de prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de Martins of Exeter se résume ainsi :

en milliers de GBP	Juste valeur au 28/01/2020
Actifs non courants	3 000
Stocks	1 234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	680
Fournisseurs et autres passifs	(215)
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	4 699
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de Martins of Exeter (B)	4 039
Ecart d'acquisition (B-A)	(660)

L'écart d'acquisition négatif dégagé a été enregistré au compte de résultat en autres produits opérationnels pour 660 k£, soit 785 k€ au 31 août 2020.

Gimeg

Trigano a acquis le 27 août 2020 la société Gimeg Holding BV. Implanté aux Pays-Bas, Gimeg est un leader de la distribution en gros d'accessoires pour Véhicules de loisirs, de matériel de camping et Equipements de loisirs au gaz. Gimeg emploie 50 personnes et a réalisé en 2019 (exercice à fin décembre) un chiffre d'affaires de 35 M€. Cette acquisition permettra à Trigano de consolider son leadership dans la distribution d'accessoires pour Véhicules de loisirs en Europe et devrait engendrer de nombreuses synergies.

A la date de prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables de Gimeg se résume ainsi :

en milliers d'euros	Juste valeur au 27/08/2020
Actifs non courants	1 774
Stocks	4 872
Clients et autres créances	3 677
Trésorerie et équivalents de trésorerie	774
Passifs financiers	(1 327)
Fournisseurs et autres passifs	(3 368)
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	6 402
Juste valeur de la contrepartie transférée pour la prise de contrôle de Gimeg (B)	34 503
Ecart d'acquisition (B-A)	28 101

L'écart d'acquisition provisoire a été affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie VDL (cf. 4.2.6.5 Immobilisations). Il est susceptible d'être modifié, conformément à IFRS 3, jusqu'au 31/08/2021.

Participations dans les entreprises associées et co-entreprises

Trigano consolide par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles elle exerce une influence notable.

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du Groupe.

Le résultat des sociétés mis en équivalence comprend 49% du résultat de Loisirs Finance.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur le lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La Société finance également des flottes de résidences mobiles acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein air ainsi que des stocks de camping-cars et de caravanes des distributeurs de Véhicules de loisirs.

Informations financières résumées - Loisirs Finance

en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité	2019/2020	2018/2019
Produit net bancaire	10 365	10 141
Résultat net	6 689	5 973
Capitaux propres	57 450	50 761
Total bilan	755 949	920 073

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
% d'intérêts détenus	49,00%	49,00%
Quote-part d'actif net détenue	28 150	24 873
Valeur des titres mis en équivalence	28 150	24 873

L'évolution du poste «participations dans les entreprises associées et co-entreprises» s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	Total
31/08/2018 publié	22 769
Retraitement lié à la 1 ^{ère} application d'IFRS 9	(823)
31/08/2018 retraité	21 946
Quote-part de résultat de l'exercice	2 927
31/08/2019	24 873
Quote-part de résultat de l'exercice	3 278
31/08/2020	28 150

Informations sur les transactions avec les parties liées

Transactions avec certains actionnaires

Au 31/08/2020, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 47,8% des titres de la Société. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le Groupe.

Au 31/08/2020, Mme Alice Cavalier Feuillet détient au travers de la société ROMAX 5,0% des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle exerce.

Au 31/08/2020, Mme Séverine Soummer Feuillet détient au travers de la société PARSEV 5,0% des titres de la Société. Elle n'a réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance qu'elle exerce.

Rémunérations des mandataires sociaux

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Salaires	1 614	1 611
Charges sociales	525	624
Jetons de présence	1 524	865
Palements en actions	-	-
Autres avantages	12	19
Total	3 676	3 119

Transactions avec les filiales

Trigano réalise à titre onéreux pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le Groupe et les minoritaires est négligeable.

Transactions avec les entreprises associées

Loisirs Finance

Sur l'exercice 2019/2020, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 218,4 M€ (230,0 M€ en 2018/2019).

Au 31/08/2020, l'encours de créances cédées est de 73,6 M€ (70,4 M€ au 31/08/2019).

4.2.6.3. Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de loisirs »

et « Equipement des loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle. Les actifs non courants dans le pays du siège social (France) s'élèvent à 156,1 M€ au 31/08/2020 (145,4 M€ au 31/08/2019).

en milliers d'euros	2019/2020		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires total	1 997 460	186 558	2 184 019
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	464 347	140 543	604 890
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	1 533 113	46 015	1 579 128
Résultat opérationnel courant sectoriel	167 338	13 317	180 655
% du chiffre d'affaires	8,4%	7,1%	8,3%
Résultat opérationnel sectoriel	168 147	13 294	181 440
Quote-part de résultat des entreprises associées	3 278	-	3 278

en milliers d'euros	2018/2019		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
Chiffre d'affaires total	2 134 420	193 735	2 328 155
Chiffre d'affaires réalisé dans le pays du siège social (France)	510 865	150 290	661 155
Chiffre d'affaires réalisé dans les autres pays	1 623 555	43 445	1 667 000
Résultat opérationnel courant sectoriel	199 756	10 646	210 403
% du chiffre d'affaires	9,4%	5,5%	9,0%
Résultat opérationnel sectoriel	199 308	10 600	209 907
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 927	-	2 927

4.2.6.4. Données opérationnelles

Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de Véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des

véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

Prêts et créances clients

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe de trésorerie, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que le contrôle qui leur est associé n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des distributeurs de Véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers

courants » lorsque les critères de déconsolidation ne sont pas remplis.

Une provision pour dépréciation individualisée est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues. De plus, une provision pour dépréciation à caractère général est constatée pour couvrir le risque de non recouvrement de créances saines.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Les créances clients courantes et autres débiteurs se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Avances et acomptes versés	6 102	3 400
Clients - part < 1 an	220 108	226 824
Montant brut	226 210	230 224
Dépréciation	(14 112)	(13 840)
Montant net	212 098	216 384

Les autres actifs non courants comprennent principalement les créances clients non courantes et se décomposent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	840	614
Autres créances - part > 1 an	321	72
Montant brut	1 161	686
Dépréciation	(553)	(536)
Montant net	609	150

Les créances clients prises dans leur ensemble s'analysent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Clients - part > 1 an	840	614
Clients - part < 1 an	220 108	226 824
Montant brut	220 948	227 438
Dépréciation - part > 1 an	(553)	(536)
Dépréciation - part < 1 an	(14 112)	(13 840)
Dépréciation	(14 665)	(14 376)
Montant net	206 283	213 062

Antériorité des créances clients à la date de clôture :

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Créances échues	45 186	43 892
dont entre 0 et 30 jours	16 130	18 344
dont entre 31 et 90 jours	16 571	14 623
dont entre 91 et 180 jours	7 974	6 465
dont plus de 180 jours	4 511	4 461
Créances non échues	160 586	168 692
Créances compromises	15 177	14 854
Total des créances clients en valeur brute	220 948	227 438

L'évolution de la dépréciation des créances clients s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/18 publié	(13 158)
Retraitement lié à la 1 ^{ère} application d'IFRS 9	(1 324)
Dépréciation clients au 31/08/18 retraitée	(14 482)
Dotations	(1 720)
Reprises pour utilisations	1 386
Reprises de reliquats non consommés	440
Dépréciation clients au 31/08/19	(14 376)
Variations du périmètre	(25)
Dotations	(2 183)
Reprises pour utilisations	1 686
Reprises de reliquats non consommés	233
Dépréciation clients au 31/08/20	(14 665)

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles.

Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur coût de revient.

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Matières premières	156 202	156 747
En-cours	37 854	38 182
Marchandises	80 965	82 541
Produits finis	139 503	189 508
Montant brut	414 524	466 978
Dépréciation	(13 355)	(13 608)
Montant net	401 170	453 370

Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Dettes fournisseurs d'exploitation	329 244	328 215
Dettes fournisseurs d'immobilisations	1 564	2 905
Total	330 808	331 121

Autres actifs et autres passifs courants

Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Personnel	1 110	1 144
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	21 342	22 151
Charges constatées d'avance	10 382	12 219
Autres actifs	46 487	57 110
Montant brut	79 320	92 625
Dépréciation	(18)	(24)
Montant net	79 303	92 601

Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Avances et acomptes reçus	7 857	6 349
Dettes sociales	51 772	49 462
Dettes fiscales	28 056	17 815
Autres passifs	21 256	21 191
Total	108 942	94 817

Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(31 568)	(24 769)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	23
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(654)	(685)
Dotations aux amortissements	(32 222)	(25 432)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(10 174)	(9 319)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	10 529	10 130
Dotations aux provisions pour risques et charges	(24 886)	(23 700)
Reprises de provisions pour risques et charges	23 876	22 113
Dotations aux provisions nettes des reprises	(655)	(776)
Total	(32 877)	(26 208)

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles intègrent en 2019/2020 les dotations liées à l'application de la norme IFRS 16 pour 4,6 M€. Cet impact est compensé par une réduction des charges externes de 4,8 M€ sur la même période.

Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable, qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Ecart d'acquisition négatif (1)	785	-
Résultat de cessions d'actifs	245	-
Autres produits opérationnels	1 030	-
Frais d'acquisition des titres	(245)	(12)
Résultat de cessions d'actifs	-	(484)
Autres charges opérationnelles	(245)	(496)
Total	785	(496)

(1) cf. Evolution du périmètre de consolidation

Données relatives au personnel

Charges de personnel

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Salaires et traitements	(221 731)	(230 085)
Charges sociales	(57 291)	(60 134)
Personnel extérieur	(21 269)	(26 999)
Autres avantages	(10 608)	(11 012)
Total	(310 900)	(328 230)

Effectif moyen (y compris interim)

Effectif	2019/2020	2018/2019
Dirigeants	120	115
Cadres	515	500
Employés	2 265	2 241
Ouvriers	5 871	6 100
Total	8 771	8 956

Avantages au personnel

Le Groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ à la retraite (France ou Slovénie notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. Le Groupe revoit périodiquement l'évaluation de ses engagements de retraite. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et des différences entre les hypothèses utilisées et les données réelles constatées sont évalués.

Le Groupe reconnaît en autres éléments du résultat global la totalité des gains et pertes actuariels.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- table de mortalité : table statistique communément admise ;
- taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- taux d'actualisation : taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées (0,20% au 31/08/2020 ; 0,62% au 31/08/2019) ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Pour ces provisions, une variation de +/- 25 points de base sur le taux d'actualisation aurait pour impact une variation de l'engagement de respectivement -3,5% et +2,9%.

Les provisions correspondantes (pour indemnités de fin de contrat) sont présentées dans la partie 4.2.6.6.

Païement en actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

4.2.6.5. Immobilisations

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition affectés aux groupes d'unités génératrices de trésorerie « Véhicules de loisirs » et « Remorques » (composante principale de l'activité « Equipement des loisirs ») ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation

annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ».

Répartition par activité

en milliers d'euros	31/08/2020			31/08/2019		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	264 027	(4 132)	259 894	235 495	(4 132)	231 362
Equipement des loisirs (1)	20 821	-	20 821	20 961	-	20 961
Total	284 848	(4 132)	280 715	256 455	(4 132)	252 323

(1) Dont Remorques 20 703 k€ au 31/08/2020 (20 843 k€ au 31/08/2019)

Variation de la valeur nette comptable

en milliers d'euros

Au 31/08/2018, valeur nette cumulée	252 809
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice	-
Effet des variations de change	(486)
Au 31/08/2019, valeur nette cumulée	252 323
Ecarts d'acquisition constatés dans l'exercice (1)	28 102
Effet des variations de change	291
Au 31/08/2020, valeur nette cumulée	280 715

(1) Trigano a déterminé de manière provisoire au 31/08/2020, l'écart d'acquisition de Gimég à 28,1 M€.

Ce montant est susceptible d'être modifié conformément à IFRS 3, jusqu'au 31/08/2021. cf. note Evolution du périmètre.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés

en interne, de procédés, marques et brevets. Ces immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2020			31/08/2019		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions brevets, marques et droits similaires	58 019	(10 286)	47 734	57 687	(9 847)	47 840
Autres immobilisations incorporelles	16 165	(10 237)	5 928	14 266	(9 295)	4 971
Total	74 184	(20 523)	53 662	71 953	(19 142)	52 812

Les variations des immobilisations incorporelles sur les exercices 2019 et 2020 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2018	70 444	(18 112)	52 332
Acquisitions de l'exercice	2 236	-	
Sorties de l'exercice	(603)	431	
Ecarts de conversion	(124)	-	
Dotations de l'exercice	-	(1 461)	
Au 31/08/2019	71 953	(19 142)	52 812
Variation de périmètre	58	(45)	
Acquisitions de l'exercice	2 224	-	
Sorties de l'exercice	(243)	190	
Ecarts de conversion	193	1	
Dotations de l'exercice	-	(1 527)	
Au 31/08/2020	74 184	(20 523)	53 662

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupements d'entreprises à leur juste valeur.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes les unes des autres.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés selon le mode

linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2020			31/08/2019		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	63 301	(3 835)	59 466	54 968	(3 449)	51 520
Constructions	263 011	(120 615)	142 396	197 607	(85 638)	111 969
Installations techniques, matériels et outillages industriels	189 108	(128 552)	60 555	175 041	(118 142)	56 899
Autres immobilisations corporelles	79 434	(53 728)	25 706	73 108	(48 157)	24 951
Immobilisations en cours	16 411	-	16 411	15 824	-	15 824
Total	611 263	(306 730)	304 533	516 547	(255 386)	261 161

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2019 et 2020 sont analysées ci-dessous :

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2018	483 857	(238 843)	245 014
Acquisitions de l'exercice	43 155		
Sorties de l'exercice	(10 066)	7 432	
Ecart de conversion	(399)	222	
Dotations de l'exercice		(24 197)	
Au 31/08/2019	516 547	(255 386)	261 161
Retraitement lié à la 1 ^{ère} application d'IFRS 16	49 159	(21 960)	
Variation du périmètre	10 877	(5 803)	
Acquisitions de l'exercice	45 918		
Sorties de l'exercice	(10 536)	6 471	
Ecart de conversion	(703)	349	
Dotations de l'exercice		(30 401)	
Au 31/08/2020	611 263	(306 730)	304 533

Droits d'usage de biens en location

Le montant se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31/08/2020			31/08/2019		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	1 072	-	1 072	644	-	644
Constructions	51 202	(29 444)	21 759	4 627	(1 276)	3 351
Autres immobilisations corporelles	1 841	(1 152)	689	-	-	-
Total	54 115	(30 596)	23 520	5 271	(1 276)	3 995

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Principes

En dehors des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités Génératrices de Trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la business unit, correspondant, généralement au sein du Groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans au maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant les taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

Tests de dépréciation au 31 août 2020

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2020, pour chacun des groupes d'UGT concernés (Véhicules de loisirs et Remorques). La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des

entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5% (sans changement par rapport à 2019) ;
- taux d'actualisation après impôt retenu : 8,0% (6,8% en 2019).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

Une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1% n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT de Trigano.

4.2.6.6. Autres provisions et passifs éventuels

Provision pour garantie

La provision correspond au coût estimé des garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales.

Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les évolutions des provisions courantes et à long terme sur l'exercice 2019/2020 sont les suivantes :

Provisions courantes (part < 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2019	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclas- sements	Ecarts de conversion	31/08/2020
Provisions pour garantie	21 113	15 368	(16 097)	(150)	(839)	11	19 405
Provisions pour litiges et risques divers	1 578	1 282	(789)	(360)	-	17	1 729
Provisions pour fin de contrat	307	69	(42)	-	-	-	334
Total	22 998	16 719	(16 928)	(510)	(839)	28	21 469

Provisions à long terme (part > 1 an)

en milliers d'euros	31/08/2019	Dotations	Utili- sations	Reprises	Reclas- sements	Ecarts actuariels	Ecarts de conver- sion	31/08/2020
Provisions pour garantie	22 987	8 043	(5 860)	(468)	839	-	35	25 576
Provisions pour litiges et risques divers	2 507	193	(181)	(1)	-	-	-	2 519
Provisions pour fin de contrat (1)	17 382	1 190	(1 117)	-	-	447	(1)	17 901
Total	42 877	9 425	(7 158)	(469)	839	447	34	45 996

(1) Dont effet d'actualisation : 16 k€ au 31/08/2020 ; 52 k€ au 31/08/2019

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées de différentes sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Passifs éventuels

Aucune action significative n'est en-cours à l'encontre de Trigano au 31 août 2020.

4.2.6.7. Financements et instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente et d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le Groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat représentent les actifs détenus à des fins

de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé, augmentée des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Prêts	2 853	3 857
Dépôts et cautionnements versés	460	450
Autres	530	1 722
Montant brut	3 843	6 029
Dépréciation	(292)	(292)
Actualisation	(68)	(166)
Montant net	3 484	5 570

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Equivalents de trésorerie	300	300
Disponibilités	330 024	206 610
Total	330 324	206 911

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- des passifs financiers au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Ils comprennent principalement les dettes de différé de paiement sur acquisitions.

Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. Les variations de la juste valeur des dérivés sont également inscrites en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financières ».

Les passifs financiers se décomposent ainsi :

Passifs financiers non courants

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Emprunts et dettes assimilées de un à cinq ans (1)	39 968	69 339
Dettes de un à cinq ans correspondant aux différés de paiement sur acquisition	92 555	106 394
Dettes de location-financement	17 864	2 707
Autres	801	1
Total passifs financiers non courants	151 188	178 442

(1) Dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 66 k€ au 31/08/2020 ; 130 k€ au 31/08/2019

Passifs financiers courants

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Emprunts et dettes assimilées à moins d'un an	32 549	38 650
Dettes à moins d'un an correspondant aux différés de paiement sur acquisition	21 216	2 390
Dettes de location-financement	5 304	410
Concours bancaires courants	57	1 134
Intérêts courus non échus	43	37
Total passifs financiers courants	59 168	42 621

Trigano a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné à financer des opérations de croissance externe. 30 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice.

L'évolution des passifs financiers entre le 31/08/2019 et le 31/08/2020 s'analyse ainsi :

en milliers d'euros		Passifs financiers courants	Passifs financiers non courants
Total des passifs financiers au 31/08/18	275 389	44 384	231 005
Emission d'emprunts	260		
Remboursement d'emprunts	(44 386)		
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	(8 557)		
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(2 513)		
Variation des concours bancaires courants	843		
Ecart de conversion	27		
Total des passifs financiers au 31/08/19	221 063	42 621	178 442
Retraitements liés à l'application IFRS 16	28 024		
Entrée de périmètre	22 400		
Emission d'emprunts	2 273		
Remboursement d'emprunts	(38 249)		
Remboursement de dettes de location	(8 694)		
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	(2 883)		
Rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	(12 362)		
Variation des concours bancaires courants	(1 077)		
Ecart de conversion	(139)		
Total des passifs financiers au 31/08/20	210 357	59 168	151 188

Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables

(niveau 3).

Les tableaux ci-dessous présentent les actifs et passifs financiers par catégorie :

	31/08/2020		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	3 484	3 484	-	138	3 346	-	-
Autres actifs long terme	609	609	-	-	609	-	-
Clients et autres débiteurs	212 098	212 098	-	-	212 098	-	-
Autres actifs courants (1)	79 303	79 303	-	-	79 150	-	153
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	330 324	330 324	330 324	-	-	-	-
Total Actifs financiers	625 817	625 817	330 324	138	295 202	-	153
Passifs financiers non courants (2)	151 188	151 188	92 555	-	-	58 633	-
Autres passifs non courants (1)	2 047	2 047	-	-	-	2 047	-
Passifs financiers courants (2) (3)	59 168	59 168	21 216	-	-	37 952	-
Fournisseurs et autres créditeurs	330 808	330 808	-	-	-	330 808	-
Autres passifs courants (1)	108 942	108 942	701	-	-	108 241	-
Total Passifs financiers	652 154	652 154	114 472	-	-	537 682	-

	31/08/2019		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	5 570	5 570	-	138	5 432	-	-
Autres actifs long terme	150	150	-	-	150	-	-
Clients et autres débiteurs	216 384	216 384	-	-	216 384	-	-
Autres actifs courants (1)	92 601	92 601	-	-	90 353	-	1 648
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	206 911	206 911	206 911	-	-	-	-
Total Actifs financiers	521 616	521 616	206 911	138	312 920	-	1 648
Passifs financiers non courants (2)	178 442	178 442	106 394	-	-	72 048	-
Autres passifs non courants (1)	1 845	1 845	-	-	-	1 845	-
Passifs financiers courants (2) (3)	42 621	42 621	2 390	-	-	40 231	-
Fournisseurs et autres créditeurs	331 121	331 121	-	-	-	331 121	-
Autres passifs courants (1)	94 817	94 817	-	-	-	94 817	-
Total Passifs financiers	648 846	648 846	108 784	-	-	540 062	-

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

(3) Les passifs financiers à la juste valeur sont constitués des dettes de différé de paiement sur acquisitions. De même qu'au 31/08/2019, ils sont de catégorie 3. Ces passifs sont évalués sur la base des données contractuelles en tenant compte des prévisions de résultat revues par la Direction de Trigano et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés (0,4% pour la zone euro et 1% pour la £).

Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité

de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Intérêts et produits financiers	1 365	1 397
Intérêts et charges financières	(2 576)	(3 597)
Coût de l'endettement financier net	(1 211)	(2 201)
Différence de change	(5 171)	(1 855)
Variation de la juste valeur des dettes financières liées aux différés de paiement sur acquisitions	2 883	8 557
Autres produits (charges)	(259)	(14)
Total	(3 758)	4 487

La mise à jour du paiement différé sur acquisitions, compte tenu des prévisions de résultat et sur la base d'un taux d'actualisation de 0,4%, a entraîné la constatation d'un produit financier de 2 883 k€

en 2020 (8 557 k€ en 2019), correspondant à la variation de juste valeur de la dette.

Gestion des risques

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des

compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Les contrats d'achats et de ventes à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. La perte enregistrée à ce titre sur la période s'élève à 2 987 k€ en 2020 (gain de 1 207 k€ en 2019).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2020		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(6,4)	0,7	0,2
Impact sur les capitaux propres	(2,3)	-	(0,7)

en millions d'euros	Au 31/08/2019		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(7,4)	1,1	0,6
Impact sur les capitaux propres	(3,4)	-	(0,6)

Risque de taux

Trigano n'est pas concerné par un risque de taux sur l'endettement à la clôture.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par l'absence d'endettement financier net et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la Société a signé le 13 juillet 2017 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 150 M€. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers applicables à compter du 31 août 2020 :

- endettement net consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .

Trigano satisfait à ces conditions au 31 août 2020 et considère que le risque de non respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 5,0% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers.

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

4.2.6.8. Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes

fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la société concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et ils ne sont pas actualisés.

Analyse de la charge d'impôts

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Résultat net	139 609	167 516
Dont résultat des sociétés mises en équivalence	3 278	2 927
Dont résultat des sociétés intégrées globalement	136 332	164 590
Charge d'impôts comptabilisée	(41 350)	(49 805)
Résultat avant impôts des sociétés intégrées globalement	177 682	214 395
Charge théorique d'impôts (1)	(45 304)	(57 406)
Taux d'impôts théorique	25,5%	26,8%
Variation des déficits fiscaux non reconnus antérieurement	1 924	1 724
Variation de taux	-	-
Autres différences permanentes	2 030	5 877
Total rapprochement	3 954	7 601
Charge d'impôts comptabilisée	(41 350)	(49 805)
Taux d'impôt apparent	23,3%	23,2%

(1) Au taux d'imposition de chaque entité.

Impôts différés

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Impôts différés sur		
Immobilisations	(9 148)	(8 895)
Dépréciations et autres charges	9 718	8 340
Déficits reportables	29 123	29 961
Autres	(92)	(82)
Solde net actif / (passif) des impôts différés comptabilisés	29 601	29 324
Impôts différés Actif	33 502	34 170
Impôts différés Passif	(3 901)	(4 846)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôts différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêté des comptes.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève au 31 août 2020 à 77,7 M€.

Les déficits activés sont reportables indéfiniment.

4.2.6.9. Capitaux propres et résultat par action

Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du Groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (Société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49%) doivent

respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française et européenne.

La famille Feuillet détient au 31 août 2020 57,8% du capital et 69,3% des droits de vote de Trigano.

Le capital se compose de 19 336 269 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt,

en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en

augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

	31/08/2020	31/08/2019
Capital	82 310	82 310
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	16 673	16 855
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	907 194	807 253
Ecart de conversion (4)	(17 939)	(18 540)
Intérêts ne donnant pas le contrôle	875	1 115
Total	993 540	893 420

(1) Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Les moyens affectés à ce contrat ont été complétés par l'apport de 20 000 titres Trigano au cours de l'exercice 2019. Au 31 août 2020, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 12 390 titres Trigano (cession de 2 653 actions au cours de l'exercice). Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la Société ont été rachetées. Au 31 août 2020, le nombre d'actions propres s'élève à 42 584 (achat de 1 558 actions au cours de l'exercice).

(2) Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Ce compte comprend :

- les réserves de la Société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales hors zone euro et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans ces filiales.

Dividendes

Le Directoire propose comme distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2020 un dividende brut de 2,20 € par action ordinaire. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas

ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée Générale le 8 janvier 2021.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

Compte tenu de l'absence de programme de stock-options en cours, le nombre d'actions dilué correspond au nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base par action.

en nombre d'actions	2019/2020	2018/2019
Actions en circulation	19 336 269	19 336 269
Actions propres	(54 974)	(56 069)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 281 295	19 280 200

en nombre d'actions	2019/2020	2018/2019
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	19 281 295	19 280 200
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	19 281 295	19 280 200

4.2.6.10. Engagements hors bilan

Néant.

4.2.6.11. Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Ernst & Young		B M & A		Autres		Total	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	80	77	61	57	-	-	141	134
- Filiales intégrées globalement	301	298	96	96	302	305	698	699
Autres diligences et prestations	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	381	375	156	153	302	305	839	833
Services autres que la certification des comptes (SACC)								
- Emetteur	57	-	-	-	-	-	57	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	17	-	17	-
Sous-total	57	-	-	-	17	-	73	-
Total	438	375	156	153	318	305	913	833

4.2.6.12. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 13 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation à la juste valeur des passifs financiers relatifs au paiement différé des acquisitions des titres de certaines filiales

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 août 2020, ces passifs financiers actualisés s'élèvent à M€ 113,8 dont M€ 92,6 de passifs financiers non courants et M€ 21,2 de passifs financiers courants (voir note 4.2.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés), et ont augmenté de M€5. Ces passifs financiers correspondent à la juste valeur des dettes relatives au paiement différé de l'acquisition des filiales concernées. La variation de cette juste valeur est constatée en résultat financier conformément à la norme IAS 39, tel que présenté dans les paragraphes « passifs financiers courants », « Passifs financiers non courants » et « Résultat financier » de la note 4.2.6.7 précitée. Cette valeur actuelle est déterminée à partir des données contractuelles convenues entre les parties en tenant compte des prévisions de résultats et de l'estimation de la dette nette existant au moment des paiements prévus, données contractuelles qui sont revues par la direction de votre Société et actualisées à des taux spécifiques aux passifs concernés. Nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers est un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité importante aux variations des hypothèses de calcul et des estimations nécessaires à l'appréciation de cette juste valeur.	Nos travaux ont notamment consisté à : ■ Evaluer les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie servant à la détermination de la juste valeur de ces passifs financiers, notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché, ainsi qu'aux éventuels impacts de la crise sanitaire de la Covid-19 ; ■ Examiner les données sous-tendant la détermination des taux utilisés pour les actualiser ; ■ Comparer les formules de calcul utilisées pour déterminer les dettes financières nettes avec les dispositions contractuelles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe du Directoire arrêté le 13 novembre 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur

sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2020, le cabinet BM&A était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quinzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de

fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport,

étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image

fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Pascal de Rocquigny

ERNST & YOUNG Audit
Jean-François Bélorgey

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	S.A. cotée*	100 Rue Petit 75019 Paris	82 310 249,75	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	S.A.S.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
C.M.C. Distribution France	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
C.M.C. France	S.C.P.	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
Groupe Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	502 223 563 RCS PARIS
HTD Participations	S.A.R.L.	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Le Hall du Camping-car	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	50 000,00	821 762 523 RCS PARIS
Lider	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	122 610,00	393 681 564 RCS PARIS
Loisirs Finance	S.A.*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécadis	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord Véhicules de Loisirs	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PLSA	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Remorques Hubiere	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	215 000,00	344 766 258 RCS PARIS
Résidences Trigano	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	S.A.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
SCI CMC	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	S.C.I.	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	S.C.I.	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS
Techwood	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	S.A.S.U.	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	S.A.R.L.	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

4.3. Comptes sociaux

4.3.1. Bilan

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2020	31/08/2019
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		11 717	10 606
Dépréciations et amortissements		(6 932)	(6 391)
Total Immobilisations incorporelles	4.3.3.2	4 785	4 216
Immobilisations corporelles		40 592	38 604
Dépréciations et amortissements		(13 662)	(12 038)
Total Immobilisations corporelles	4.3.3.2	26 929	26 566
Immobilisations financières		426 401	424 384
Dépréciations		(14 812)	(14 721)
Total Immobilisations financières	4.3.3.3	411 590	409 663
Total Actif immobilisé		443 304	440 444
Actif circulant			
Créances clients et autres débiteurs	4.3.3.4	102 654	108 077
Valeurs mobilières de placement	4.3.3.5	1 327	1 285
Disponibilités		256 292	142 459
Total Actif circulant		360 273	251 821
Comptes de régularisation		1 878	1 769
Total Actif		805 455	694 034

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2020	31/08/2019
Capitaux propres			
Capital	4.3.3.7	82 310	82 310
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4 184	4 184
Réserve légale		9 016	9 016
Autres réserves et report à nouveau		186 844	142 209
Résultat de l'exercice		65 119	83 202
Subventions d'investissement		5	16
Provisions réglementées		6 036	5 280
Total Capitaux propres		353 514	326 216
Provisions pour risques et charges			
	4.3.3.8		
Provisions pour risques		1 454	1 496
Total Provisions pour risques et charges		1 454	1 496
Dettes			
Emprunts et dettes financières	4.3.3.9	68 596	97 595
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.3.3.9	1 223	946
Dettes fiscales et sociales	4.3.3.9	9 563	2 533
Autres dettes	4.3.3.9	370 973	265 123
Comptes de régularisation		132	126
Total Dettes		450 487	366 323
Total Passif		805 455	694 034

4.3.2. Compte de résultat

en milliers d'euros	Note	2019/2020	2018/2019
Chiffre d'affaires net		9 179	9 163
Autres produits d'exploitation		33 259	36 842
Total des produits d'exploitation	4.3.3.12	42 438	46 006
Autres achats et charges externes		(4 415)	(4 335)
Impôts et taxes		(944)	(789)
Salaires et traitements		(5 047)	(4 373)
Charges sociales		(2 015)	(1 835)
Dotations aux amortissements et provisions		(2 440)	(2 170)
Autres charges		(1 775)	(2 936)
Total des charges d'exploitation		(16 636)	(16 437)
Résultat d'exploitation		25 802	29 569
Résultat financier	4.3.3.13	47 207	58 715
Résultat exceptionnel	4.3.3.14	(736)	(1 995)
Impôts sur les bénéfices		(7 154)	(3 087)
Résultat net		65 119	83 202

4.3.3. Annexe aux comptes sociaux

4.3.3.1. Informations générales

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2020 dont le total est de 805 455 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 104 043 k€ et dégagant un bénéfice de 65 119 k€.

Le 27 août 2020, Trigano a procédé à l'acquisition de 60% du capital de la société Gimeg Holding BV, financée sur fonds propres.

Cette acquisition permettra à Trigano de consolider son leadership dans la distribution d'accessoires pour Véhicules de loisirs en Europe.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020 ont été établis selon les principes comptables français en vigueur. Le nouveau règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général est sans incidence sur les comptes de la Société. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Evénements post-clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient de modifier les comptes ou de fournir une information complémentaire.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2020, la mise en place de la succession de monsieur François Feuillet et l'évolution de la gouvernance se sont poursuivies : monsieur Stéphane Gigou a rejoint Trigano le 1^{er} juillet 2020 en tant que Directeur Général Délégué pour en devenir Président du Directoire le 30 septembre 2020.

A partir du mois de mars 2020, l'activité de Trigano a été affectée par les mesures décidées par les pouvoirs publics pour endiguer la pandémie Covid-19.

Le programme d'actions mis en place par Trigano a eu pour priorité le respect de l'intégrité physique du personnel, mais aussi l'intérêt de l'entreprise et de ses parties prenantes. Trigano a, en particulier, organisé le télétravail et mis en activité partielle une partie du personnel.

Si la mise en activité réduite ou la fermeture des unités de production pendant plusieurs semaines ont impacté l'activité de Trigano, la solidité de sa structure financière, les mesures prises par la Société et la reprise extrêmement forte du marché ont permis à Trigano de traverser cette crise avec une structure financière renforcée au 31 août 2020.

4.3.3.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôts de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la Société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, une évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est effectuée. Une dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

Il est pratiqué un amortissement dérogatoire lorsque la durée d'usage admise fiscalement diffère de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2019	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles					
Marques	1 238	-	-	-	1 238
Logiciels	8 050	1 263	(152)	462	9 623
Autres immobilisations incorporelles	1 319	-	-	(463)	856
Total Immobilisations incorporelles	10 606	1 263	(152)	1	11 717
Immobilisations corporelles					
Terrains	7 601	973	-	-	8 574
Constructions	26 627	220	(52)	10	26 805
Matériel informatique et de bureau	3 391	681	(102)	-	3 969
Divers	942	112	(4)	-	1 051
Immobilisations en cours	44	158	-	(9)	192
Total immobilisations corporelles	38 604	2 145	(158)	1	40 592
Total immobilisations incorporelles et corporelles	49 210	3 408	(310)	-	52 308

Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2019	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2020
Immobilisations incorporelles				
Marques	(609)	-	-	(609)
Logiciels	(5 685)	(641)	129	(6 199)
Autres immobilisations incorporelles	(95)	(28)		(124)
Total Immobilisations incorporelles	(6 391)	(670)	129	(6 932)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(406)	(107)	-	(513)
Constructions	(8 835)	(1 050)	47	(9 838)
Matériel informatique et de bureau	(2 282)	(539)	95	(2 726)
Divers	(515)	(74)	4	(586)
Total immobilisations corporelles	(12 038)	(1 770)	145	(13 662)
Total amortissements des immobilisations	(18 428)	(2 440)	274	(20 594)

4.3.3.3. Immobilisations financières

Méthodes comptables

Les titres de participations et créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable. Les frais d'acquisition liés aux titres sont inclus dans le coût des titres.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins values latentes. Sont également prises en compte dans l'appréciation de la valeur recouvrable la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale ainsi que, si cela s'avère pertinent, sa valeur d'usage estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs.

Les dotations aux dépréciations sur titres et/ou comptes courants sont comptabilisées en résultat financier. Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

Les actions propres sont évaluées à la valeur d'acquisition et une dépréciation est reconnue à hauteur de l'écart négatif constaté, le cas échéant, entre le cours de bourse du dernier jour du mois d'août et le prix d'acquisition.

Acquisitions et cessions

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2019	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2020
Immobilisations financières					
Titres de participations	359 282	25 974	-	-	385 255
Actions propres (1) (2)	3 250	112	-	-	3 362
Créances rattachées à des participations	60 862		(24 133)	-	36 729
Prêts (3)	218	17	(6)	-	229
Divers	2 058	100	(5)	-	2 153
Total immobilisations financières	425 669	26 203	(24 143)	-	427 729

(1) La Société a acquis au cours de l'exercice des actions Trigano pour une valeur comptable de 111 879 €.

Au 31 août 2020, elle détient 54 974 titres Trigano pour une valeur comptable de 3 362 020 €.

(2) Dont au 31 août 2020, 1 327 k€ d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité classées en valeurs mobilières de placement au bilan.

(3) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 0,20%.

Dépréciations

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2019	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2020
Immobilisations financières				
Participations	(14 707)	(1 941)	1 840	(14 807)
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Prêts	(14)		9	(5)
Total provisions immobilisations financières	(14 721)	(1 941)	1 850	(14 812)

(1) Dont dotations financières : 1 941 k€.

(2) Dont reprises financières : 1 840 k€. Le résultat du test de dépréciation de l'exercice a conduit à la comptabilisation d'une reprise de 1 840 k€ de la provision sur titres de Trigano Deutschland GmbH & Co KG, compte tenu de l'évolution positive des résultats de cette société.

Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication

	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en%)	Valeur brute d'inventaire des titres détenus en k€	Valeur nette d'inventaire des titres détenus en k€	Prêts et avances consentis par la société en k€	Cautions et avals fournis par la société en k€	Chiffre d'affaires hors taxe	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
Filiales et participations										
1. Filiales (détenues à + de 50%) :										
ARCA CAMPER	k€	100	49	100	3 003	149	1 353	-	4 300	(296)
AUTO-SLEEPERS INVESTMENTS	k£	-	(243)	73,00*	21 065	21 065	-	-	-	1 819
AUTOSTAR	k€	1 000	(3 617)	97,33	2 165	-	12 775	-	35 707	(2 934)
AUTO-TRAIL VR	k£	200	7 074	100	20 113	20 113	-	-	48 702	3 039
BENIMAR OCARSA	k€	60	59 146	100	2 988	2 988	-	-	147 312	13 476
BRUAND DEVELOPPEMENT	k€	200	670	95	1 305	1 305	-	-	183	85
CARAVANES LA MANCELLE	k€	110	(1 205)	100	1 359	-	2 248	-	3 536	(1 091)
DELWYN ENTERPRISES	k£	160	10 026	100	1 763	1 763	-	-	11 884	2 399
ECIM	k€	100	463	100	974	974	-	-	-	258
EURO ACCESSOIRES	k€	2 000	10 523	100	3 999	3 999	-	-	30 515	1 666
GAUPEN-HENGER	kkkr	100	49 919	100	8 925	8 925	-	-	117 009	1 577
GAUPEN-HENGER EIENDOM	kkkr	100	13 565	100	6 951	6 951	-	-	4 526	3 064
GIMEG HOLDING	k€	380	4 103	60	13 590	13 590	-	-	-	(5)
GROUPE REMORQUES HUBIERE	k€	200	2 709	100	7 616	7 616	-	-	-	-
GROVE PRODUCTS	k£	-	4 096	100	5 997	5 997	-	-	9 682	477
LIDER	k€	123	16 097	100	19 976	19 976	-	-	45 567	3 078
LUANO CAMP	k€	1 500	9 419	86,67	13 274	13 274	-	-	88 113	3 083
MECANOREM	k€	830	(352)	100	1 675	478	2 529	-	5 237	485
OCS RECREATIE GROOTHANDEL	k€	16	9 261	100	5 639	5 639	-	-	18 788	1 775
OUEST VDL	k€	500	(5 198)	100	1000	-	10 301	-	24 096	(1 697)
PERIGORD VDL	k€	150	22 963	100	1 991	1 991	-	-	71 533	3 813
PROTEJ	k€	11 449	42 583	85	154 307	154 307	-	-	-	(114)
RULQUIN	k€	1 000	6 485	99,99	1 759	1 759	-	-	12 989	358
TRIGANO DEUTSCHLAND GmbH & Co. KG	k€	7 500	(16 792)	100	7 500	5 714	4 229	-	1 956	354
TRIGANO JARDIN	k€	7 667	4 743	100	7 815	3 746	9 151	-	25 835	(987)
TRIGANO MDC	k€	9 000	6 397	100	13 643	13 643	4 657	-	38 450	(2 292)
TRIGANO REMORQUES	k€	1 000	16 916	100	2 963	2 963	-	-	39 349	563
TRIGANO SERVICE	k€	60	23 792	100	913	913	-	-	20 734	1 784
TRIGANO S.p.A.	k€	18 000	33 348	100	25 165	25 165	-	-	195 378	11 911
TRIGANO VDL	k€	7 000	67 436	100	15 676	15 676	-	-	350 334	7 244
TROIS SOLEILS	k€	20	527	100	1 272	1 272	-	-	2 320	100

(*) donnant droit à 36,51% des droits de vote et des droits à dividendes

2. Participations (détenues à - de 50%) :

LOISIRS FINANCE	k€	10 000	45 054	49,00	4 715	4 715	-	-	-	6 606
-----------------	----	--------	--------	-------	-------	-------	---	---	---	-------

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	89 083	291 457	4 715	-
- nette	79 032	286 702	4 715	-
Montant des prêts et avances accordés	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	20 606	34 874	-	-

Echéanciers des prêts et des créances rattachées à des participations

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2020	Un an au plus	A plus d'un an
Prêts et créances rattachées à des participations			
Créances rattachées à des participations	36 729	4 229	32 500
Prêts	229	6	224
Autres immobilisations financières	2 153	-	2 153
Total prêts et créances rattachées à des participations	39 111	4 234	34 877

4.3.3.4. Créances

Méthodes comptables

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est reconnue lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons à caractère financier sont comptabilisés en résultat financier.

Echéanciers des créances

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2020	Un an au plus	A plus d'un an
Créances clients	3 189	3 189	-
Autres créances			
Société apparentées	100 956	100 956	-
Comptes courants intégration fiscale	1 195	1 195	-
Créances sur l'Etat	99	99	-
Autres créances détenues sur les sociétés du Groupe	109	109	-
Autres	13 153	13 153	-
Total des autres créances	115 511	115 511	-
Total	118 700	118 700	-

Dépréciations des créances

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2019	Dotations (1)	Reprises (2)	Montants au 31/08/2020
Actif circulant				
Créances clients	-	-	-	-
Autres créances	(7 925)	(8 121)	-	(16 046)
Total dépréciation des créances	(7 925)	(8 121)	-	(16 046)

(1) Dont dotations financières : 8 121 k€

(2) Dont reprises financières : 0k€

Les dépréciations des autres créances sont des dépréciations de comptes courants.

4.3.3.5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent des actions propres gérées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 1 327 k€ au 31 août 2020 et de 1 285 k€ au 31 août 2019.

4.3.3.6. Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	385 255	359 282
Créances rattachées à des participations	36 729	60 862
Clients	3 054	1 757
Comptes courants filiales	100 956	85 700
Autres créances	1 303	2 486
Total	527 297	510 087
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	770	619
Charges financières	-	-
Total	770	619
Produits à recevoir		
Clients	3 042	1 731
Autres créances	13 032	16 382
Total	16 073	18 114

4.3.3.7. Capitaux propres

Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale
	Au 31/08/2019	Créés	Réduction	
Actions	19 336 269	-	-	19 336 269
				4,2567

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 3 362 k€.

Dividendes

Un dividende de 38 566 088 € a été versé au cours de l'exercice suite à la décision de l'Assemblée Générale du 7 janvier 2020.

4.3.3.8. Provisions pour risques et charges

Méthodes comptables

Toute obligation de la Société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

En particulier, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Variation des provisions

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2020
Provision pour pertes de change	1 149	1 108	(1 149)	-	1 108
Provision pour autres risques et charges	346	-	-	-	346
Total	1 495	1 108	(1 149)	-	1 454

4.3.3.9. Echéanciers des dettes

en milliers d'euros	Montant brut au 31/08/2020	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	67 110	30 088	37 022	-
Emprunts et dettes financières divers	1 486	-	1 000	486
Fournisseurs	1 223	1 223	-	-
Dettes fiscales et sociales	9 563	9 563	-	-
Autres dettes (1)	370 973	370 973	-	-
Total	450 354	411 846	38 022	486

(1) Dont compte courants filiales : 368 705 k€

La Société a contracté en septembre 2017 un emprunt à taux fixe amortissable de façon linéaire sur 5 ans d'un montant initial de 150 M€ destiné

à financer des opérations de croissance externe. 30,0 M€ ont été remboursés au cours de l'exercice.

4.3.3.10. Autres informations sur les postes de passifs

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	1 481	467
Fournisseurs	85	288
Comptes courants filiales	368 705	262 554
Autres dettes	2 136	2 398
Total	372 407	265 706
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	114	112
Total	114	112
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	223	169
Dettes fiscales et sociales	853	734
Total	1 076	903

4.3.3.11. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises

à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risque.

en milliers d'euros	31/08/2020	31/08/2019
Ecart de conversion actif	1 108	1 150
Ecart de conversion passif	19	14

4.3.3.12. Résultat d'exploitation

Décomposition des produits d'exploitation

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Chiffre d'affaires		
Prestations et loyers filiales	9 121	9 119
Autres prestations de service	58	44
Total chiffres d'affaires	9 179	9 163
Autres produits d'exploitation		
Redevances filiales	3 313	3 650
Reprise sur provisions et dépréciations	-	-
Autres	29 946	33 192
Total autres produits d'exploitation	33 259	36 842
Total des produits d'exploitation	42 438	46 006

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 86% avec des sociétés françaises en 2020 (88% en 2019).

Effectifs et rémunérations

Les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice se sont élevés à 1 600 677 €.

La répartition de l'effectif par catégorie est la suivante :

	2019/2020	2018/2019
Cadres	42	40
Employés	13	10
Total	55	50

4.3.3.13. Produits et charges financiers

Résultat financier

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Produits financiers		
Produits financiers de participation	55 828	68 094
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	170	187
Autres intérêts et produits assimilés	1 409	2 049
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 999	16 728
Différences positives de change	46	42
Total des produits financiers	60 453	87 099
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(11 169)	(7 701)
Intérêts et charges assimilées	(1 441)	(1 692)
Pertes sur créances liées à des participations	-	(18 972)
Différences négatives de change	(636)	(20)
Total des charges financières	(13 246)	(28 385)

Produits et charges financiers concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	55 480	67 688
Résultats des sociétés de personnes	348	406
Produits de prêts et comptes courants auprès de filiales	1 579	1 406
Reprises sur provisions filiales	1 840	15 634
Total	59 248	85 134

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Charges financières		
Dotations financières aux provisions (1)	(10 061)	(6 552)
Abandons de créances filiales (2)	-	(18 972)
Intérêts et charges assimilées	(922)	(1 075)
Total	(10 984)	(26 599)

(1) La Société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire de ses titres de participation. A l'issue de cet examen, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour 10 061 k€.

(2) Abandons de créances : Mécanorem, Caravanes la Mancelle et Notin en 2019.

4.3.3.14. Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2019/2020	2018/2019
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles et financières	(13)	(110)
Résultat sur cession d'actions Trigano	(70)	(1 060)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(782)	(847)
Reprise sur amortissements dérogatoires	26	22
Divers	103	-
Total	(736)	(1 995)

4.3.3.15. Eléments de nature fiscale

La Société est la société mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Triganocamp, Ouest VDL, Notin et Lider. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 26 k€.

L'impôt sur les bénéfices se compose de produits d'intégration fiscale pour 5 445 k€, de charges d'impôt au titre de l'intégration fiscale pour 12 371 k€ et d'autres charges d'impôt pour 228 k€.

En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt de Trigano en France aurait été de 8 262 k€ dont une diminution de 228 k€ sur le résultat exceptionnel et une augmentation de 8 490 k€ sur le résultat courant.

4.3.3.16. Engagements financiers hors bilan

Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagement financier hors bilan. Il est évalué sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, selon la table statistique communément admise, de rotation du personnel et d'augmentations de

salaires selon les statistiques de la Société et du départ à 65 ans à l'initiative du salarié.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées soit 0,20% au 31 août 2020.

Le montant des engagements s'élève à 560 466 €.

Crédit-bail

en milliers d'euros	Terrains et constructions
Redevances payées	
De l'exercice	266
Cumulées	1 106
Redevances à payer	
A un an au plus	266
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 065
A plus de 5 ans	732
Total à payer	2 064
Prix résiduel	-

La valeur des biens au moment de la signature du contrat en juin 2016 se décompose comme suit :

Terrain : 527 k€

Construction : 2 134 k€

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice qui auraient été enregistrées si les biens avaient été acquis sont de 91 k€.

Cautions et engagements donnés

Néant.

Engagements reçus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 74 028 k€.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

en euros	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250	82 310 250
b) Nombre des actions ordinaires existantes	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269	19 336 269
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	8 582 100	10 604 585	9 762 804	9 163 299	9 178 946
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	22 196 890	34 234 851	89 541 702	80 255 744	83 639 362
c) Impôts sur les bénéfices	3 790 557	1 706 964	17 261 712	3 086 980	7 154 088
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 112 705	41 862 678	69 789 604	83 201 841	65 119 289
f) Résultat distribué	13 406 918	19 151 120	24 897 425	38 605 796	38 566 088
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,95	1,68	3,74	3,99	3,96
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,83	2,16	3,61	4,30	3,37
c) Dividende attribué à chaque action	0,70	1,00	1,30	2,00	2,00
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	41	43	50	55
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	3 214 727	3 349 044	3 618 076	4 372 816	5 047 183
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 455 703	1 506 506	1 600 988	1 834 936	2 015 119

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Trigano relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directoire le 13 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment

nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et créances rattachées aux participations

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 août 2020, les titres de participation et les créances rattachées à des participations figurent respectivement au bilan pour une valeur nette de M€ 385,3 et M€ 36,7. Ainsi que décrit dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les créances rattachées sont évalués à leur valeur d'acquisition ou d'apport et ramenés à leur valeur recouvrable lorsqu'elle est inférieure à celles-ci. Cette valeur recouvrable est considérée principalement au regard de la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus ou moins-values latentes et prend en compte la capacité bénéficiaire immédiate ou à terme de la filiale. La valeur d'usage des titres de participation et des créances rattachées, est estimée, si cela s'avère pertinent, sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs. L'estimation de la valeur recouvrable de ces titres de participation et des créances rattachées requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer, éléments qui peuvent donc correspondre selon le cas à des éléments historiques (valeur des capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels. Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à ces participations est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes de la Société et du jugement nécessaire à l'appréciation de leur valeur recouvrable.	Nos travaux ont notamment consisté à : ■ examiner les méthodes d'évaluation retenues par la direction pour estimer la valeur recouvrable des titres de participation et des créances rattachées ; ■ comparer les données utilisées pour les tests de dépréciation des titres de participation et des créances rattachées avec les données source par entité incluant notamment le montant des capitaux propres à la clôture de l'exercice ; ■ valider le calcul arithmétique de la valeur recouvrable des titres de participations et créances rattachées, et le cas échéant, les provisions pour dépréciations et provisions pour risques ainsi constatées ; ■ apporter un regard critique sur le calcul de la valeur recouvrable pour apprécier leur caractère raisonnable et suffisant pour justifier la valeur inscrite dans les comptes ; ■ analyser, le cas échéant, les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées. Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note 4.3.3.3 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire arrêté le 13 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date

d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225 37 3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis

en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des

détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Trigano par votre Assemblée Générale du 8 janvier 2003 pour le cabinet BM&A et du 9 janvier 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 août 2020, le cabinet BM&A était dans la dix-huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quinzième année

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer

les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2020

Les Commissaires aux Comptes

BM&A
Pascal de Rocquigny

ERNST & YOUNG Audit
Jean-François Bélorgey

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

A l'Assemblée Générale de la Société Trigano,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec un pool bancaire

Personne concernée

M. François Feuillet, Président du Directoire de votre Société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de crédit

Le 13 juillet 2017, votre Société a souscrit, en qualité d'emprunteur, un crédit syndiqué sans sûreté d'un montant total de € 150 000 000 accordé par un pool bancaire composé des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, Banque Rhône Alpes, BNP Paribas, Crédit Lyonnais, et Société Générale Corporate and Investment Banking, en qualité d'arrangeurs mandatés, et des sociétés Banque CIC Ouest, Banque Européenne du Crédit Mutuel, BNP Paribas, Société Générale, Crédit Lyonnais et Banque Rhône Alpes, en qualité de prêteurs, étant précisé que la société Banque CIC Ouest est coordinateur et agent du crédit.

Modalités

Au titre de ce contrat, le montant total du crédit est mis à la disposition de votre société sous la forme d'un crédit réutilisable pour un montant total maximal de € 150 000 000, pouvant être réduit conformément au contrat de crédit.

La date d'échéance finale de ce contrat de crédit est fixée à la date du cinquième anniversaire de la date de signature avec la possibilité de proroger sa durée de deux années supplémentaires.

Votre société doit maintenir à tout moment un ratio d'endettement net consolidé / fonds propres consolidés à un niveau inférieur ou égal à 1x et un ratio d'endettement net consolidé / EBITDA consolidé à un niveau inférieur ou égal à 3x à chaque date de test, soit tous les 31 août de chaque exercice social de votre société et pour la première fois le 31 août 2018 (faute de quoi un cas de défaut du contrat de crédit sera constaté), cela sur toute la durée du contrat de crédit.

2. Avec un pool bancaire pour les besoins de financement de la croissance externe

Personne concernée

M. François Feuillet, Président du Directoire de votre Société et administrateur de la société Banque CIC Ouest.

Nature et objet

Contrat de financement

Votre société a obtenu auprès des sociétés BNP Paribas, Société Générale, Banque CIC Ouest et Banque Rhône Alpes un financement pour les besoins de sa croissance externe d'un montant global de € 150 000 000.

Modalités

La quote-part du crédit consenti par la société Banque CIC Ouest est de € 60 000 000 amortissables sur cinq (5) ans ; il porte intérêts au taux de 0,35 % l'an.

Paris et Paris-La Défense, le 18 décembre 2020

BM&A
Pascal de Rocquigny

ERNST & YOUNG Audit
Jean-François Bélorgey

Déclaration établie en application de l'article 222-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2020 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Directoire présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Paris, le 18 décembre 2020

Stéphane Gigou
Président du Directoire

Michel Freiche
Directeur Général

5.1. Risques identifiés

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la Société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques clients et fournisseurs).

Les business units disposent d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures formalisées ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Impacts du Covid-19 sur les principaux facteurs de risques de Trigano

La crise sanitaire actuelle, liée à la propagation mondiale du virus Covid-19, a accru certains des risques ou familles de risques spécifiques décrits dans la présente section.

Trigano s'est rapidement mobilisé pour appliquer des mesures de gestion adaptées à chaque pays et à chaque activité afin d'assurer la continuité d'exploitation tout en préservant la santé et le bien-être de ses salariés et de l'ensemble de ses parties prenantes.

Bien qu'ayant augmenté la probabilité et l'impact de certains facteurs de risques, cette crise n'est pas spécifique au Groupe et n'est pas de nature à remettre en cause le périmètre et la classification des risques spécifiques à Trigano, ceux-ci sont restés inchangés par rapport à l'exercice 2018/2019.

Les effets de la crise sanitaire sur l'activité de Trigano sont difficilement quantifiables en raison de l'incertitude qui demeure sur la durée, l'ampleur et la trajectoire future de la pandémie, et de ses conséquences.

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

5.1.1. Risques spécifiques liés à l'activité

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque concurrentiel

Le secteur des Véhicules de loisirs est concurrentiel sur les marchés où Trigano opère et il devrait le rester dans les années à venir. Il est dominé par trois grands acteurs suivis de plusieurs sociétés de taille moyenne et de deux constructeurs automobiles.

La consolidation du secteur devrait se poursuivre dans les prochaines années sans que Trigano puisse y participer de façon significative compte tenu de son niveau actuel de part de marché dans certains pays (réglementation anti-trust).

De par sa position de leader européen Trigano est bien armé pour rester compétitif. La Société s'appuie principalement sur trois leviers pour conserver son leadership :

- une proximité avec les clients grâce à une organisation décentralisée ;
- la centralisation de certains achats stratégiques afin de bénéficier de l'effet de taille ;
- des programmes d'amélioration continue destinés à faire progresser le rapport équipement / prix des produits.

Risque identifié

Le fort développement du marché des vans et des fourgons aménagés pourrait favoriser l'émergence d'une concurrence accrue de constructeurs automobiles bénéficiant de ressources importantes et de réseaux de concessions automobiles étendus.

Suivi et gestion du risque

Trigano dispose d'un portefeuille de 25 marques distribuées par l'intermédiaire d'un réseau constitué de 1 200 distributeurs de qualité avec lesquels le Groupe entretient une relation de confiance et de fidélité réciproque construite année après année.

Trigano met en oeuvre une stratégie commerciale et financière active pour renforcer et accompagner le développement de son réseau de distributeurs.

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des Véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la possibilité de circuler et de stationner en agglomération et à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de restreindre ces libertés. En particulier, une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement touristiques ainsi que des restrictions d'accès à certaines agglomérations peuvent avoir un effet dissuasif sur les ventes de Véhicules de loisirs.

Dans l'ensemble, les pouvoirs publics des différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars et de caravanes en Europe.

Risque lié aux émissions de polluants des véhicules

Les camping-cars sont fabriqués sur la base de véhicules commerciaux fournis par des constructeurs automobiles dont les châssis sont principalement équipés de moteurs diesel. Le diesel est l'objet de politiques publiques visant à la limitation de son utilisation avec des normes plus sévères. Cela entraîne une augmentation régulière des prix et du poids des véhicules ainsi que les risques de taxation à l'instar de l'automobile.

L'autonomie des véhicules commerciaux électriques disponibles sur le marché est insuffisante pour l'utilisation des camping-cars. De plus le poids et l'encombrement des batteries rendent quasiment impossible l'aménagement du véhicule.

En outre, certaines villes ont l'intention d'interdire la circulation de véhicules à moteur diesel dans un horizon très proche.

Trigano sensibilise les pouvoirs publics sur le caractère écologique des Véhicules de loisirs dans le but de limiter les effets des politiques antipollutions sur le niveau de ses marchés :

- le camping-car est un produit de loisir en majeure partie utilisé dans sa fonction d'habitation et donc plus économe en eau et électricité comparé à la consommation à domicile ;
- la moyenne de kilométrage d'un camping-car est faible (généralement comprise entre 10 000 et 13 000 km par an) ;
- les moyens alternatifs de séjours (voiture ou avion + hôtel, bateaux de croisière,...) sont plus polluants en émission de GES (gaz à effet de serre) ou en consommation d'énergies fossiles.

Enfin, Trigano travaille avec les constructeurs automobiles pour les inviter à trouver des solutions pour faire évoluer leur châssis avec des moteurs plus légers et plus propres.

5.1.2. Risques opérationnels

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque industriel

Trigano peut être exposé à des risques d'arrêts de production en raison par exemple d'une rupture d'approvisionnement, d'une grève du personnel ou bien d'un incendie dans l'une de ses usines.

L'impact de telles éventualités serait particulièrement important dans la production de la structure externe des Véhicules de loisirs et des meubles, composants critiques dans la chaîne d'approvisionnement des usines d'assemblage des véhicules.

Les mesures sanitaires nécessitent des modifications de l'organisation et imposent parfois de réduire le nombre d'employés sur site.

Les capacités de production de camping-cars sont aujourd'hui réparties sur les différents sites de Trigano (en France, Italie, Slovénie, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne), dont aucun ne représente plus de 20% de la production totale de camping-cars du Groupe.

La Société s'est dotée de capacités de production excédentaires en particulier pour les structures externes des Véhicules de loisirs (sur les sites de Peniscola et Poggibonsi) afin d'être en mesure de pallier la défaillance éventuelle d'un site. Par ailleurs, la plupart des menuiseries industrielles de Trigano ont été équipées de machines identiques permettant rapidement de suppléer un site défaillant.

Enfin, Trigano a initié une politique d'équipement systématique en systèmes de protection incendie (sprinklers) des sites les plus importants.

Trigano a mis en place des protocoles sanitaires adaptés à la configuration de ses usines et aux réglementations locales. Ceux-ci ont permis d'assurer, non seulement la sécurité de ses employés et de ses installations, mais aussi la continuité de l'activité afin de satisfaire la demande des clients. Par ailleurs, une organisation permettant le recours au télétravail a été mise en place.

Risque lié à la distribution

Risques liés à la dépendance ou à la défaillance d'un distributeur.

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Risque lié aux produits vendus

Trigano est exposé aux risques d'actions en garantie de la part de ses clients en raison de possibles défauts de fonctionnement des produits.

La maîtrise des risques est confiée pendant la conception et le développement des véhicules au bureau d'études de chaque filiale en lien avec l'organisation industrielle et les achats qui s'assurent de la conformité du véhicule aux standards et aux réglementations.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risques liés aux fournisseurs

La défaillance d'un de nos fournisseur à livrer les composants dans des délais prévus peut provoquer des ruptures d'approvisionnement avec pour conséquence l'incapacité de livrer les clients.

Par ailleurs, certains équipementiers peuvent avoir une position monopolistique ou quasi-monopolistique pour la livraison de certains composants entraînant des prix d'achat élevés.

La pandémie Covid-19 accroît le risque d'une rupture dans la chaîne de valeur d'approvisionnement : certains fournisseurs pourraient faire défaut pour des raisons financières ou opérationnelles.

Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseur comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles lorsque la technologie est maîtrisée.

La Direction des Achats Groupe réalise un suivi spécifique du risque fournisseur.

Comme l'ensemble de ses compétiteurs, Trigano reste cependant dépendant de certains constructeurs automobiles pour l'achat des châssis et en particulier de la société SEVEL (FIAT et PSA) qui fournit environ 70% des bases roulantes de camping-cars.

Le maintien de gammes de produits sur les principaux châssis du marché permet à Trigano de conserver une réelle capacité de négociation pour ses achats de châssis.

La Direction des Achats mène et sensibilise de façon spécifique les business units en vue d'augmenter les stocks de composants critiques et sécuriser les approvisionnements. Les fournisseurs dont la structure financière est jugée insuffisamment solide sont mis sous surveillance interne et des solutions alternatives d'approvisionnement sont mises en place.

Risque informatique

Une défaillance d'un système informatique pourrait conduire à des arrêts de production et à la perte de données.

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue, par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- de la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet ;
- de la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel ;
- de la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité ;
- de revues internes et audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

Risque identifié

La pandémie Covid-19 nécessite une utilisation accrue des systèmes d'information pouvant :

- provoquer une saturation et/ou un arrêt des réseaux informatiques du Groupe ;
- susciter une augmentation des cyberattaques.

Suivi et gestion du risque

Trigano a renforcé ses capacités de connexion et les paramètres de sécurité pour mettre en place une organisation de télétravail en maintenant un dispositif de détection et traitement des incidents.

Le Groupe a intensifié les actions de sensibilisation des équipes à la cyberfraude.

Risque lié à l'environnement économique et géopolitique du Groupe

Les ventes et les résultats de Trigano sont significativement dépendants des marchés européens du camping-car et dans une moindre mesure celui des caravanes et de la remorque.

La nationalisation de sociétés, la confiscation d'actifs ou des difficultés de production pouvant advenir dans des pays au risque politique élevé.

Enfin, l'évolution économique et politique dans certains pays peut avoir un impact sur la demande.

Trigano est implanté principalement dans les pays de l'Union européenne, de l'AELE ainsi qu'en Tunisie et en Serbie. Trigano considère que son implantation ne lui fait pas courir de risque majeur.

En 2019/2020, Trigano a réalisé 93,7 % de son chiffre d'affaires dans l'Union européenne et au Royaume-Uni et pourrait être affecté par un ralentissement de la croissance dans cette zone en particulier au Royaume-Uni où la Société a effectué 12,4 % de ses ventes.

5.1.3. Risques réglementaires et juridiques

Risque de litiges

Le Groupe peut être assigné ou cité dans une action judiciaire intentée par des tiers, par des concurrents, par une autorité administrative ou de régulation ou encore par une association de consommateurs.

De même, il peut faire l'objet de redressements fiscaux en raison d'une mauvaise appréciation ou application des réglementations fiscales locales.

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour.

Trigano effectue une veille permanente de l'évolution des législations avec l'aide de cabinets spécialisés afin de s'assurer de la conformité de ses pratiques aux réglementations et aux normes fiscales.

Par ailleurs, Trigano n'est pas engagé dans des programmes d'optimisation ou d'évasion fiscale.

Risque de corruption

Trigano peut être exposé à des risques en cas de violation ou de manquements à la loi de la part de ses collaborateurs. De tels manquements pourraient l'exposer à des sanctions pécuniaires, pénales ou civiles, ainsi qu'à une perte de réputation.

Trigano met en œuvre des dispositifs de lutte contre la corruption détaillés dans les sections 1.1.

– Modèle d'Affaires (page 4) et 3.4 – Lutte contre la corruption (page 48) du présent rapport.

5.1.4. Risques financiers

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque de solvabilité client

La défaillance de clients peut avoir un impact défavorable sur les résultats de Trigano.

La pandémie Covid-19 accroît le risque des retards de paiements et/ou des défauts de paiements, menant potentiellement à des dépréciations de créances.

Afin de gérer son risque client, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Financière de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les camping-cars et les caravanes, la conservation des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules jusqu'au paiement complet permet dans la plupart des cas de limiter le risque financier au montant de la marge commerciale.

De plus, une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 10 M€ par an.

Dès le déclenchement de la crise sanitaire, Trigano a renforcé son système de gestion des créances clients avec :

- une sensibilisation spécifique des business units sur le risque de non-paiement ;
- une mise à jour du système interne d'alertes clients ;
- une augmentation de la fréquence des comités de crédit ;
- la mise en place d'un suivi hebdomadaire des principaux encours clients, échus et non échus.

Par ailleurs, pendant la première période de confinement, en collaboration avec ses partenaires financiers, Trigano a permis un report des échéances des distributeurs afin d'éviter des défaillances.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque de liquidité

Le Groupe est exposé à un risque de liquidité dans le cas où ses encaissements ne couvriraient plus ses décaissements alors même que sa capacité à lever de nouvelles ressources financières serait épuisée ou insuffisante.

La pandémie Covid-19 accroît le risque de liquidité.

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres part du Groupe élevé (992,7 M€ au 31 août 2020). Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse de l'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Par ailleurs, Trigano bénéficie d'une facilité de crédit non tirée sous forme de crédit syndiqué d'un montant de 150 M€ jusqu'en juillet 2022.

Trigano n'a pas eu besoin de mettre en place de prêt garanti par l'État (PGE).

La solidité de la structure financière de Trigano permet de garantir une liquidité adaptée aux besoins du Groupe, et faire face aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19.

Par ailleurs, un suivi hebdomadaire des liquidités du Groupe est réalisé permettant de contrôler le niveau et l'utilisation des liquidités.

Risque de change

Les variations de taux de change peuvent avoir un impact sur la rentabilité pour les entités ayant une activité dans une monnaie différente de l'euro.

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où la Société réalise 12,4 % de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur les autres devises utilisées par le Groupe car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Le Groupe peut être exposé à des risques de variation à la hausse des taux d'intérêt.

Les financements utilisés par Trigano sont principalement à taux fixe. Par ailleurs du fait de la faiblesse de son endettement, le Groupe n'est pas exposé significativement à une variation des taux.

Risque identifié

Suivi et gestion du risque

Risque matières premières

Le Groupe utilise un certain nombre de matières premières dans le cadre de son activité industrielle parmi lesquelles l'acier, l'aluminium, le bois et certaines matières plastiques. Il est donc exposé au risque de hausses des prix de ces matières premières et n'est pas systématiquement en mesure de les répercuter dans ses prix de vente. Il pourrait donc voir ses résultats impactés défavorablement.

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières est atténuée par le fait que le Groupe utilise principalement des produits transformés qui incorporent ces matières premières.

Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

5.1.5. Autres risques

Les risques sociaux et environnementaux sont détaillés dans la section 3.1 – Enjeux sociaux et sociétaux du présent rapport.

5.2. Politique d'Assurance

5.2.1. Principe

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture de risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés. Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau

du Groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

Ces programmes couvrent notamment les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

5.2.2. Dispositif d'Assurances

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables. La police dommages et pertes d'exploitation a été renouvelée au 1er septembre 2020 auprès de XL INSURANCE (groupe AXA), complétée par une seconde ligne auprès de Swiss Ré. Ces polices assurent la totalité du programme à l'exception de l'Italie, de la Slovénie et de quelques pays avec des capitaux limités et assurés localement.

Les capitaux assurés au 31 août 2020 sont de 1 023 M€ avec une limite contractuelle d'indemnisation de 160 M€ par sinistre (sauf pour le Royaume Uni : 100 M€) et une sous-limite de 15 M€ en biens sur parc, portée à 50 M€ pour les sites de Tournon-sur-Rhône (France) et Sprendlingen (Allemagne).

Les business units italiennes et slovènes bénéficient d'un programme spécifique auprès de l'assureur australien QBE. Les capitaux assurés au 31 août 2020 sont de 461 M€ et la limite contractuelle d'indemnisation est de 80 M€ par année d'assurance.

Aucun sinistre majeur n'est survenu pendant l'exercice sur ces deux programmes.

5.3. Procédures de contrôle interne

5.3.1. Objectifs du contrôle interne

Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano vise :

- à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier ;
- à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle ;

- à la sauvegarde des actifs ;
- à la maîtrise des opérations et leur optimisation ;
- à se conformer aux lois et règlements en vigueur ;
- à contrôler l'application de la politique décidée par le Directoire de Trigano.

Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

5.3.2. Dispositif de contrôle interne

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à adopter les meilleures pratiques de contrôle interne.

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la Direction Financière du Groupe.

De même, comme précisé dans la section sur la Gestion des Risques, la charte éthique contenant des principes et règles pratiques de conduite et d'éthique est diffusée à l'ensemble des

collaborateurs.

Des délégations de pouvoirs sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Directoire de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 40 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

5.3.3. Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le Directoire de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Il s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions

explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La Direction Comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir des

états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le Groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services Contrôle de Gestion et Audit Interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au Groupe.

Par ailleurs, la Direction Financière du Groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement de ses business units par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la Direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

6.1. Composition du capital au 31 août 2020

Le capital se compose de 19 336 269 actions d'une valeur nominale de 4,2567 €.

Il se répartit comme suit :

Au 31 août 2020				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	7 310 983	37,8%	14 621 966	54,9%
SEVAL	1 933 630	10,0%	1 933 630	7,3%
Total Marie-Hélène et François Feuillet	9 244 613	47,8%	16 555 596	62,2%
Alice Cavalier Feuillet	1	0,0%	1	0,0%
ROMAX PARTICIPATIONS	966 815	5,0%	966 815	3,6%
Total Alice Cavalier Feuillet	966 816	5,0%	966 816	3,6%
Séverine Soummer Feuillet	10	0,0%	20	0,0%
PARSEV	966 815	5,0%	966 815	3,6%
Total Séverine Soummer Feuillet	966 825	5,0%	966 835	3,6%
Total famille Feuillet	11 178 254	57,8%	18 489 247	69,5%
Trigano (actions auto-détenues)	54 974	0,3%	0	0,0%
Salariés nominatifs	3 375	0,0%	6 750	0,0%
Autres nominatifs	24 128	0,1%	47 226	0,2%
Autres (flottant)	8 075 538	41,8%	8 075 538	30,3%
Total	19 336 269	100,0%	26 618 761	100,0%

Au 31 août 2019				
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote exerçables	% des droits de vote
Marie-Hélène et François Feuillet	9 244 613	47,8%	18 489 226	64,8%
Total Marie-Hélène et François Feuillet	9 244 613	47,8%	18 489 226	64,8%
Alice Cavalier Feuillet	14 951	0,1%	14 951	0,1%
ROMAX PARTICIPATIONS	966 815	5,0%	966 815	3,4%
Total Alice Cavalier Feuillet	981 766	5,1%	981 766	3,4%
Séverine Soummer Feuillet	10	0,0%	20	0,0%
PARSEV	966 815	5,0%	966 815	3,4%
Total Séverine Soummer Feuillet	966 825	5,0%	966 835	3,4%
Total famille Feuillet	11 193 204	57,9%	20 437 827	71,6%
Trigano (actions auto-détenues)	56 069	0,3%	0	0,0%
Salariés nominatifs	5 907	0,0%	11 814	0,0%
Autres nominatifs	24 950	0,1%	47 456	0,2%
Autres (flottant)	8 056 139	41,7%	8 056 139	28,2%
Total	19 336 269	100,0%	28 553 236	100,0%

6.1.1. Franchissement de seuil

Le 19 décembre 2019, la société par actions simplifiée SEVAL (contrôlée à 100% par M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet) a déclaré avoir franchi à la hausse directement les seuils de 5% du capital et des droits de vote et de 10% du capital de la société Trigano, et de concert avec les membres de la famille Feuillet, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3 et 50% du capital et des droits de vote de la société Trigano, et détenir de concert 57,8% du capital et 69,5% des droits de vote de votre Société.

6.1.2. Opérations sur titre déclarées par les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

Le 19 décembre 2019, M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet ont apporté 1 933 630 actions TRIGANO à la société SEVAL, nouvellement créée.

Au cours de l'exercice, Mme Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de Surveillance, a déclaré avoir cédé 14 950 actions représentant 14 950 droits de vote qu'elle détenait au nominatif. A l'issue de cette opération, elle reste directement propriétaire de 1 action inscrite au nominatif représentant 1 droit de vote.

6.2. Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2020.

6.3. Activité Boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre Société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/19	98,10	69,65	869 356
10/19	83,75	69,80	885 702
11/19	97,85	79,55	837 446
12/19	98,05	91,20	453 404
01/20	101,00	82,00	661 160
02/20	86,50	66,00	707 156
03/20	70,70	41,76	1 045 958
04/20	78,90	50,75	567 052
05/20	82,60	62,30	680 545
06/20	94,90	81,85	927 539
07/20	101,60	89,90	574 162
08/20	110,40	96,80	422 416

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre Société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/19	1595	1734	(1218)
10/19	1403	1507	(1248)
11/19	1355	1646	(3042)
12/19	1404	1206	2276
01/20	1873	1527	4145
02/20	1457	1092	4866
03/20	1173	1564	(7056)
04/20	1952	1978	(1444)
05/20	1234	1753	(6873)
06/20	2301	2127	2229
07/20	1730	1766	(143)
08/20	2286	1750	4855

L'Assemblée Générale du 7 janvier 2020 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats de titres de la Société dans la limite de 1 900 000 actions (9,83% du capital social). Dans le cadre de ce programme, votre Société a racheté 1 558 actions Trigano au cours de l'exercice (hors opérations dans le cadre du contrat de liquidité).

Conformément à l'autorisation donnée par la dernière Assemblée Générale de Trigano en date du 7 janvier 2020, le prix unitaire maximum d'achat par action au titre du contrat de liquidité s'élève à 200 €.

6.4. Autres informations

Moyens alloués au contrat de liquidité

Le contrat de liquidité confié par Trigano à la Société de Bourse Portzamparc le 1er février 2006 a pour objet d'améliorer la régularité de la cotation du titre et d'éviter des décalages de cours qui ne seraient pas justifiés par une tendance du marché.

Au 31 août 2020, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 12 390

Liquidités : 669 k€

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2021

Résolutions du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir un bénéfice de 65 119 288,55 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (11 769 €), ainsi que l'impôt supporté à raison de ces charges (3 923 €).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2020, faisant ressortir un bénéfice net consolidé de 139 609 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes en application des articles L. 225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	65 119 288,55 €
Majoré du report à nouveau antérieur	132 664 518,29 €
Total à affecter	197 783 806,84 €
Aux comptes suivants :	
Dividendes (2,20 € / action)	42 539 791,80 €
Report à nouveau	155 244 015,04 €
Total affecté	197 783 806,84 €

Le dividende de 2,20 € par action sera mis en paiement le 14 janvier 2021 ; il est précisé que ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 3 2° du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nombre d'actions composant le capital	Brut	Dividende Avoir fiscal
31/08/2017	19.336.269 actions	1,30 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2018	19.336.269 actions	2,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2019	19.336.269 actions	2,00 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.7. Politique de rémunération applicable au Président du Conseil de Surveillance.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.6. Politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.4. Politique de rémunération applicable au Président du Directoire.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des Directeurs Généraux au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.5. Politique de rémunération applicable aux Directeurs Généraux.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve la politique de rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2021, telle que présentée audit rapport, à la section 2.3.1.3. Politique de rémunération applicable aux membres du Directoire.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme annuelle fixe de 214 500 € à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance en rémunération de leur activité pour l'exercice 2021.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les informations mentionnées à l'article L 255-37-3 I du Code de commerce qui y sont présentées sous la section 2.3.2. Rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2020.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de Surveillance, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.5. Rémunérations versées ou attribuées à Mme Alice Cavalier Feuillet, Président du Conseil de Surveillance.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur François Feuillet, Président du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.1. Rémunérations versées ou attribuées à M. François Feuillet, Président du Directoire.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à madame Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.2. Rémunérations versées ou attribuées à Mme Marie-Hélène Feuillet, Directeur Général.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Michel Freiche, Directeur général, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.3. Rémunérations versées ou attribuées à M. Michel Freiche, Directeur général.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020 ou attribués au titre de ce même exercice à monsieur Paolo Biccì, membre du Directoire, tels que présentés audit rapport sous la section 2.3.2.4. Rémunérations versées ou attribuées à M. Paolo Biccì, membre du Directoire.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de madame Alice Cavalier Feuillet pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de monsieur Guido Carissimo pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de monsieur Jean-Luc Gérard pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Vingtième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, décide de nommer monsieur François Feuillet, demeurant 38 rue de Lübeck 75116 PARIS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Vingt-et-unième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, décide de nommer madame Valérie Frohly, demeurant 10 rue Victorien Sardou 75016 PARIS, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, autorise, pendant une durée de treize mois, ledit Directoire, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n°596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 à acheter ou faire acheter des actions de la Société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la Société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à 250 euros et fixe le nombre maximum d'actions à acquérir à 1 900 000 actions soit 9,83 % du capital représentant un montant maximum de 475 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2020 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Directoire devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Vingt-troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de BM&A, commissaire aux comptes titulaire, arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2026.

Vingt-quatrième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de monsieur Eric Blache, commissaire aux comptes suppléant, arrive à échéance ce jour, décide de ne pas renouveler son mandat et de ne pas le remplacer.

Vingt-cinquième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Résolution du ressort de l'Assemblée délibérant sous forme extraordinaire

Vingt-sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales Extraordinaires, et connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, autorise le Directoire, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois, les actions acquises par la Société dans le cadre des autorisations qui lui ont été données, et à procéder à due concurrence à une réduction de capital social.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdéléguer, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier les statuts de la société.

L'Assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 7 janvier 2020 pour la partie non utilisée.

Tables de concordance

Rapport financier annuel

Informations prévues à l'article L 451-1 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF	Paragraphe du rapport intégré	Page
Comptes consolidés	4.2	p. 60 à 92
Comptes sociaux	4.3	p. 98 à 113
Rapport de gestion cf. section principaux éléments du rapport de gestion du Directoire	n/a	n/a
Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel	n/a	p. 120
Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	4.2 4.3	p. 93 à 96 p. 114 à 117
Rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil de Surveillance (article L 225-68 al.6 du Code de commerce)	2.5	p. 31

Rapport de gestion

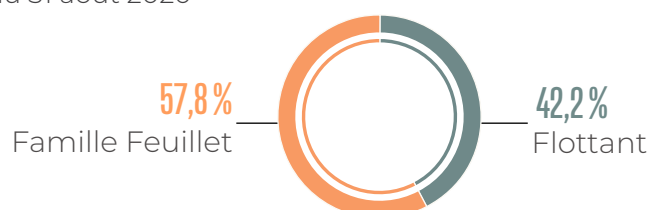
Principaux éléments du rapport de gestion du Directoire exigés par le Code de commerce	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Compte-rendu d'activité			
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière durant l'exercice écoulé	L 225-100-1, I 1° du Code de commerce	1.2 1.3 4.1	p. 6 & 7 p. 8 à 11 p. 53 à 59
Indicateurs clés de performance financière et non financière	L 225-100-1, I 2° du Code de commerce	3.1.3 3.2.1	p. 37 & 39 p. 41 & 42
Principaux risques et incertitudes	L 225-100-1, I 3° du Code de commerce	5	p. 121 à 131
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la société	L 225-100-1, I 4° du Code de commerce	3.2.2	p. 38 à 41
Procédure de contrôle interne et de gestion des risques	L 225-100-1, I 5° du Code de commerce	5.1 5.3	p. 122 & 129 p. 130 & 131
Objectifs, politique de couverture et exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	L 225-100-1, I 6° du Code de commerce	5.1.4	p. 127 & 128
Activités en matière de recherche et développement	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	1.1 3.1.1	p. 4 p. 33 & 34
Evènements importants survenus depuis la fin de l'exercice	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.6 4.2.6.12	p. 59 p. 92
Evolution prévisible et perspectives	L 232-1 II & L 233-26 du Code de commerce	4.1.5	p. 57
Prises de participation ou de contrôle significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	L 233-6 al.1 du Code de commerce	n/a	n/a
Activités et résultats des filiales	L 233-6 al.2 du Code de commerce	4.1	p. 52 à 59
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	R 225-102 du Code de commerce	4.3	p. 113
Information sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société	L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce	4.1.5	p. 59
Responsabilité sociale et environnementale			
Déclaration de performance extra-financière	L 225-102-1 II, R 225-105 à R 225-105-2 du Code de commerce	3	p. 32 à 50
Modèle d'affaires	R 225-195 I du Code de commerce	1.1	p. 4
Informations sociales (emploi, organisation du travail, santé et sécurité, relations sociales, formation, égalité de traitement)	R 225-105 II 1° & R 225-105 I 1°, 2°, 3° du Code de commerce	3.1.1 3.3	p. 33 & 34 p. 47
Informations environnementales (politique générale, pollution, économie circulaire, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et protection de la diversité)	R 225-105 II 2° & R 225-105 I 1°, 2°, 3° du Code de commerce	3.2	p. 40 à 46
Informations sociétales (développement durable)	R 225-105 II 3° a) & R 225-105 I 1°, 2°, 3° du Code de commerce	3.1.2	p. 35 & 36
Informations sociétales (sous-traitance et fournisseurs)	R 225-105 II 3° b) & R 225-105 I 1°, 2°, 3° du Code de commerce	3.1.2	p. 35
Informations sociétales (loyauté des pratiques, lutte contre la corruption, actions en faveur des droits de l'homme)	R 225-105 II 3° c) & R 225-105 I 1°, 2°, 3° du Code de commerce	1.1 3.3 3.4	p. 5 p. 47 p. 48
Avis de conformité et de sincérité de la déclaration de performance extra-financière	L 226-102-1 V & R 225-105-2 du Code de commerce	n/a	p. 49 & 50

Principaux éléments du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise exigés par le Code de commerce	Texte de référence	Paragraphe du rapport intégré	Page
Rapport du Conseil de Surveillance sur le Gouvernement d'Entreprise	L 225-68 al.6, L 225-37-3 à L 3225-37-5 du Code de commerce	2	p. 14 à 31
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé par chaque mandataire social	L 225-68 al.6 du Code de commerce	2.2	p. 22 à 25
Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et résolutions y afférentes	L 225-82-2 du Code de commerce	2.3	p. 25 à 27
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux pour l'exercice écoulé	L 225-100 II, R 225-56-1 du Code de commerce	2.3	p. 27 à 29
Etat récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	L 223-6 du Règlement Général de l'AMF, L621-18-2 du Code monétaire et financier	6.1	p. 133 & 134
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes de l'exercice écoulé	L 225-68 al. 6 du Code de commerce	2.5.1	p. 31
Actionnariat et capital			
Répartition du capital social	L 233-13 du Code de commerce	6.1	p. 133
Information susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	L 225-68 al.6 du Code de commerce	6.2	p. 134
Participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice	L 225-102 du Code de commerce	n/a	n/a
Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	L 225-211 du Code de commerce	6.3 6.4	p. 134 p. 135

Trigano en bourse

Répartition du capital

au 31 août 2020



L'action TRIGANO

au 31 août 2020

Nombre d'actions composant le capital	19 336 269
Secteur d'activité	Loisirs
Indice principal	SBF 120
Place de cotation	Euronext Paris A
Code ou symbole	TRI
Code ISIN	FR0005691656
Eligibilité	SRD
Prestataire de services assurant la liquidité	Portzamparc

Activité boursière

au 31 août 2020

Volumes échangés	8 631 896
Cours le plus haut (€)	110,40
Cours le plus bas (€)	41,76

Historique du cours



Dans le cadre de sa politique de communication financière, Trigano rencontre tout au long de l'année des investisseurs à l'occasion de rendez-vous individuels, de roadshows et de conférences, en France et à l'étranger.

L'action Trigano est suivie par 9 bureaux européens d'analyse financière : CIC Market Solutions, Exane BNP Paribas, Berenberg, Gilbert Dupont, IDMidCaps, Kepler Cheuvreux, Oddo, Portzamparc, Société Générale.

L'ensemble des documents de communication de Trigano (communiqués de presse, rapports annuels et semestriels, documentations préparatoires aux Assemblées Générales, informations sur le titre) est mis à la disposition des actionnaires et des investisseurs et est téléchargeable sur le site internet : www.trigano-finance.com.

Calendrier prévisionnel 2021

7 janvier 2021

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2021

8 janvier 2021

Assemblée Générale

22 mars 2021*

Chiffre d'affaires 2^{ème} trimestre 2021

3 mai 2021*

Résultats du 1^{er} semestre 2021

30 juin 2021*

Chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2021

22 septembre 2021*

Chiffre d'affaires annuel 2021

22 novembre 2021*

Résultats annuels 2021

* dates indicatives

Les demandes d'information et de documentation se font auprès du service de communication financière de Trigano.

Téléphone : **+33 (0) 1 44 52 16 31**

Adresse électronique : **communication@trigano.fr**

TRIGANO

100, rue Petit, F-75165 Paris Cedex 19

Téléphone : +33 (0)1 44 52 16 20

Télécopie : + 33 (0)1 44 52 16 21

E-mail : contact@trigano.fr

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 82 310 250 euros
722 049 459 RCS Paris

www.trigano.fr